

UN  
Documents  
1982.T.8  
Conf. 2

# RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Tenue à Paris du 1<sup>er</sup> au 14 septembre 1981



NATIONS UNIES



UN  
Documents  
1982.T.8  
Cp. 2

# RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Tenue à Paris du 1<sup>er</sup> au 14 septembre 1981



NATIONS UNIES  
New York, 1982

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

A/CONF.104/22/Rev.1

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.82.I.8

01000

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
<b>INTRODUCTION</b>		
I. Historique de la Conférence .....	1 - 6	1
II. Documentation .....	7 - 8	2
<b>PREMIERE PARTIE : LE NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES</b>		
A. Texte de la résolution adoptée par la Conférence à sa 19ème séance, le 14 septembre 1981, intitulée "Le nouveau programme d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés .....	1	4
B. Déclarations faites à l'occasion de l'adoption du nouveau programme substantiel d'action .....	2 - 66	47
<b>DEUXIEME PARTIE : ACTES DE LA CONFERENCE</b>		
I. Discours prononcé par le Président de la République française lors de la séance inaugurale .....	1 - 2	59
II. Déclarations liminaires (point 1 de l'ordre du jour)	3 - 9	60
III. Hommage à la mémoire du Président et du Premier Ministre de l'Iran .....	10	61
IV. Déclarations de chefs d'Etat .....	11 - 30	62
V. Messages de chefs d'Etat ou de gouvernement .....	31	66
VI. Déclaration du Secrétaire général de la Conférence ..	32 - 37	66
VII. Débat général (point 8 de l'ordre du jour) .....	38 - 91	68
VIII. Examen des rapports sur les réunions de consultation par pays (point 9 de l'ordre du jour) .....	92 - 93	81
IX. Mise au point et adoption du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (point 10 de l'ordre du jour) .....	94 - 97	82

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
X. Déclaration du Président de la Conférence à la séance de clôture .....	98 - 108	82
<b>TROISIEME PARTIE : ORGANISATION, ADMINISTRATION ET QUESTIONS CONNEXES</b>		
A. Ouverture de la Conférence (point 1 de l'ordre du jour)	1	85
B. Election du Président (point 2 de l'ordre du jour)	2	85
C. Adoption du règlement intérieur (point 3 de l'ordre du jour) .....	3	85
D. Rapport du Président de la réunion de consultation entre hauts fonctionnaires .....	4	85
E. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 4 de l'ordre du jour) .....	5 - 9	85
F. Constitution d'organes de session (point 5 de du jour .....	10	88
1. Rapport sur les travaux de la Commission I ...	11 - 17	88
2. Rapport sur les travaux de la Commission II ..	18 - 21	89
G. Election des autres membres du Bureau (point 6 de l'ordre du jour .....	22 - 23	89
H. Pouvoirs des représentants à la Conférence (point 7 de l'ordre du jour) .....	24 - 31	90
1. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs .....	24	90
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs .....	25 - 31	90
I. Désignation de "Collaborateurs du Rapporteur général"	32	91
J. Participants .....	33 - 39	91
K. Incidences financières des décisions de la Conférence	40	94
L. Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple français (point 11 de l'ordre du jour) .....	41 - 42	94

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
M. Adoption du rapport de la Conférence (point 12 de l'ordre du jour) .....	43	94
N. Clôture de la Conférence .....	44	94
<u>Annexes</u>		
I. Résolutions adoptées par la Conférence		
1. Examen des rapports sur les réunions de consultation par pays		
2. Pouvoirs des représentants à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés		
3. Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple français		
II. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs		
III. Liste des chefs de délégation, des chefs de secrétariat d'organismes intergouvernementaux et des autres représentants et observateurs qui sont intervenus au cours du débat général		
IV. Répertoire des documents		

## SIGLES

APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale
CEE	Communauté économique européenne
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OUA	Organisation de l'unité africaine
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SGP	Système généralisé de préférences
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

## INTRODUCTION

### I. Historique de la Conférence

1. Dans sa résolution 34/203 du 19 décembre 1979, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 1981 une Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pour mettre au point, adopter et appuyer le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, esquissé dans la résolution 122 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 1/. Dans cette même résolution, l'Assemblée a décidé que le Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement servirait de Comité préparatoire et elle a nommé le Secrétaire général de la CNUCED secrétaire général de la Conférence.
2. Le Comité préparatoire a accueilli favorablement l'offre du Gouvernement français de tenir la Conférence à Paris et formulé des recommandations détaillées sur l'organisation de cette rencontre. Dans sa résolution 35/205 du 16 décembre 1980, l'Assemblée générale a par la suite fait siennes ces recommandations et elle a également accepté avec reconnaissance l'offre du Gouvernement français d'accueillir la Conférence à Paris.
3. Le Comité préparatoire a décidé de fonder les préparatifs de la Conférence sur l'analyse de la situation des pays les moins avancés considérés individuellement 2/. Chacun des pays les moins avancés a donc été prié d'établir une présentation de son programme de développement pour les années 80, aux fins d'examen lors d'une réunion organisée pour le pays considéré avec ses partenaires de développement. Le secrétariat de la Conférence a envoyé des missions dans presque tous les pays les moins avancés pour discuter de ces préparatifs. Le secrétariat de la Conférence a assuré certaines contributions, avec le concours du PNUD, de certaines sources bilatérales et d'autres organismes des Nations Unies, et en collaboration avec le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale.
4. Latitude a été laissée à chacun des pays les moins avancés de décider quels pays et quelles institutions multilatérales ou autres organes il souhaitait inviter à participer à la réunion de consultation le concernant.
5. Conformément aux décisions prises par le Comité préparatoire, il a été organisé quatre séries de consultations au profit des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement avec le concours financier de plusieurs pays 3/. Les présentations des pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique ont fait l'objet

---

1/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I, Rapport et annexe (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie.

2/ Le Comité préparatoire a tenu trois sessions : du 4 au 16 février 1980, du 9 au 17 octobre 1980 et du 29 juin au 10 juillet 1981. On trouvera les rapports du Comité sur ses première et deuxième sessions dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 45 (A/35/45); pour le rapport sur la troisième session, voir ibid., trente-sixième session, Supplément No 45 (A/36/45).

3/ Arabie saoudite, Autriche, Canada, Danemark, Finlande, Iraq, Japon, Koweït, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Qatar et Suède.

d'une réunion de consultation qui s'est tenue à Vienne du 30 mars au 10 avril 1981; celles des pays d'Afrique de l'Est ont fait l'objet d'une réunion qui s'est tenue à Addis-Abeba du 4 au 15 mai 1981; celles des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale et celle de la Somalie ont été étudiées lors de la réunion qui s'est tenue à La Haye du 25 mai au 5 juin 1981; et les présentations des pays d'Afrique australe, de la Guinée-Bissau et de Haïti ont fait l'objet des consultations qui se sont tenues à Genève du 22 au 26 juin 1981 4/.

6. Les préparatifs de la Conférence ont consisté en outre, sur le plan régional, à organiser la première réunion de la Conférence des ministres des pays les moins avancés d'Afrique à Addis-Abeba, du 26 au 30 juillet 1981, et la Réunion ministérielle des Etats membres de la CESAP et de la CEA0, qui s'est tenue à Bangkok les 10 et 11 août 1981 5/.

## II. Documentation

7. Outre les rapports du Comité préparatoire et des réunions de consultation et de l'une des réunions régionales mentionnées plus haut aux paragraphes 5 et 6, la Conférence était saisie d'un certain nombre d'autres documents sur lesquels fonder ses travaux, à savoir :

- a) Un rapport du Secrétaire général de la Conférence intitulé : "Les pays les moins avancés et les années 80" (A/CONF.104/2 et Corr.1, Add.1 et Corr.1, Add.2 et Corr.1, et Add.3) 6/;
- b) Un tableau synoptique des propositions présentées à la troisième session du Comité préparatoire, au sujet du projet de nouveau programme substantiel d'action, établi par le Président du Comité à la demande de ce dernier (A/CONF.104/L.1);
- c) Un projet de résolution soumis à la veille de la Conférence par le Pérou, au nom des Etats membres du Groupe des 77, et contenant un projet de texte du nouveau programme substantiel d'action (A/CONF.104/L.2);
- d) Des documents contenant des données de base et tableaux relatifs aux pays les moins avancés, établis par le secrétariat de la Conférence (A/CONF.104/9 et Corr.1 et A/CONF.104/PC/15 et Corr.1 et 2 et Add.1);
- e) Des résumés des mémoires présentés par les pays lors des réunions de consultation (série A/CONF.104/SP/...);
- f) Les contributions des organismes des Nations Unies à la Conférence (A/CONF.104/7 et Add.1 à 25);
- g) Un mémoire sur le rôle des organisations non gouvernementales dans l'aide aux pays les moins avancés (A/CONF.104/8), établi par un consultant à la demande du secrétariat de la Conférence.

---

4/ Les rapports de ces réunions de consultation ont été publiés sous les cotes A/CONF.104/3, 4, 5 et Corr.1 et 6 respectivement.

5/ Pour le rapport de la réunion de Bangkok, voir A/CONF.104/12.

6/ Qui sera publié en tant que publication des Nations Unies (A/CONF.104/2/Rev.1).

8. Au cours de la Conférence, quelques délégations ont communiqué, sous forme de documents officiels distribués aux participants, des renseignements complémentaires touchant les activités de leur pays dans le domaine de l'assistance aux pays les moins avancés 7/.

---

7/ Voir la liste des documents à l'annexe IV.

## Première partie

### LE NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

1. A sa 19ème séance (séance de clôture), le 14 septembre (voir deuxième partie, sect. IX), la Conférence a adopté une résolution intitulée "Le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés", lequel figure dans la section A ci-après. Les observations qui s'y rapportent font l'objet de la section B.

A. Texte de la résolution adoptée par la Conférence à sa 19ème séance, le 14 septembre 1981, intitulée "Le nouveau Programme d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés"

La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

Rappelant les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, du 1er mai 1974, qui contiennent la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale, du 12 décembre 1974, contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération internationale,

Rappelant la résolution 122 (V), adoptée à Manille le 3 juin 1979, par laquelle la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a décidé de lancer, au nombre de ses principales activités prioritaires, un nouveau programme global d'action en faveur des pays les moins avancés qui comporterait deux phases, à savoir un programme d'action immédiate (1979-1981) et un nouveau programme substantiel d'action pour les années 80, et que l'Assemblée générale a faite sienne dans sa résolution 34/210 du 19 décembre 1980,

Reconnaissant que c'est aux pays les moins avancés eux-mêmes qu'incombe avant tout la responsabilité de leur développement,

Rappelant également que l'objectif du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés est de transformer l'économie de ces pays en vue d'un développement autonome et de leur permettre d'assurer au moins des normes minimales reconnues internationalement en matière de nutrition, de santé publique, de transports et de communications, de logement et d'enseignement, ainsi que d'emploi, à tous leurs citoyens, notamment la population pauvre des campagnes et des villes,

Notant avec satisfaction que certains pays développés ont pris des mesures positives en vue de la mise en oeuvre de la résolution 122 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Se déclarant profondément préoccupée que, plus de deux ans déjà après l'adoption du programme d'action immédiate pour 1979-1981, contenu dans la

résolution précitée, il n'a été fait que des progrès très limités dans la mise en oeuvre de cet instrument,

Réaffirmant la nécessité d'une paix stable pour le développement économique et social des pays les moins avancés, ainsi que l'importance des mesures concrètes prises dans le domaine du désarmement pour un sensible élargissement des possibilités qui s'offrent d'intensifier l'assistance en vue du développement de ces pays,

Réaffirmant aussi que tous les membres de la communauté internationale devraient prendre des mesures d'urgence pour mettre fin sans délai au colonialisme, à l'impérialisme, au néo-colonialisme, aux ingérences dans les affaires intérieures, à l'apartheid, à la discrimination raciale, à l'hégémonie, à l'expansionnisme et à toutes les formes d'agression et d'occupation étrangères qui constituent des obstacles majeurs à l'émancipation et au développement économiques des pays en développement,

Constatant avec une vive inquiétude que, pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays moins avancés en tant que groupe ont enregistré un très faible taux de croissance et que ce taux a même été négatif pour quelques-uns d'entre eux,

Réaffirmant la nécessité immédiate d'un programme sensiblement élargi, et notamment d'un très fort accroissement du transfert de ressources, afin de répondre aux besoins critiques des pays les moins avancés et d'aider ces pays à accélérer considérablement leur développement social et économique,

Soulignant que les pays développés, les pays en développement qui sont en mesure de le faire, les institutions multilatérales de développement et les autres sources devraient fournir un appui extérieur,

Rappelant la résolution 34/203, du 19 décembre 1979, par laquelle l'Assemblée générale a décidé de réunir une Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ayant pour objectif de mettre au point, d'adopter et d'appuyer le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés,

Reconnaissant que l'élément d'action immédiate du nouveau programme substantiel d'action est capital pour la mise en oeuvre du programme d'action,

Reconnaissant aussi que la situation d'urgence qui existe dans le pays les moins avancés exige une aide immédiate et adéquate,

Soulignant l'importance particulière de la contribution que la coopération économique et la coopération technique entre pays en développement peuvent apporter, entre autres, au développement des pays les moins avancés d'entre eux,

Notant l'objectif d'un accroissement de 7 p. 100 du produit intérieur brut global des pays en développement, au cours de la Décennie, et d'une augmentation

d'au moins 7,5 et 8 p. 100, respectivement, des exportations et des importations de biens et services, fixé par la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement 1/,

Notant en outre qu'il est dit notamment dans la Stratégie qu'"Un programme spécial en faveur des pays les moins avancés - c'est-à-dire les pays qui sont les plus pauvres, les plus faibles économiquement et dont les problèmes structurels sont les plus graves - qui, en respectant leurs priorités et plans nationaux, ait une ampleur et une intensité suffisantes pour leur permettre d'échapper définitivement à leur stagnation passée et présente et à de sombres perspectives d'avenir constitue une priorité essentielle de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement" 2/,

Décide d'adopter, en recommandant la mise en oeuvre immédiate, le programme d'action suivant pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés ainsi que les mesures internationales de soutien nécessaires à entreprendre dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, ainsi que des autres résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 122 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les résolutions S-11/4 et 35/205 de l'Assemblée générale, en accord avec les plans et programmes de chacun des pays les moins avancés, et en tant que composante de l'action internationale visant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international :

---

1/ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, annexe.

2/ Ibid., par. 136.

NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES  
ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
I. SITUATION GENERALE ET MESURES SUR LE PLAN NATIONAL ...	1 - 59
A. Alimentation et agriculture .....	9 - 19
1. Stratégie alimentaire .....	10
2. Sécurité alimentaire .....	11 - 12
3. Production alimentaire .....	13 - 14
4. Foresterie, pêcheries et élevage .....	15 - 17
5. Développement rural .....	18 - 19
B. Ressources humaines et développement social .....	20 - 40
1. Ressources humaines .....	21 - 23
2. Education et culture .....	24 - 26
3. Formation et administration .....	27 - 34
4. Santé et nutrition .....	35 - 37
5. Politiques en matière de population .....	38 - 39
6. Habitat .....	40
C. Ressources naturelles et énergie .....	41 - 45
D. Industries manufacturières .....	46 - 48
E. Infrastructure matérielle et institutionnelle ....	49 - 50
F. Environnement .....	51 - 52
G. Investissements de transformation .....	53 - 54
H. Pays les moins avancés sans littoral ou insulaires	55
I. Commerce extérieur .....	56 - 58
J. Assistance aux pays les moins avancés en cas de catastrophe .....	59

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphes</u>
II.	MESURES D'APPUI SUR LE PLAN INTERNATIONAL .....	60 - 108
	A. Transfert de ressources financières .....	61 - 71
	1. Besoins et politiques générales en matière d'aide financière .....	61 - 64
	2. Allocations accrues aux pays les moins avancés dans les programmes multilatéraux....	65 - 67
	3. Nouveaux mécanismes destinés à assurer des transferts accrus de ressources financières aux pays les moins avancés .....	68 - 69
	4. Modalités de l'aide .....	70 - 71
	B. Élément d'action immédiate du nouveau programme substantiel d'action .....	72
	C. Assistance technique .....	73
	D. Autres mesures de politique économique sur le plan international .....	74 - 108
	1. Mesures de politique commerciale .....	74 - 83
	2. Transports et communications .....	84 - 96
	3. Alimentation et agriculture .....	97 - 102
	4. Transfert et développement de la technologie.	103 - 104
	5. Schémas plurinationaux .....	105 - 108
III.	DISPOSITIONS A PRENDRE EN VUE DE L'EXECUTION, DU SUIVI ET DE LA SURVEILLANCE DU PROGRAMME .....	109 - 128
	A. Au niveau national .....	110 - 116
	B. Aux niveaux régional et mondial .....	117 - 128

NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80  
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

Chapitre premier

SITUATION GENERALE ET MESURES SUR LE PLAN NATIONAL

1. Les niveaux de vie tout à fait insuffisants qui existent actuellement dans les pays les moins avancés sont un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale. Il faudrait mettre à la disposition de ces pays les moyens de venir à bout de la famine et de la malnutrition, de la maladie, de l'analphabétisme et de toutes les autres manifestations de la pauvreté. Les pays les moins avancés sont responsables au premier chef de leur développement global et les politiques intérieures qu'ils adoptent seront d'une importance capitale pour le succès de leurs efforts de développement. Cependant, la communauté internationale, en particulier les pays développés et les organisations internationales pertinentes, ainsi que les pays en développement qui sont en mesure de le faire et les organisations non gouvernementales, devront fournir à ces pays une aide considérable pour leur permettre de vaincre la pauvreté. Il est nécessaire d'appuyer par une action internationale concertée les efforts entrepris sur le plan national par les pays les moins avancés si l'on veut qu'ils puissent transformer les structures de leur économie, inverser les tendances actuelles au déclin de la production agricole par habitant, accélérer la croissance de leur agriculture et de leur industrie, favoriser la mise en valeur et une meilleure utilisation de leurs ressources humaines, réaliser un développement régulier et autonome et parer à l'augmentation des dépenses directes nécessaires pour améliorer leur situation socio-économique pendant les années 80. Il faudra déployer de plus grands efforts pour assurer une large participation au développement, allant de pair et compatible avec une répartition équitable des bienfaits du progrès social et économique.

2. Les transformations nécessaires doivent intervenir en ce qui concerne la pleine souveraineté des pays les moins avancés sur leurs ressources naturelles, la mise en place d'un système de planification et de programmation sociales et économiques et la mise en oeuvre des réformes socio-économiques.

3. Les pays les moins avancés sont les plus pauvres et les plus faibles économiquement parmi les pays en développement; ils ont aussi les problèmes de structure les plus redoutables. Les principales caractéristiques structurelles des pays les moins avancés, qui sont à l'origine de leurs difficultés économiques et sociales extrêmes, sont les suivantes :

a) Très faible revenu par habitant, les besoins humains minimum de la masse de la population n'étant pas satisfaits;

b) Très forte proportion de la population vivant en économie de subsistance;

c) Fort accroissement démographique par rapport aux surfaces actuellement cultivées dans de bonnes conditions;

d) Productivité agricole extrêmement faible et carence du soutien à l'agriculture, en particulier à l'agriculture vivrière et à la production animale;

- e) Niveau extrêmement bas d'exploitation des ressources naturelles - minéraux, énergie, etc. (faute de connaissances, de capitaux et de main-d'oeuvre qualifiée);
- f) Développement très limité de l'artisanat et de l'industrie;
- g) Faible taux d'activité en milieu rural et développement du chômage urbain;
- h) Pénurie aiguë de personnel qualifié à tous niveaux;
- i) Extrême faiblesse de l'infrastructure institutionnelle et physique dans tous les domaines (administration publique, enseignement, transports et communications, etc.);
- j) La plupart des pays les moins avancés souffrent d'un ou de plusieurs handicaps géographiques ou climatiques majeurs (absence de littoral, insularité, sécheresse et désertification, cyclones, inondations ou invasions de prédateurs, etc.).

4. Comme l'indique la résolution 122 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les principaux objectifs du nouveau programme substantiel d'action sont :

- De promouvoir les transformations de structure nécessaires pour surmonter les difficultés économiques extrêmes des pays les moins avancés,
- D'assurer à la population pauvre un minimum vital tout à fait suffisant et conforme aux normes internationalement agréées,
- De déterminer et de concrétiser les grandes possibilités d'investissement et d'en établir l'ordre de priorité,
- D'atténuer autant que possible les effets des catastrophes naturelles.

5. Considérés dans leur ensemble, les pays les moins avancés ont un très faible produit intérieur brut par habitant, la grande majorité de la population connaissant un niveau de vie bien inférieur à tout niveau minimum accepté internationalement. En 1979, le produit intérieur brut moyen par habitant y était de 185 dollars des Etats-Unis, contre 674 dollars pour l'ensemble des pays en développement, 3 731 dollars pour les pays socialistes d'Europe orientale, et 8 127 dollars pour les pays développés à économie de marché. Le produit intérieur brut par habitant du groupe des pays les moins avancés n'a augmenté que de 0,3 p. 100 par an entre 1960 et 1970 et de 0,7 p. 100 par an entre 1970 et 1979, alors que les chiffres correspondants sont, respectivement, de 2,6 et de 2,9 p. 100 pour l'ensemble des pays en développement, de 5,6 et 4,7 p. 100 pour les pays socialistes d'Europe orientale, et de 4,0 et 2,5 p 100 pour les pays développés à économie de marché. La situation ne peut que se dégrader encore si les pays les moins avancés et la communauté internationale ne prennent pas immédiatement des mesures pour renverser les tendances passées. C'est dire qu'au cours des années 80, il ne faudra ménager aucun effort pour élaborer et mettre en oeuvre des programmes et des projets qui permettent d'augmenter sensiblement - voire même de doubler - d'ici 1990, dans chacun des pays les moins avancés le

revenu national enregistré à la fin des années 70, et aussi de veiller à ce que les couches les plus pauvres de la population tirent pleinement parti de ces améliorations. Pour atteindre cet objectif, il faut que le PIB progresse à un taux annuel moyen de 9,2 p. 100. Le revenu doit augmenter dans ces proportions, grâce aux efforts des pays les moins avancés et de la communauté internationale, si l'on veut assurer un niveau de vie minimum à tous les habitants des pays en question.

6. Dans ces conditions, les pays les moins avancés définiront eux-mêmes les objectifs appropriés. Dans le secteur agricole, ces pays doivent viser à se rapprocher de l'objectif de croissance annuelle de 4 p. 100 fixé dans la Stratégie internationale du développement pour tous les pays en développement afin que dans chaque pays la production agricole augmente plus vite que la population en vue de garantir sa sécurité alimentaire, et si possible à dépasser cet objectif. Dans le secteur industriel, ils devraient chercher à porter le taux de croissance annuelle globale de leur production à 9 p. 100 au moins. Les pays les moins avancés devraient en outre s'efforcer de s'assurer une part plus substantielle du commerce mondial. Ils devraient aussi continuer à se fixer des objectifs sociaux dans des domaines tels que la nutrition, la scolarisation, l'alphabétisation et la lutte contre les maladies endémiques.

7. Le cadre de planification des pays les moins avancés sera un instrument fondamental qui doit les aider à tirer le meilleur parti de leurs maigres ressources pour atteindre les buts et objectifs du nouveau programme substantiel d'action. Chaque pays aura, en fonction de ses caractéristiques et problèmes propres, sa propre manière d'aborder la planification du développement, mais il pourrait envisager de prêter attention aux points suivants : a) renforcement des organismes de planification nationaux; b) établissement de relations entre un éventuel organe de planification central et les principales organisations de développement; c) établissement d'un lien entre le financement du développement et la programmation des dépenses ordinaires et d) prise de dispositions pour la recherche de projets et programmes appropriés et l'estimation de leur coût, leur suivi et leur évaluation ultérieurs, ainsi que l'information statistique des responsables de la planification.

8. Pour l'exécution du nouveau programme substantiel d'action, les pays les moins avancés seront appelés à mobiliser leurs ressources financières nationales pour compléter l'appui international. Ils devraient envisager des mesures propres à faciliter les efforts visant à relever le niveau de leur taux d'épargne intérieure.

#### A. Alimentation et agriculture

9. L'agriculture et la pêche figurent parmi les priorités économiques et sociales essentielles pour le développement des pays les moins avancés, à la fois en tant que moyens de répondre aux besoins humains les plus fondamentaux et en tant que bases de la croissance économique. Dans les pays les moins avancés, plus de 80 p. 100 des habitants vivent de l'agriculture, laquelle assure en moyenne 50 p. 100 du produit intérieur brut; cependant, la productivité dans ce secteur est extrêmement faible, en raison de plusieurs facteurs négatifs : techniques de production mal adaptées, défectueuses et inefficaces, extrême faiblesse des institutions d'appui à l'agriculture et absence d'infrastructure et autres dotations agricoles. En outre, dans bien des cas, l'agriculture de ces pays est particulièrement vulnérable en raison de la menace de désertification et des moyens

d'irrigation très limités, et en raison aussi de l'imprévisibilité de la nature. Dans l'ensemble, les résultats enregistrés dans ce secteur par les pays en question au cours des deux dernières décennies font apparaître un taux de croissance négatif de la production alimentaire et agricole par habitant. Nombre d'entre eux ont également connu une croissance démographique rapide qui allait de pair avec les caractéristiques suivantes : exode rural, urbanisation croissante, insécurité chronique sur le plan des approvisionnements alimentaires, niveau nutritionnel stationnaire ou tombant très en deçà des normes minimales, absence d'accroissement du volume des exportations agricoles, avec dégradation des termes de l'échange, et rapide intensification des importations de produits alimentaires et agricoles, notamment de céréales.

## 1. Stratégie alimentaire

10. Dans ces conditions, il est indispensable que les pays les moins avancés continuent d'accorder le rang de priorité le plus élevé au secteur agricole dans leur stratégie nationale de développement. En particulier, l'un des premiers objectifs de ces pays devrait être d'accroître leur production vivrière pour améliorer la situation nutritionnelle de leur population, en particulier celle des groupes les plus vulnérables, et diminuer leur dépendance à l'égard des approvisionnements extérieurs. C'est pourquoi le Conseil mondial de l'alimentation a mis l'accent sur le principe d'une stratégie alimentaire nationale s'inscrivant dans le cadre des programmes nationaux, pour assurer que le problème alimentaire reçoive aux plus hauts niveaux de décision toute l'attention voulue et pour améliorer la coordination des mesures touchant à tous les aspects de la production et de la distribution alimentaire, de la nutrition et de la sécurité alimentaire du pays. Dans le cadre de leurs objectifs prioritaires et programmes de développement nationaux, les pays les moins avancés devraient ainsi établir des stratégies, des plans et des politiques dans le secteur agricole - en s'attachant particulièrement à la production et à la distribution alimentaire, en vue de :

- Fournir un cadre pour l'identification et la préparation des projets d'investissement et contribuer à mobiliser des ressources nationales et un financement extérieur supplémentaire, et
- Viser à atteindre le plus tôt possible un niveau plus élevé d'autosuffisance alimentaire et éliminer ainsi la faim et la malnutrition le plus rapidement possible, et en 1990 au plus tard.

## 2. Sécurité alimentaire

11. L'un des premiers objectifs en matière agricole devrait évidemment être d'assurer la sécurité alimentaire du pays, c'est-à-dire de garantir à ceux qui en ont besoin la possibilité d'obtenir une quantité de nourriture suffisante à des prix correspondant à leurs moyens. Pour assurer la sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés, il faut à la fois une action politique et un programme au niveau national et l'aide de la communauté internationale comme l'a souligné le Plan d'action sur la sécurité alimentaire mondiale entériné par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture 3/.

12. Tous les pays les moins avancés devraient prendre d'importantes initiatives pour atténuer leur dépendance à l'égard des importations alimentaires, eu égard

plus particulièrement aux modifications qu'elles entraînent dans les modes d'alimentation et aux diverses perturbations qu'elles peuvent susciter dans le secteur alimentaire des pays en développement et à la nécessité de réduire les paiements en devises. Outre l'objectif fondamental qui est d'accroître la production agricole, il faudrait entre autres mesures s'efforcer d'accroître et de répartir de façon appropriée les stocks alimentaires locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux, compte tenu des capacités et des techniques existant au niveau local, de former du personnel à la gestion de ces stocks et de renforcer les systèmes d'alerte avancée en améliorant la collecte et la transmission d'informations sur les récoltes et sur les stocks.

### 3. Production alimentaire

13. L'amélioration de la production alimentaire suppose la manifestation d'une forte volonté politique a) de répartir de façon appropriée et si nécessaire d'augmenter les ressources budgétaires affectées à l'agriculture ainsi qu'aux activités connexes telles que l'élevage, la pêche et la foresterie, b) de prendre notamment en matière de prix, des mesures visant, entre autres effets, à encourager la production, à assurer un équilibre approprié entre les cultures pour la consommation intérieure et les cultures pour l'exportation et à encourager les petits agriculteurs et les coopératives à améliorer leur productivité; c) de mettre en place des mécanismes efficaces pour l'élaboration et l'exécution des programmes nécessaires. Pendant les années 80, un très gros effort sera fait pour accroître considérablement la production agricole, en cherchant à atteindre un taux d'augmentation annuel de 4 p. 100 ou davantage.

14. Conformément au Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (Rome, 12-20 juillet 1979) 4/, les pays les moins avancés accorderont une attention particulière aux aspects ci-après :

- a) L'extension de la surface des terres cultivables chaque fois que possible;
- b) La recherche des solutions appropriées aux problèmes structurels du régime foncier;
- c) L'amélioration de la productivité par la conservation des sols; la pratique de l'irrigation et du drainage et l'emploi des outils et des engrais appropriés et de variétés de semences améliorées;

---

3/ Résolution 3/79 de la Conférence de la FAO. Le texte du Plan d'action figure en annexe à la résolution 1/75 du Conseil de la FAO.

4/ Voir Rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, Rome, 12-20 juillet 1979 (WCARRD/REP) communiqué à l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/34/485).

d) Le développement des techniques de cultures indigènes et la réduction aussi large que possible de la dépendance du secteur rural à l'égard des facteurs de production importés;

e) Le renforcement de la recherche nationale, y compris la diffusion des résultats de recherches déjà disponibles;

f) La formation de la main-d'oeuvre nécessaire à tous les niveaux;

g) La mise en place de l'infrastructure physique sous la forme, notamment, de routes et de moyens de communications et de stockage dans les campagnes;

h) La réduction des pertes après récolte;

i) L'amélioration et le renforcement des mécanismes de crédit agricole, de fourniture de moyens de production agricole et de services de commercialisation et de vulgarisation;

j) L'application de politiques des prix susceptibles d'exercer l'effet nécessaire d'incitation à la production.

#### 4. Foresterie, pêcheries et élevage

15. La foresterie est de loin la principale source de combustibles et de matériaux de construction dans les pays les moins avancés. Les produits de la forêt constituent également un complément important pour l'alimentation humaine et animale. Le manque de ressources financières et l'absence de main-d'oeuvre qualifiée ont entravé le développement et l'utilisation rationnelle des ressources forestières dans ces pays. En même temps, il y a eu déplétion généralisée des ressources forestières, dont il est résulté une dégradation des bassins versants, une aggravation de la fréquence et de l'intensité des inondations, des sécheresses, de la désertification et de la perte de fertilité des sols. Il est donc indispensable, dans les plans et programmes, de mettre l'accent sur la gestion des ressources forestières par le reboisement et l'amélioration de l'infrastructure, des techniques d'extraction et des compétences du personnel du secteur forestier.

16. Les ressources piscicoles (aussi bien les ressources des eaux intérieures que les ressources marines) offrent des possibilités considérables dans plusieurs des pays les moins avancés et leur exploitation planifiée augmentera les disponibilités intérieures en protéines et les recettes d'exportation. Dans la décennie 80, les pays les moins avancés entreprendront des programmes en vue de mettre en service des bateaux et des engins de pêche modernes, de développer des installations pour le déchargement et le stockage du poisson, d'améliorer les techniques de pêche et de commercialisation et de procéder à un inventaire complet des ressources piscicoles.

17. Malgré le rôle vital du cheptel en tant que source essentielle de protéines animales, d'énergie de traction pour l'agriculture et de revenu pour les familles rurales ne travaillant pas dans l'agriculture, ainsi que de recettes d'exportation, les méthodes de gestion du cheptel et les méthodes d'abattage des animaux demeurent primitives dans les pays les moins avancés. La pénurie d'aliments pour le bétail,

d'eau et de pâturages, ainsi que les épizooties endémiques, ont eu pour conséquence la diminution du cheptel dans beaucoup de ces pays. C'est pourquoi des efforts seront déployés pendant la décennie 80 afin d'améliorer les techniques d'élevage, de développer des fermes modernes d'élevage pour la production de lait et de viande et d'améliorer la gestion des fermes d'élevage, notamment par l'acclimatation des variétés de fourrage à haut rendement et la lutte contre les épizooties.

## 5. Développement rural

18. La majeure partie de la population des pays les moins avancés appartenant essentiellement à des sociétés rurales, un véritable développement social et économique suppose nécessairement une amélioration du niveau de vie des habitants des campagnes. Dès lors, compte tenu du rang de priorité élevé qui doit être accordé au développement rural généralisé et intégré, il convient de ne négliger aucun effort pour encourager la participation active et organisée des populations concernées à la détermination, à l'évaluation et à l'exécution de réformes agraires au titre du programme de développement rural, afin d'augmenter leur participation générale, d'assurer un plus large partage des bénéfices, de multiplier les possibilités d'emploi et d'élever la productivité, et afin aussi d'améliorer les équipements sociaux dans les campagnes pour tenter d'arrêter l'émigration vers la ville. Les programmes et les projets porteront sur le renforcement des institutions rurales et l'amélioration des connaissances professionnelles (comme on l'indique plus haut), et ils engloberont l'enseignement primaire, l'enseignement professionnel et l'alphabétisation utilitaire, l'établissement et l'exécution de projets locaux, de même que la promotion d'industries rurales et de centres de services. En tenant dûment compte de la nécessité de préserver et de protéger les ressources naturelles en respectant l'équilibre écologique, les pays les moins avancés devraient aussi chercher à promouvoir une diversification des activités économiques et à faire en sorte que le développement économique aille de pair avec la mise en place des équipements sociaux nécessaires dans les secteurs de la santé et de l'hygiène primaires, de la fourniture d'eau potable et du logement. Ces programmes et projets devraient autant que possible faire appel à une main-d'oeuvre abondante et provoquer des dépenses sur place; ils nécessiteront donc un appui adéquat sous la forme d'une assistance en services d'experts spécialisés et de modalités de financement souples.

19. Pour parvenir à modifier la vie rurale dans ses aspects économiques, sociaux, culturels, institutionnels et humains, il faut établir des politiques reconnaissant le rôle de la femme dans le développement rural et assurant à celle-ci un accès équitable aux ressources productives, en particulier à la terre et aux ressources en eau, aux facteurs de production, aux marchés et aux services.

### B. Ressources humaines et développement social

20. Le développement est un processus global qui comporte des objectifs aussi bien économiques que sociaux. Son but essentiel doit être d'améliorer continuellement le bien-être de toute la population, le principe étant de la faire participer pleinement au processus et d'assurer une répartition équitable des avantages qui en découlent.

## 1. Ressources humaines

21. La mise en valeur des ressources humaines est un préalable indispensable au développement économique et social. Il convient d'assurer une participation pleine et effective de l'ensemble de la population à tous les stades du processus de développement. La pénurie de personnel qualifié dans tous les domaines et le manque d'administrateurs et de gestionnaires sont des obstacles majeurs au processus de développement dans les pays les moins avancés, où ils limitent et affaiblissent gravement les mécanismes de planification, de programmation et d'exécution. Il est donc urgent pour ces pays de mobiliser pleinement leurs ressources humaines par le biais de l'enseignement, de la formation aux activités voulues et aux techniques de planification, de production et de gestion. Une telle mobilisation des ressources humaines suppose un mécanisme d'incitation pour l'accomplissement de l'individu et dans l'intérêt de la collectivité.

22. Il conviendrait de mettre en place ou de renforcer les programmes et institutions nécessaires pour mobiliser pleinement les ressources humaines et disposer d'un personnel national compétent et qualifié. En s'attachant à atteindre l'objectif du plein emploi, on devra intensifier les efforts pour augmenter les possibilités d'emploi productif et réduire et éliminer le chômage et le sous-emploi massifs.

23. Les femmes jouent un rôle indispensable dans le processus de développement. Il faut prendre des mesures appropriées en vue du renforcement de la participation égale des femmes, en tant qu'agents et bénéficiaires, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la planification, du contrôle et de l'exécution du développement. L'accès des femmes à la propriété doit recevoir une attention suffisante. Dans le cadre de leurs plans et de leurs priorités de développement, et à titre de contribution importante à la réalisation de leurs objectifs de développement, les pays les moins avancés devraient formuler des politiques et des programmes tendant à renforcer le rôle des femmes dans le processus de développement.

## 2. Education et culture

24. La persistance d'un fort taux d'analphabétisation dans les pays les moins avancés, de même que la rareté des moyens d'enseignement élémentaire, entravent sérieusement l'amélioration des résultats économiques et l'élévation du niveau social.

25. Dans les années 80, des efforts devraient être déployés dans les pays les moins avancés pour réduire le nombre absolu d'analphabètes et d'enfants non scolarisés, de manière à pouvoir progresser plus rapidement vers la scolarisation universelle au niveau de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation universelle. Ces pays devraient se fixer pour objectif de rendre l'enseignement primaire gratuit et obligatoire d'ici 1990 au plus tard. Parallèlement, un plus gros effort devra être fait pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement primaire et pour assurer un enseignement de soutien après l'alphabétisation. Les pays les moins avancés devront assurer un développement

harmonieux de l'enseignement dans les différents domaines et aux différents niveaux, notamment en ce qui concerne l'enseignement secondaire et la formation professionnelle, et mettre en place des moyens appropriés d'enseignement supérieur, étant donné l'extrême pénurie de personnel qualifié de toutes catégories dans ces pays.

26. Le programme exposé ci-dessus devrait allier les ressources de l'éducation scolaire à celles de l'éducation extrascolaire, afin de réduire les inégalités qui agissent au détriment des populations rurales et des groupes socialement désavantagés, de rehausser l'intérêt culturel de l'enseignement, d'assurer le maintien et le renforcement de l'identité et des valeurs culturelles en tant qu'élément essentiel du développement national, etc. On accordera l'attention voulue à la satisfaction des besoins des femmes en matière d'enseignement pour leur permettre de s'accomplir pleinement.

### 3. Formation et administration

27. La faiblesse du mécanisme de planification, de programmation et de mise en oeuvre et la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et de personnel d'administration et de gestion sont des obstacles majeurs dans le processus de développement des pays les moins avancés.

28. L'enseignement professionnel doit aussi être développé pour répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs de l'économie en compétence de toutes sortes : technique, gestion et administration.

29. En ce qui concerne la mobilisation des ressources humaines en général, les pays les moins avancés devraient accorder un rang de priorité très élevé, dans leurs plans de développement, au renforcement des services publics.

30. Avec l'aide, notamment, d'autres pays en développement qui connaissent ou qui ont connu des problèmes comparables, les pays les moins avancés devraient établir des plans pour créer ou renforcer des institutions de formation au niveau national ou régional. Dans ce contexte, on prévoira une formation en cours d'emploi bien définie, pour disposer à terme d'un nombre suffisant d'administrateurs compétents capables d'encadrer leur effort de développement. Ces institutions devraient être spécialisées dans des domaines tels que la formation, la planification et l'évaluation, la gestion financière, le développement agricole et industriel et la gestion technique des entreprises parapubliques. Les plans en question devraient aussi contenir des propositions aux donateurs multilatéraux et bilatéraux en vue d'une aide financière ou technique ou d'autres formes de coopération internationale, destinée non seulement à soutenir les plans de formation à long terme, mais aussi à fournir une assistance d'urgence pour remédier au manque de personnel qualifié capable de remplir les nombreuses fonctions nécessaires à la mise en oeuvre d'un programme de développement intégré.

31. Des programmes de perfectionnement de la formation et des compétences devront être entrepris pour répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs des économies des pays les moins avancés en compétence de toute nature dans les domaines de la technique, de la gestion et de l'administration. Dans l'attente des résultats des programmes de formation, l'assistance technique sera employée pour répondre aux besoins immédiats de main-d'oeuvre.

32. La coopération technique est, pour les autres pays en développement qui possèdent les connaissances et l'expérience voulues, un moyen particulièrement efficace d'aider les pays les moins avancés à créer ou à renforcer leurs institutions de formation - y compris la formation en cours d'emploi - et à améliorer les systèmes d'information régionaux.

33. L'amélioration des moyens et institutions administratifs - en particulier de ceux qui s'adressent aux catégories économiquement les plus défavorisées -, dans les pays les moins avancés, est essentielle pour permettre aux projets et aux programmes de développement de produire leur plein effet, et pour faire en sorte que toutes les catégories de la population puissent tirer parti de la croissance économique.

34. Des efforts concertés seront déployés pour atténuer au maximum les effets négatifs des migrations de personnel qualifié.

#### 4. Santé et nutrition

35. Les pays les moins avancés sont ceux où le niveau sanitaire et nutritionnel est le plus bas, ce qui entrave sérieusement leur développement socio-économique.

36. Il y a lieu d'accorder un rang de priorité élevé à l'amélioration de la nutrition et de la santé dans les pays les moins avancés, y compris à l'élaboration de programmes de sécurité alimentaire, notamment parce que la ration alimentaire par habitant et les services de santé sont, dans ces pays, les plus faibles du monde.

37. Il faudrait donc, au niveau national, élaborer des politiques, des stratégies et des plans d'action dans le domaine de la santé, et les exécuter grâce à la mobilisation de toutes les ressources disponibles, dans le cadre de la Stratégie mondiale en vue de l'instauration de la santé pour tous d'ici l'an 2000, qui a été adoptée à l'unanimité par les Etats membres de l'Organisation mondiale de la santé <sup>5/</sup>. Ces stratégies et actions doivent se rattacher à la notion de soins de santé primaires et il y aurait lieu de s'employer en priorité à généraliser d'ici 1990 l'adduction d'eau potable et l'assainissement voulu, à vacciner tous les enfants contre les grandes maladies infectieuses et à assurer aux populations la ration calorique et protéique indispensable. Les soins de santé primaires devraient aussi consister à donner une éducation quant aux principaux problèmes de santé qui peuvent se poser, et quant aux mesures prophylactiques et de traitement; à favoriser une bonne nutrition; à organiser des services de protection maternelle et infantile, y compris des services de planification de la famille; à organiser des services de prévention et de lutte contre les endémies locales; à organiser le traitement voulu des maladies et des lésions courantes et à couvrir les besoins en médicaments essentiels.

---

<sup>5/</sup> Résolution 34.36 de l'Assemblée mondiale de la santé. Voir Stratégie mondiale en vue de l'instauration de la santé pour tous d'ici l'an 2000, Série "Santé pour tous", No 3 (OMS, Genève, 1981).

## 5. Politiques en matière de population

38. En raison de la rapidité de la croissance démographique au cours de la dernière décennie, les gouvernements d'un certain nombre des pays les moins avancés ont eu le plus grand mal à atteindre leurs objectifs de développement.

39. La politique démographique devrait être considérée comme une partie intégrante de la politique de développement global. Dans le cadre de sa politique démographique nationale, chaque pays prendra des mesures appropriées en vue de la planification de la famille et de la régulation du mouvement de la population. On mettra l'accent sur de nouvelles recherches biomédicales et sociologiques visant à découvrir des techniques de planification de la famille qui soient plus sûres, plus efficaces et plus acceptables. On s'attachera en outre aux activités de psychodynamique, à l'éducation de la population, à l'information et à la mise en place de services efficaces pour la diffusion de l'information. L'élément de libre consentement, en rapport avec les mesures de régulation du mouvement de la population, doit être admis sans réserve et dûment préservé. Les possibilités de participation pleine et entière des hommes et des femmes, aux programmes en matière de population, devront être créées ou accrues.

## 6. Habitat

40. Les besoins des pays les moins avancés en matière d'habitat sont énormes, notamment dans les agglomérations. La désorganisation dans ce domaine constitue à la fois une menace pour l'environnement et un obstacle au relèvement qualitatif de l'habitat, ainsi qu'à la mise en place de services modernes. Les rapports d'interdépendance qui existent entre population, ressources, environnement et développement seront une considération fondamentale dans le développement des établissements humains et la mise en route de projets de développement. Les politiques de développement dans le secteur du logement et de l'habitat devraient s'inspirer des impératifs suivants : meilleure utilisation des terres et du milieu dans la planification des établissements urbains et ruraux et la localisation des projets, industriels et agricoles, maintien d'un équilibre interrégional entre développement urbain et développement rural; amélioration des conditions de logement en faveur des régions et communautés les plus défavorisées; nécessité d'assurer, à bas prix, la satisfaction des besoins essentiels de logement et d'infrastructure dans les régions urbaines et rurales. Les dépenses d'investissement consacrées aux seuls logements urbains devront augmenter très sensiblement.

## C. Ressources naturelles et énergie

41. Les ressources naturelles constituent l'un des facteurs potentiels de développement socio-économique les plus importants dans les pays les moins avancés, mais le niveau d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles est extrêmement bas dans presque tous les pays les moins avancés, en raison du manque de connaissances géologiques ou du manque de ressources financières et par suite de la pénurie de personnel qualifié pour leur mise en valeur. L'utilisation des ressources en eau pour l'irrigation, l'approvisionnement en eau de boisson et la production d'électricité est extrêmement limitée. Beaucoup de pays parmi les moins avancés possèdent des gisements minéraux et des ressources énergétiques qui sont restés inexploités jusqu'à présent. Les possibilités d'utilisation de l'énergie

solaire, éolienne, hydro-électrique et d'autres sources d'énergie renouvelables sont également restées inutilisées. Dans la plupart de ces pays, la mise en valeur et la promotion de toutes les ressources énergétiques locales sont à un stade embryonnaire. Dans leurs plans de développement pour les années 80, les pays les moins avancés ont mis l'accent sur l'exploration et l'exploitation de leurs ressources naturelles, en particulier des ressources minérales, énergétiques et hydrauliques. Une fois établie l'existence de ces ressources au cours de la décennie, il faudra entreprendre et appuyer rapidement des programmes en vue de leur exploitation sur des bases commerciales ou sur d'autres bases saines. Les pays les moins avancés devraient recevoir dans ce domaine une assistance financière et technique substantielle. Ils devraient en outre recevoir une aide suffisante pour pouvoir terminer d'ici 1990 l'établissement des levés et carte géologiques de leurs ressources minérales et énergétiques.

42. La Conférence considère avec inquiétude les problèmes énergétiques des pays les moins avancés. Venant s'ajouter à d'autres problèmes critiques, tels que la nécessité d'accroître leurs importations d'articles manufacturés, un taux d'inflation élevé et des termes de l'échange défavorables, leurs besoins en énergie de diverses formes, ainsi que l'épuisement rapide de leurs ressources énergétiques traditionnelles, entraînent de grosses difficultés, tant à court terme qu'à long terme, pour le développement de ces pays.

43. Il faudra faire un gros effort pour développer la production locale d'énergie afin de faire face à l'accroissement de la demande, rendu inévitable par le processus de développement. Pour cela, les pays les moins avancés pourraient envisager d'adopter une stratégie énergétique intégrée à la planification du développement global. Pour faciliter une répartition et une exploitation efficaces des ressources énergétiques, cette stratégie devrait comprendre des politiques énergétiques nationales saines et conformes à la situation propre à chaque pays. A cet égard, le transfert, l'adaptation et l'application de la technologie, la préservation et l'entretien des forêts existantes et le reboisement des régions désertifiées ont également de l'importance.

44. En ce qui concerne le Programme d'action de Nairobi pour le développement et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables <sup>6/</sup>, il convient d'accorder une attention particulière à la mise en oeuvre des mesures spécifiques qui y sont recommandées en priorité pour ce qui concerne particulièrement les pays les moins avancés, compte tenu de l'épuisement rapide de leurs ressources énergétiques traditionnelles, telles que le bois de chauffage, le charbon de bois

---

<sup>6/</sup> Voir le rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981 (A/CONF.100/11), publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24, chapitre premier, sect. A. et les déjections animales; cette situation a également de graves conséquences pour l'environnement.

45. Tous les pays développés, les pays en développement en mesure de le faire, les institutions multilatérales et les autres donateurs devraient fournir une assistance financière et technique pour la recherche, la prospection et l'exploitation des ressources énergétiques dans les pays les moins avancés.

#### D. Industries manufacturières

46. Dans la plupart des pays les moins avancés, la part du produit intérieur brut imputable au secteur manufacturier est actuellement voisine de 9 p. 100 et, dans un grand nombre de cas, elle ne dépasse même pas 4 à 5 p. 100. Au cours des années 70, le taux d'accroissement annuel de la valeur ajoutée par habitant dans le secteur manufacturier dans ces mêmes pays n'a été que de 3,4 p. 100 contre 4,7 p. 100 pour les pays en développement, 6,8 p. 100 pour les pays socialistes d'Europe orientale et 4 p. 100 pour les pays développés à économie de marché.

47. Etant donné la faible part du secteur manufacturier dans le produit intérieur brut des pays les moins avancés, ceux-ci devraient chercher à porter le taux de croissance annuel global de la production de leurs industries manufacturières à 9 p. 100 ou plus. Un effort particulier de la communauté internationale et des institutions du système des Nations Unies concernées sera nécessaire pour atteindre cet objectif.

48. Dans la perspective d'une plus grande diversification économique et d'une croissance économique rapide, les pays les moins avancés entreprendront des programmes de développement industriel plus ambitieux et prendront notamment les mesures ci-après :

- Développer les industries s'appuyant sur l'agriculture et les industries d'appui à l'agriculture, ainsi que les industries de transformation sur place, selon le cas;
- Renforcer l'industrie mi-lourde et l'industrie légère afin de répondre aux besoins croissants de leurs populations en biens de consommation essentiels;
- Encourager et améliorer la productivité dans la petite industrie et l'industrie artisanale, en recourant, le cas échéant, aux organisations non gouvernementales, grâce à l'introduction de technologies appropriées, à l'octroi de crédits et à la fourniture de matériels et au moyen d'arrangements de commercialisation;
- Encourager la création d'industries de base utilisant des ressources locales quand cela est possible.

#### E. Infrastructure matérielle et institutionnelle

49. Les pays les moins avancés ont une infrastructure institutionnelle et physique extrêmement faible à tous égards, et de sensibles améliorations sur ce plan sont indispensables à un développement économique rapide. Dans tous, exception faite de quelques grandes villes et agglomérations, la majeure partie du territoire n'est ni desservie par un réseau moderne de transports et communications, ni approvisionnée en électricité.

50. Une place primordiale est donc accordée à la création de l'infrastructure physique de base qui est nécessaire pour étayer le progrès dans tous les secteurs productifs, aussi bien que les services sociaux essentiels. Devront ainsi retenir l'attention les transports et communications, les ports et aéroports, l'approvisionnement en eau, l'irrigation, la production d'électricité, les installations de stockage et de distribution, les hôpitaux et écoles, le logement, etc., qui revêtent une importance cruciale pour la transformation structurelle des pays les moins avancés.

#### F. Environnement

51. Il est aussi très important que les pays les moins avancés protègent leurs ressources naturelles pour assurer leur développement futur. La désertification, le déboisement, la dégradation du sol et de l'eau ont atteint des proportions gigantesques dans les années 70. Ces transformations de l'environnement ont directement et gravement contrarié les efforts de développement de beaucoup des pays les moins avancés. La santé, l'alimentation et le bien-être général dépendent de l'intégrité et de la productivité de l'environnement et des ressources.

52. La sauvegarde de l'environnement est fondée sur une bonne compréhension de l'interaction entre la population, les ressources, l'environnement et le développement. Cette interaction indique clairement la nécessité d'une approche intégrée du développement en général et des projets de développement en particulier, de la part des pays les moins avancés eux-mêmes comme des donateurs extérieurs.

#### G. Investissements de transformation

53. Vu le niveau très bas du revenu par habitant et la difficulté de mobiliser les ressources intérieures dans les pays les moins avancés, les perspectives d'améliorations importantes peuvent être sensiblement améliorées par des investissements, avec l'assistance substantielle de la communauté internationale, dans des projets de transformation. La faible exploitation des ressources de base, y compris la terre, offre des possibilités d'investissements dans quelques-uns des pays les moins avancés pour de très vastes projets aptes à transformer l'économie d'un niveau d'activité insignifiant à un niveau plus élevé. Ces investissements sont très coûteux, mais, une fois qu'ils auront été menés à bien, les avantages à en attendre peuvent être extrêmement importants, surtout s'ils sont faits au niveau sous-régional.

54. Les pays les moins avancés devraient, avec le concours d'organisations multilatérales, s'efforcer de déterminer les grands projets d'investissements qui peuvent déboucher sur les transformations substantielles nécessaires pour atteindre des objectifs de croissance et de bien-être ambitieux. Ces projets pourraient trouver place, par exemple, dans un développement agricole d'ensemble, dans le domaine de l'irrigation et dans l'aménagement des bassins fluviaux là où il est possible, dans le développement des transports et des communications, ainsi que dans la prospection et la mise en valeur des minéraux et du potentiel énergétiques des pays les moins avancés. Là où les résultats des études de

faisabilité et autres études connexes auront mis en évidence l'opportunité, sur le plan économique et social, d'investissements de transformation, leur mise en oeuvre rapide sera un moyen efficace de promouvoir une croissance soutenue et le bien-être des populations.

#### H. Pays les moins avancés sans littoral ou insulaires

55. Quinze des 31 pays les moins avancés sont aussi des pays sans littoral, auxquels le développement pose par conséquent des problèmes supplémentaires. Afin d'atténuer ce handicap géographique, les pays considérés devraient, durant les années 80, s'employer immédiatement et résolument, en coopération avec les pays de transit voisins, à simplifier les procédures de transit et améliorer les transports et le stockage de transit et les installations portuaires indispensables à leur commerce extérieur, compte tenu des besoins et des moyens des pays sans littoral les moins avancés et des pays de transit voisins. De même, avec l'aide de la communauté internationale, les cinq pays les moins avancés qui sont des pays insulaires devraient entreprendre, dans le domaine des transports, des programmes visant à développer leurs services de collecte afin de s'assurer un meilleur accès aux marchés mondiaux.

#### I. Commerce extérieur

56. Le niveau extrêmement bas en valeur absolue des recettes d'exportation des pays les moins avancés de même que leurs fluctuations et les graves contraintes qui en résultent pour la capacité d'importation de ces pays est l'un de leurs principaux handicaps structurels. Des efforts spéciaux sont nécessaires pour assurer à leur production en expansion des marchés appropriés et développer ces marchés. Les objectifs dans le secteur du commerce extérieur comprennent l'accroissement des recettes d'exportation grâce à l'augmentation de la production des secteurs traditionnels et non traditionnels de l'économie, la diversification de la structure du commerce par produit et de son orientation, l'obtention de prix rémunérateurs pour les produits d'exportation ainsi que l'expansion des échanges entre pays en développement.

57. Dans le contexte de l'expansion des marchés, les pays les moins avancés devraient entreprendre les activités ci-après avec l'assistance et la coopération internationales décrites au paragraphe 80, ci-dessous :

a) Des efforts de portée générale dans des domaines allant de la planification à la production et à la commercialisation, sur la base d'analyses de l'offre et de la demande aux niveaux national, régional, interrégional et mondial;

b) La préparation de plans et objectifs nationaux de développement des exportations et l'élaboration de stratégies et de politiques de développement des exportations, y compris l'identification et l'utilisation de nouvelles possibilités de production et de commercialisation d'articles d'exportation;

c) La création et le renforcement de l'infrastructure nationale pour la commercialisation, les services de promotion du commerce, tels que les mercuriales, le contrôle de la qualité, l'emballage pour l'exportation, les installations d'entreposage et de stockage, le financement des exportations, les documents commerciaux, les transports maritimes, les transports aériens de marchandises et les assurances;

d) L'élaboration des principes nationaux applicables à la passation des marchés publics pour les produits importés à l'établissement de plans pour la passation des marchés publics pour les produits importés, y compris en ce qui concerne les techniques et les opérations d'importation, la gestion des approvisionnements et l'entreposage, afin d'assurer l'utilisation optimale de ressources en devises limitées;

e) La surveillance continue et l'évaluation des perspectives commerciales - y compris des conditions d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés compte tenu des obstacles tarifaires et non tarifaires - des modifications à long terme de la structure du commerce mondial par produit et de la croissance du commerce des produits dont l'exportation présente un intérêt spécial pour ces pays;

f) L'analyse et l'étude détaillées de la position des pays les moins avancés dans les négociations commerciales multilatérales et le renforcement de leur capacité de négociation;

g) La réalisation d'études nationales, régionales, interrégionales et mondiales sur l'offre et la demande afin d'identifier les possibilités d'une expansion du commerce entre pays en développement;

h) L'établissement de programmes de formation destinés à surmonter la grave pénurie de personnel qualifié spécialisé dans les opérations de commerce extérieur.

58. Des mesures nationales devraient être prises aussi pour obtenir, grâce à une plus grande efficacité dans l'organisation et l'exploitation des transports pour le commerce international, une réduction des coûts à tous les stades des opérations de transport.

#### J. Assistance aux pays les moins avancés en cas de catastrophe

59. Outre les autres handicaps dont ils souffrent, les pays les moins avancés sont sujets à de graves catastrophes naturelles telles que sécheresse, désertification, inondations, cyclones et séismes. De plus, il existe aussi des catastrophes imputables à l'homme, qui ont pour effet de perturber brutalement la production et la distribution et d'entraîner des pertes en vies humaines et des dommages matériels.

a) Comme la base de ressources dont disposent les pays les moins avancés est limitée, lorsqu'une grande catastrophe naturelle les frappe, leurs programmes de développement sont compromis, attendu qu'une part importante des fonds et des autres ressources disponibles pour ces programmes est détournée pour financer des importations de denrées alimentaires et des programmes de reconstruction. La capacité des pays les moins avancés d'amortir le choc de catastrophes naturelles successives est extrêmement limitée. En fait, en cas de sécheresse prolongée ou d'inondation ou de cyclone atteignant des proportions considérables, l'aptitude des pays touchés à reprendre leurs efforts de développement est retardée de plusieurs années. On estime que dans les pays les moins avancés, outre le nombre extrêmement élevé de victimes, les pertes par habitant imputables aux catastrophes naturelles sont de nombreuses fois plus élevées que dans les pays industrialisés.

b) Il faudrait utiliser au maximum de leur potentiel tous les arrangements existants pour fournir une assistance d'urgence, et des mesures devraient être prises, dans les cas appropriés, pour améliorer ces arrangements ou en adopter de nouveaux en vue d'atténuer les effets des catastrophes naturelles, y compris celles qui entraînent un déficit imprévu en matière de mobilisation des ressources, afin de minimiser leurs effets néfastes sur le processus de développement et de permettre au nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 de progresser comme prévu dans toute la mesure du possible.

c) Il est donc essentiel aussi que des ressources puissent être mises à la disposition rapidement par les pays, organes, institutions et organisations du système des Nations Unies donateurs, ainsi que par les organismes multilatéraux intéressés et par la communauté internationale en général afin que des secours soient fournis dès qu'une catastrophe naturelle se produit plutôt que de répondre aux appels après que la catastrophe est survenue. Ceci permettra aux pays les moins avancés qui disposent de ressources très limitées de poursuivre leur progression dès qu'il aura été remédié aux effets immédiats d'une catastrophe naturelle.

d) Il faudrait aussi fournir une assistance pour minimiser les dommages causés par les dangers naturels. Il faudrait utiliser pleinement les progrès de la technologie et de l'agrométéorologie, par exemple les systèmes d'alerte avancés et de prévisions météorologiques à long terme, pour mettre en garde les populations des régions susceptibles d'être affectées en cas d'inondations, de cyclones ou de sécheresse éventuels. Les organismes des Nations Unies compétents devraient aider effectivement les pays les moins avancés à mettre en place des installations pour diffuser les informations rapidement et à prendre les mesures nécessaires pour minimiser les dommages.

e) Les pays les moins avancés qui hébergent un nombre considérable de réfugiés devraient, dans un esprit de partage des sacrifices, recevoir une aide appropriée leur permettant de fournir à ces réfugiés les services essentiels. Les donateurs devraient aussi fournir une assistance appropriée aux pays les moins avancés qui comptent un grand nombre de personnes déplacées et de personnes retournant dans leurs foyers à la suite de catastrophes naturelles ou imputables à l'homme.

## Chapitre II

### MESURES D'APPUI SUR LE PLAN INTERNATIONAL

60. Chacun des pays les moins avancés a fixé lui-même ses objectifs et priorités de développement et sera responsable au premier chef de l'exécution de ses plans et programmes de développement, d'en passer en revue les progrès et de renforcer la planification et la préparation des projets. La communauté internationale reconnaît que pour réaliser les objectifs du nouveau programme substantiel d'action, les efforts faits par les pays les moins avancés au niveau national doivent être complétés par des mesures d'appui, consistant d'une part à accroître les transferts de ressources financières et, de l'autre, à adopter des politiques et des programmes touchant les modalités de l'aide, l'assistance technique et le transfert de technologie, les mesures à prendre en matière de politique commerciale et la coopération entre pays en développement. Les pays les moins avancés sont tous tributaires de l'assistance extérieure pour pouvoir progresser dans la voie d'un développement autonome, mais chacun d'eux connaît des problèmes qui lui sont propres. Les mesures d'appui prises au niveau international doivent être souples et adaptées à la situation de chacun de ces pays. En outre, il faut que ces mesures soient conçues pour renforcer, mais non remplacer, les efforts tentés au niveau national pour mettre en place le cadre politique voulu et mobiliser les ressources intérieures. Le nouveau programme substantiel d'action, qui consacre ce principe fondamental d'une action complémentaire à mener simultanément sur le plan intérieur et sur le plan international, constitue par conséquent une véritable entreprise commune de développement au sein de laquelle les pays les moins avancés et la communauté internationale se trouvent associés.

#### A. Transfert de ressources financières

##### 1. Besoins et politiques générales en matière d'aide financière

61. Les pays les moins avancés adopteront eux-mêmes des mesures vigoureuses en vue de mobiliser leurs ressources intérieures. Toutefois, eu égard à leur très faible revenu par habitant, la masse de la population étant bien au-dessous du niveau minimal de nutrition, de santé, d'instruction et de logement et une très forte proportion vivant en économie de subsistance, il serait impossible à ces pays de mobiliser suffisamment de ressources sur le plan intérieur pour exécuter ce programme d'action. Les estimations détaillées de leurs besoins, établies par les pays les moins avancés, ont été présentées à la Conférence, ainsi que des projections macro-économiques et la Conférence en a pris note. Une expansion sensible et immédiate de l'appui aux pays les moins avancés est cruciale si l'on veut inverser la tendance actuelle à une situation socio-économique qui se dégrade rapidement.

62. Un transfert substantiel de ressources de la communauté internationale, en particulier des pays développés, sera par conséquent indispensable pour appliquer effectivement le programme ci-dessus, en particulier son élément d'action immédiate, comme indiqué au paragraphe 72 ci-après. Les pays les moins avancés ont présenté, au cours des travaux préparatoires de la Conférence, des programmes nationaux selon lesquels leurs besoins d'aide extérieure pour la première moitié des années 80 seraient, en valeur réelle, supérieure de 85 p. 100 au montant des

cinq dernières années (qui s'établit en moyenne à 6,6 milliards de dollars aux prix de 1980), c'est-à-dire qu'ils auraient besoin d'un apport additionnel de 5,7 milliards de dollars par an en moyenne, le total de l'aide à des conditions de faveur devant par ailleurs être porté en 1990 à 24 milliards de dollars aux prix de 1980.

63. La Conférence reconnaît que les pays les moins avancés ne pourront atteindre les objectifs de leurs programmes nationaux, dans le cadre du nouveau programme substantiel d'action, que si l'aide publique au développement augmente sensiblement, en valeur réelle, au cours de la présente décennie. Une part aussi importante que possible de ces transferts de ressources accrus devrait être effectivement versée, d'urgence, de façon à répondre aux besoins immédiats et à donner l'élan nécessaire aux efforts de développement des pays les moins avancés. Pour qu'il en soit ainsi, tous les donateurs sont convenus de consentir un effort spécial pour accroître leurs contributions. A cet égard, tous les pays donateurs réaffirment qu'ils se sont engagés à affecter à l'aide publique totale au développement 0,7 p. 100 du produit national brut selon l'objectif fixé au paragraphe 24 de la Stratégie internationale pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Dans le cadre de l'augmentation générale, une part de plus en plus importante des courants d'aide publique au développement ira aux pays les moins avancés. Concrètement, à ce sujet, la plupart des donateurs d'aide publique au développement consacreront, au cours des années à venir, 0,15 p. 100 de leur produit national brut aux pays les moins avancés. D'autres doubleront l'aide publique au développement qu'ils fournissent aux pays les moins avancés durant la même période. Globalement, ces efforts devraient permettre de fournir aux pays les moins avancés, d'ici 1985, un volume d'aide publique au développement représentant le double des ressources qui leur ont été transférées au cours des cinq dernières années.

64. La situation de la balance des paiements des pays les moins avancés est extrêmement précaire et ces pays ne sont actuellement en mesure de financer que la moitié de leurs importations à l'aide de leurs recettes d'exportation. Pendant la décennie écoulée, les dépenses d'importation de ces pays ont progressé de 10 milliards de dollars (passant de 3 milliards de dollars en 1970 à 13 milliards de dollars en 1980), alors que le volume réel de ces importations n'augmentait que faiblement (et même diminuait, calculé par habitant). Etant donné cette situation, tous les donateurs et tous ceux qui sont en mesure de fournir une assistance envisageront de créer des facilités pour fournir cette assistance compte tenu des besoins spéciaux des pays les moins avancés.

## 2. Allocations accrues aux pays les moins avancés dans les programmes multilatéraux

65. Etant donné les difficultés particulières que les pays les moins avancés ont à obtenir l'accès à une aide aux conditions normales du marché, les institutions d'aide multilatérale devraient affecter à ces pays un volume considérable et croissant d'aide à des conditions de faveur. Ces institutions sont priées d'étudier la possibilité d'augmenter la part de ces pays dans leurs programmes d'aide à des conditions de faveur.

66. A cette fin, les ressources du groupe de la Banque Mondiale, de l'Association internationale de développement notamment et des banques régionales de développement devraient être sensiblement accrues en fonction des besoins de transformation structurelle, du taux d'inflation et des besoins énergétiques : en particulier, il conviendrait de procéder à la sixième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, comme déjà convenu, le plus rapidement possible. Les gouvernements devraient donc acheminer une part importante de leur aide par l'intermédiaire d'institutions multilatérales existantes.

67. Il conviendrait de tenir dûment compte des besoins des pays les moins avancés lors de l'examen de la nécessité et des objectifs et modalités de nouvelles facilités d'aide multilatérale.

### 3. Nouveaux mécanismes destinés à assurer des transferts accrus de ressources financières aux pays les moins avancés

68. C'est un fait reconnu que le niveau actuel de l'aide publique au développement est insuffisant pour faire face aux besoins croissants d'aide extérieure des pays les moins avancés. En conséquence, dans les débats des différentes instances internationales concernant les nouveaux mécanismes qui permettraient de mobiliser des ressources financières accrues et d'en assurer le transfert aux pays en développement, il conviendrait de tenir compte des besoins immenses des pays les moins avancés. A cet égard, les institutions internationales compétentes devraient poursuivre leurs efforts concertés en vue d'examiner de nouveaux mécanismes et arrangements qui comprendraient notamment des propositions relatives à l'élaboration de plans de taxes internationales pour le développement, de nouvelles ventes d'or par le Fonds monétaire international, l'établissement d'un lien entre la création de droits de tirage spéciaux (DTS) et l'aide au développement, et l'emploi de techniques de bonification d'intérêts.

69. Attendu que les ressources accordées à des conditions de faveur constituent la principale source de financement extérieur pour les pays les moins avancés, la Conférence note avec intérêt qu'en mai 1981, le Comité ministériel conjoint des Conseils des Gouverneurs de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international sur le transfert des ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement) a décidé en principe de créer une Equipe de travail pour poursuivre et élargir l'étude permanente des problèmes qui influent sur le volume, la qualité et l'utilisation efficace des ressources transférées à des conditions de faveur. La Conférence se félicite que le Comité du développement poursuive l'étude de ces transferts.

### 4. Modalités de l'aide

70. La mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 80 devrait s'accompagner d'une amélioration des pratiques et de la gestion en matière d'assistance tant dans les pays les moins avancés que chez leurs partenaires. A cette fin, les pays et les institutions donateurs ne devraient ménager aucun effort pour parvenir au plus tôt à des décisions concernant les mesures proposées ci-après, en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide publique au développement :

a) Fournir, en règle générale, sous forme de dons, l'aide aux pays les moins avancés; fournir des prêts déterminés d'un commun accord à des conditions très favorables et appliquer intégralement et sans retard la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement;

b) Fournir, dans toute la mesure du possible aux pays les moins avancés une aide publique au développement sous forme de prêts et de dons qui soit une aide non liée;

c) Tenir compte dans la planification, le financement et l'exécution des projets et programmes des effets de l'inflation sur les coûts de ces projets et programmes;

d) Tenir pleinement compte, dans la planification et l'évaluation des projets, non seulement des facteurs économiques et financiers, mais aussi des conséquences socio-économiques à plus long terme; les institutions donatrices devraient accepter un plus haut degré d'incertitude dans le cas des pays les moins avancés;

e) Fournir un appui sous forme d'aide aux projets, ainsi que sous d'autres formes, comme l'aide en nature, l'aide aux programmes et aux secteurs, le soutien de la balance des paiements et, le cas échéant, le soutien budgétaire, la participation au financement des dépenses de fonctionnement et le soutien des banques de développement et institutions financières locales; les programmes d'importation sectoriels ou généraux répondraient à la nécessité urgente d'augmenter le volume des importations tant pour le développement que pour répondre aux besoins minimums des populations;

f) Utiliser davantage les organismes nationaux de développement pour donner effet à l'aide aux programmes et à l'aide aux secteurs;

g) Examiner à fond les possibilités de fournir une assistance non seulement dans le secteur des investissements productifs et des investissements sociaux (notamment, éducation et santé) afin de répondre aux besoins sociaux dans le cadre de politiques de développement national appropriées, mais aussi pour les secours en cas de catastrophe;

h) Compte tenu de la nature précise du projet ou du programme visé, des objectifs d'ensemble du développement et de la situation économique et sociale du pays intéressé ainsi que de sa capacité à mobiliser sur le plan intérieur les ressources requises, prendre à leur charge le financement des coûts locaux et, lorsque cela a été convenu d'un commun accord, la totalité de ces coûts;

i) Reconnaître les difficultés particulières aux pays les moins avancés en matière de ressources. A cet effet, des mesures appropriées, notamment, lorsque c'est possible, des versements anticipés de fonds, devraient être prévues dans les procédures administratives des donateurs pour le financement des coûts locaux et des coûts en devises des projets approuvés, afin d'accélérer le paiement des biens et services, ce qui ramènerait au minimum la nécessité pour les pays les moins avancés de chercher des moyens de financement temporaires en attendant le remboursement des dépenses déjà effectuées;

j) Mettre au point un cadre cohérent pour la planification des dépenses renouvelables et prendre en considération, dans la sélection et la conception des projets, les incidences budgétaires à long terme de ces dépenses;

k) Envisager de participer, pour des périodes de temps déterminées, au financement, à la fois en monnaie locale et en devises, des dépenses renouvelables relatives à des projets ou programmes spécifiques de développement hautement prioritaires, en prévoyant des arrangements pour une prise en charge progressive de ces dépenses par le pays bénéficiaire, en tenant compte, à cet égard, des difficultés particulières que le pays intéressé peut éprouver pour mobiliser ces ressources intérieures, et en accordant une attention particulière aux projets sociaux non générateurs de revenus;

l) Accorder une priorité élevée aux demandes d'assistance concernant le renforcement de la capacité administrative des pays les moins avancés; il s'agirait, par exemple, de fournir à ces pays des conseils et des services de formation (notamment, formation locale en cours d'emploi et formation, le cas échéant, dans un pays tiers) en matière de planification du développement, d'élaboration de projets, de gestion générale, de budgétisation, d'achats et de comptabilité;

m) Envisager de fournir, sur une période aussi longue que possible, une aide à certains des pays les moins avancés de façon à faciliter l'intégration de mesures d'aide dans les cycles de planification et les cycles budgétaires de ces pays.

71. Les donateurs, dans le cadre des mesures organisationnelles exposées au chapitre III, veilleront à ce que l'aide internationale disponible soit utilisée au profit de tous les pays les moins avancés, conformément aux besoins de chacun.

#### B. Élément d'action immédiate du nouveau programme substantiel d'action

72. Afin de préparer le terrain pour une application effective du nouveau programme substantiel d'action et de faire en sorte que le développement à moyen et à long terme ne soit pas compromis, il conviendrait de se préoccuper immédiatement des besoins les plus urgents des pays les moins avancés, et notamment des aspects suivants :

a) Fourniture de ressources substantielles pour réduire de toute urgence les pénuries aiguës de produits de base essentiels, en particulier de produits alimentaires et énergétiques;

b) Assistance financière immédiate sous forme d'annulation ou de réaménagement des dettes et de soutien à la balance des paiements;

c) Fourniture immédiate et abondante d'une assistance d'urgence pour atténuer les effets des catastrophes d'origine humaine et naturelle, y compris celles qui se traduisent par des carences imprévues dans la mobilisation des ressources;

d) Octroi d'une aide pour éliminer les goulets d'étranglement exigeant une intervention rapide dans les services de gestion, d'entretien, de réparation et les installations matérielles, afin de mieux utiliser l'infrastructure et les établissements industriels en place;

e) Fourniture immédiate d'un soutien financier supplémentaire en vue notamment de l'identification des projets, de la mise en train d'études de faisabilité et de la préparation détaillée des projets d'investissement et de projets à caractère social;

f) Fourniture urgente et substantiellement accrue de facteurs de production nécessaires au développement agricole et rural (engrais, pompes, etc.) pour relever la production et la productivité, notamment des cultures vivrières et marchandes;

g) Appui financier aux activités créatrices d'emplois au niveau communautaire, notamment soutien aux petits projets ruraux de travaux publics à fort coefficient de main-d'oeuvre et aux organisations non gouvernementales;

h) La communauté internationale devrait donner des assurances bilatérales et multilatérales garantissant que des ressources suffisantes seront fournies de façon certaine pour compléter les activités entreprises par les pays les moins avancés eux-mêmes au cours de la première phase critique, mais vitale du nouveau programme substantiel d'action.

### C. Assistance technique

73. Les pays les moins avancés auront besoin d'un nombre croissant d'experts (du moins dans un avenir immédiat) dans le domaine de la formation et dans celui de la définition, de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation des projets. Ils auront aussi besoin de matériel à titre d'aide pour combler leur déficit technologique, ladite aide représentant une fraction importante du total de l'assistance technique qui leur sera fournie. Le besoin de formation technique se fera également sentir pendant toute la décennie. Les institutions donatrices devraient donc prendre les mesures suivantes :

a) Les institutions donatrices devraient faire un effort particulier en vue de fournir les services d'experts hautement qualifiés pour les tâches particulières auxquelles ils sont affectés dans les pays les moins avancés, de satisfaire promptement les demandes d'assistance de ces pays à cet égard et de répondre à leur vœu de voir inclure parmi les attributions des experts étrangers la formation effective de personnel local. Les pays bénéficiaires devraient veiller à ce que ce personnel local soit rendu disponible aux fins du projet, de façon à permettre notamment la poursuite et le suivi du projet dans de bonnes conditions;

b) Les institutions donatrices devraient envisager d'urgence de fournir aux pays les moins avancés les moyens ou l'aide nécessaire pour effectuer des études de faisabilité préliminaire et de faire face à d'autres aspects de l'élaboration de projets, en faisant appel, autant que possible, à des experts et à des consultants choisis par eux-mêmes;

c) Afin d'élargir les ressources en experts, et lorsque le pays bénéficiaire le demande, la possibilité devrait être pleinement envisagée d'utiliser des experts de niveau intermédiaire qui peuvent s'acquitter efficacement de nombreuses tâches en entrant en contact beaucoup plus étroit avec la population et les institutions participant au programme ou projet, par exemple des volontaires des Nations Unies ou volontaires nationaux et des volontaires des organisations non gouvernementales;

d) La coopération technique entre pays en développement devrait être utilisée par les institutions donatrices dans les cas appropriés, en vue de permettre aux pays les moins avancés de faire appel à l'expérience pertinente d'autres pays en développement et d'autres d'entre eux. Les institutions donatrices sont instamment invitées à contribuer au financement des activités de coopération technique entre pays en développement et à coopérer avec les gouvernements à l'utilisation, lorsque cela est possible, d'institutions (nationales, sous-régionales et régionales) de pays en développement pour la formation, la fourniture de consultants, d'experts, etc.;

e) Les institutions donatrices devraient fournir des moyens de formation et/ou en appuyer la création en vue de permettre aux pays les moins avancés d'accroître leur capacité locale d'effectuer des études de faisabilité et d'exécuter efficacement des projets de développement.

#### D. Autres mesures de politique économique sur le plan international

##### 1. Mesures de politique commerciale

74. Le niveau absolu extrêmement bas des recettes d'exportation des pays les moins avancés et, partant, leur capacité d'importation fortement limitée sont de très importants obstacles structurels au développement des échanges de ces pays. Dans le contexte de la nécessité d'une libéralisation plus poussée du commerce mondial, un effort spécial doit être fait pour faciliter la création de débouchés suffisants, ainsi que pour assurer l'accès aux marchés dans des conditions de sûreté et de régularité maximum.

##### a) Meilleur accès aux marchés :

75. Le système généralisé de préférences (SGP) ne couvre pas tous les produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays les moins avancés. Les pays les moins avancés n'exportent que quelques articles manufacturés et le total de leurs exportations est relativement peu important, voire insignifiant, ce qui s'explique non seulement par le faible niveau de leur développement économique, mais aussi par les difficultés auxquelles se heurtent leurs produits sur les marchés des pays développés. Les insuffisances et imperfections de la promotion commerciale et des structures administratives dans les pays les moins avancés, de même que les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de créer et conserver des débouchés pour des produits d'exportation, sont souvent responsables en partie du faible niveau de leurs exportations.

76. Au titre de l'action entreprise pour accroître et diversifier les exportations des pays les moins avancés, et compte tenu du faible volume des échanges concernés, il faudrait simplifier et améliorer encore les schémas de préférences de divers types, afin de prévoir autant que possible l'admission en franchise des produits. Il faudrait également accorder l'attention voulue à la nécessité d'allonger la liste des produits couverts, à la nature des règles d'origine appliquées (traitements individuel et cumulatif), ainsi qu'aux pays visés. Dans ce contexte, il conviendrait de s'attacher aux aspects ci-après :

- Cadres contractuels généraux (comme la Convention de Lomé) lorsque cela est possible;
- Schémas de préférences généralisées (à cet égard, les pays les moins avancés pourraient être spécialement incités à utiliser le mécanisme consultatif existant à la CNUCED, s'ils souhaitent soulever des problèmes particuliers);
- Efforts des pays en développement pour créer un système de préférences convenu à l'échelon international entre pays en développement et réserver, à l'intérieur de ce système, un traitement spécial aux pays les moins avancés.

77. Des mesures devraient être prises, au sein des instances appropriées, en vue d'atténuer toute protection tarifaire et non tarifaire, par exemple, les effets de la progressivité des droits de douane et les restrictions quantitatives, susceptible d'entraver l'exportation, par les pays les moins avancés, de grands produits transformés, ainsi que d'influer défavorablement sur la diversification verticale de leur économie.

78. Compte tenu de la nécessité de renforcer le cadre des règlements internationaux et, si possible, d'améliorer les conditions et la sécurité de l'accès aux marchés, le GATT devrait envisager de prolonger l'existence du Sous-Comité du commerce des pays les moins avancés du Comité du commerce et du développement, car il constitue un lieu de dialogue particulièrement précieux et pourrait, avec d'autres institutions des Nations Unies et des organismes internationaux, apporter une contribution utile à l'examen de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action. Etant donné que la clause d'habilitation de l'Accord général contient des dispositions en faveur des pays les moins avancés en particulier, il faudrait tenir compte des besoins spéciaux de ces pays conformément aux codes adoptés au cours des négociations commerciales multilatérales.

b) Autres mesures visant à promouvoir les exportations

79. Comme il est indiqué au paragraphe 143 de la Stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, "Pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, la communauté internationale appuiera les efforts visant à renforcer la capacité technologique et productive de ces pays ...". Cet appui doit, certes, être adapté aux besoins de chaque pays, mais il conviendrait d'envisager les mesures ci-après :

a) Diversification des exportations : les donateurs bilatéraux et les organisations internationales devraient adopter des mesures propres à aider les pays les moins avancés à créer des industries assurant la transformation sur place des matières premières et des produits alimentaires, la création de telles industries étant l'une des conditions nécessaires à la diversification des exportations.

b) Expansion des exportations par l'intégration verticale : lorsque cela est faisable, il conviendrait de mettre au point, pour développer les exportations, des projets globaux intégrés supposant des efforts coordonnés allant de la planification et de la production dans les pays les moins avancés à la vente dans les pays développés. Des ressources adéquates devraient être prévues pour pouvoir parer à toutes les difficultés liées au développement ou à la promotion de tel ou tel produit d'exportation.

c) Arrangements de vente à long terme : les possibilités de prévoir ou de favoriser des arrangements à long terme pour la vente des produits exportés par les pays les moins avancés sur les marchés des pays importateurs devraient être étudiées de façon plus approfondie. Les gouvernements et les institutions internationales devraient avoir pour objectif et politique délibérée d'acheter certains de leurs approvisionnements dans les pays les moins avancés.

d) Coopération régionale et coopération économique entre pays en développement : toutes les mesures nécessaires devraient être prises en vue de promouvoir la coopération régionale et la coopération économique effective entre pays en développement.

e) Mesures d'appui au commerce : le Centre du commerce international CNUCED/GATT devrait jouer un plus grand rôle, de même que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, dans la promotion de stratégies d'ensemble et, dans ce contexte, d'une commercialisation nationale et internationale efficace; les pays développés devraient envisager la création de bureaux de promotion des importations ou l'expansion des bureaux de ce type.

f) Assistance technique : des donateurs bilatéraux et des institutions internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds commun pour les produits de base (deuxième compte) devraient fournir une aide pour la formation (en grande partie pour la formation sur place), la recherche et le choix de technologies appropriées.

80. Les pays donateurs et les organisations internationales compétentes devraient fournir une assistance aux pays les moins avancés pour leur faciliter la mise en oeuvre des mesures énumérées au paragraphe 57, ci-dessus.

c) Coopération internationale dans le domaine des produits de base

81. Il est important de rappeler que beaucoup des pays les moins avancés sont et continueront d'être tributaires des exportations de produits de base pour leurs recettes en devises. Dans le cas de quelques produits de base, la pénurie maintient les prix à des niveaux relativement élevés et stables mais, dans le cas des produits qui présentent la plus grande importance pour beaucoup, sinon la plupart, des pays les moins avancés, les prix fluctuent considérablement. Compte tenu des besoins particuliers des pays les moins avancés, il faudrait donc faire des efforts suivis pour encourager la coopération internationale dans ces domaines.

82. Accords de produits : Les producteurs et les consommateurs de produits de base exportés par les pays les moins avancés devraient redoubler d'efforts, dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en vue de conclure des accords de produit aussi rapidement que possible, pour les produits qui s'y prêtent, et de mettre en oeuvre l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Dans le cadre des accords internationaux de produit, les producteurs et consommateurs intéressés devraient prendre en considération les besoins particuliers des pays les moins avancés et envisager, par exemple, d'exempter ces derniers de l'obligation de financement préalable des stocks régulateurs.

83. Compensation de la baisse des recettes d'exportation : Les pays développés qui font le commerce des produits de base avec les pays les moins avancés devraient étudier les moyens d'aider ces derniers à compenser le préjudice dû aux pertes de recettes en devises résultant des fluctuations de leurs exportations de produits primaires à destination desdits pays développés, et être invités à rendre compte des progrès accomplis, en temps voulu, de telle sorte qu'un rapport d'ensemble exposant leurs conclusions puisse être présenté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa sixième session. A cet effet, tous les pays participant à ce commerce devraient étudier les méthodes et le type d'arrangements qui pourraient être adoptés pour compenser les pertes de recettes subies par les pays les moins avancés au titre de l'exportation des produits primaires.

## 2. Transports et communications

84. Les pays les moins avancés se heurtent à de graves difficultés et à des goulets d'étranglement dans le secteur des transports, particulièrement en ce qui concerne les transports au titre de leur commerce extérieur. Le développement économique et social des pays les moins avancés est gravement gêné par l'absence d'infrastructure solide dans le secteur des transports et des communications. Il est indispensable d'améliorer l'infrastructure matérielle pour pouvoir développer tous les secteurs de production et les services sociaux essentiels et pour pouvoir mettre efficacement en oeuvre des opérations de secours humanitaires et de secours d'urgence. Le renforcement des réseaux de transports et de communications revêt également une importance cruciale pour la coopération sous-régionale et régionale.

85. Pour que l'expansion de la capacité et de l'infrastructure des transports et l'amélioration générale des opérations de transport puissent suivre le rythme de croissance du commerce extérieur, il faut pouvoir disposer d'un apport de ressources financières internationales, en particulier pour le développement des ports, des routes, des chemins ruraux, des chemins de fer et des postes dans les pays les moins avancés, de la part des institutions des Nations Unies et des sources d'assistance bilatérale et multilatérale, ainsi que d'un apport de ressources financières et d'assistance technique pour former la main-d'oeuvre nécessaire et créer des instituts de formation autochtones.

86. La plupart des pays les moins avancés sont handicapés par l'insuffisance des installations de transport intérieur dans leur région, qui entrave indirectement le

développement. En conséquence, la communauté internationale devrait s'attacher davantage à fournir une assistance en vue de mettre en place les installations de transport nécessaires pour relier les régions éloignées.

87. Chacun des pays les moins avancés devrait élaborer pour ce secteur une stratégie qui tienne compte de ses conditions particulières. Pour tous les pays les moins avancés, l'extension et l'entretien du réseau routier doivent recevoir la priorité. De même, il faut s'intéresser de près au réseau de voies ferrées qui constitue dans ces pays un excellent moyen de transport.

88. En ce qui concerne les pays sans littoral, l'amélioration du transport de transit et des installations portuaires dans les pays de transit revêt une grande importance aux fins de leur faciliter l'accès aux marchés mondiaux. Les donateurs et les institutions internationales devraient étudier la possibilité de leur fournir une assistance financière à des conditions de faveur pour financer les projets d'investissement des pays de transit voisins, individuellement et/ou en association avec les pays sans littoral de la même région, en vue d'améliorer les installations d'infrastructure nécessaires au transit.

89. En ce qui concerne les Etats côtiers et les pays insulaires, le développement de services de navigation maritimes et de services de transports fluviaux et lacustres nationaux revêt aussi une grande importance et devrait recevoir un rang de priorité élevé.

90. Les systèmes régionaux et sous-régionaux ont également un rôle essentiel à jouer, en particulier parce qu'ils peuvent contribuer à limiter au maximum les dépenses d'investissement et d'exploitation. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux devraient donc s'associer pour aider les pays à couvrir ces dépenses dans le cadre de politiques régionales bien conçues.

91. La congestion des ports constitue un goulet d'étranglement qui est une sérieuse entrave au commerce international des pays les moins avancés. Il faudrait se pencher tout particulièrement sur les problèmes auxquels ces pays se heurtent, tant sur le plan matériel que sur le plan administratif, en ce qui concerne le transport des marchandises transitant par les pays voisins.

92. La participation aux transports maritimes est une question importante pour les pays les moins avancés. Bon nombre de ces pays disposent de la main-d'oeuvre nécessaire pour constituer des équipages, et il n'y a aucune raison pour qu'ils n'aient pas leur part des avantages tirés des transports maritimes.

93. La constitution de flottes marchandes est une question prioritaire importante pour certains des pays les moins avancés. Les institutions financières devraient en tenir compte comme il convient et envisager de leur fournir les fonds nécessaires à cette fin, à des conditions raisonnables. Les conférences maritimes devraient, autant que possible, respecter la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes, en tenant compte, le cas échéant, des intérêts des pays les moins avancés. Cette convention devrait entrer en vigueur le plus tôt possible.

94. Il est instamment demandé aux pays les moins avancés de prendre en considération les dispositions des conventions internationales pertinentes, y compris la Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises, conclue récemment, lorsqu'ils planifient leurs systèmes de transports et l'acquisition d'équipements, afin de protéger leurs intérêts en matière de commerce et de transports et de se prémunir contre le vieillissement technologique prématuré de leur infrastructure, de leur équipement et de leur matériel roulant.

95. En accordant une plus grande priorité au secteur des communications, il faudra s'efforcer d'améliorer les composants technologiques du matériel existant, de développer le système de communications tout entier et d'en améliorer la qualité. Les pays les moins avancés devraient élaborer pour ce secteur des politiques de prix plus efficaces et mieux adaptées du point de vue économique et social. Les pays développés devraient envisager d'accorder aux pays les moins avancés une assistance à des conditions de faveur pour leur permettre d'améliorer leur système de communications, et notamment d'utiliser, le cas échéant, les communications par satellite.

96. Les donateurs sont invités à appuyer et encourager l'exécution en commun par deux ou plusieurs pays parmi les moins avancés de projets intéressant les transports et les communications en particulier lorsque ces projets s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'ensemble sous-régional ou régional à l'appui du développement du secteur des transports et des communications. A cet égard, la Décennie des transports et des communications pour les années 80 en Afrique constitue un bon exemple.

### 3. Alimentation et agriculture

97. L'alimentation et l'agriculture constituent l'un des domaines où la nécessité d'une coopération internationale est la plus nécessaire pour appuyer l'effort national. Les pays les moins avancés pourront compter sur les pays développés et les institutions internationales compétentes pour les aider dans les domaines suivants :

- Elaboration de stratégies nationales alimentaires telles que celles dont il est question au paragraphe 10 ci-dessus;
- Mise en oeuvre des actions qui sont prévues dans ce paragraphe.

98. Une assistance technique et financière accrue devrait être fournie pour relever la productivité agricole et accroître la production et améliorer la conservation des denrées, tout particulièrement en ce qui concerne les cultures vivrières. Les pays les moins avancés devraient être en mesure de tirer davantage profit de l'aide au titre des investissements ruraux fournie par le Fonds international de développement agricole.

99. La communauté internationale doit se mobiliser en vue de concourir à l'établissement d'une sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés. A cette fin, les mesures suivantes devraient être prises :

a) Soutenir financièrement et techniquement les initiatives que les pays les moins avancés prendront en vue de mettre sur pied des stocks nationaux et sous-régionaux;

b) Organiser à bref délai des négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord international sur le blé comportant des dispositions économiques viables;

c) Mettre en place effectivement, en particulier grâce à la participation de nouveaux donateurs, la réserve alimentaire internationale d'urgence, d'un niveau de 500 000 tonnes par an;

d) Adopter d'autres mesures appropriées de nature à renforcer la sécurité alimentaire nationale et à accroître, dans des conditions prévisibles, le volume des investissements dans l'agriculture et le développement rural.

100. L'aide alimentaire, qui constitue l'un des éléments critiques de toute stratégie alimentaire nationale pour certains des pays les moins avancés demeurera vraisemblablement nécessaire pour contribuer à couvrir les besoins alimentaires que la plupart de ces pays ne sont pas en mesure de satisfaire par eux-mêmes. Sous la forme d'aide d'urgence, une aide alimentaire suffisante devra être rendue disponible pour contribuer à assurer la survie des populations menacées par la famine. Sous la forme d'apport tendant à combler des déficits structurels, l'aide alimentaire, conformément à l'objectif d'autosuffisance alimentaire, devra garder un caractère transitoire pour ne pas aggraver ni perpétuer la dépendance des pays déficitaires.

101. Les pays qui ne participent pas encore à l'effort international d'aide alimentaire - mais qui seraient en mesure de le faire - devraient apporter une contribution significative en vue d'atteindre l'objectif de 10 millions de tonnes de céréales par an prévu pour l'aide alimentaire aux pays en développement dans la Convention internationale de 1980 sur l'aide alimentaire.

102. L'aide alimentaire aux pays les moins avancés devrait être fournie autant que possible sous forme de dons ou à des conditions très libérales; les donateurs devraient envisager de prendre à leur charge les frais de transport correspondants.

#### 4. Transfert et développement de la technologie

103. La communauté internationale a reconnu le rôle fondamental de la technologie dans le développement socio-économique de tous les pays et, en particulier, dans l'accélération du développement des pays en développement. Elle a souligné également que la technologie jouait un rôle déterminant dans le progrès de l'humanité et que tous les peuples doivent pouvoir profiter des perfectionnements et des innovations de la technologie pour améliorer leur niveau de vie. Le coût économique et social de l'acquisition et de l'application de techniques étrangères par un marché qui y est mal préparé est très élevé. La situation des pays les moins avancés est aggravée par l'absence presque complète de moyens de

recherche-développement. Cet état de chose se traduit par la dépendance technologique de ces pays, notamment dans des secteurs d'importance vitale pour leur développement socio-économique : nutrition, santé, logement, communications, énergie.

104. Compte tenu de ces considérations, et surtout des difficultés spéciales que connaissent les pays les moins avancés pour obtenir l'accès à la technologie moderne et renforcer leurs capacités technologiques, la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour accélérer l'évolution technologique des pays les moins avancés, et doit notamment :

a) Aider les pays les moins avancés à édifier et à renforcer leur infrastructure institutionnelle, et à créer en particulier des centres technologiques qui pourraient notamment :

- i) Faciliter l'élaboration et l'application coordonnées de plans, de politiques, de lois et de règlements en matière de technologie;
- ii) Evaluer, négocier et enregistrer les opérations de transfert de technologie;
- iii) Servir, le cas échéant, de centres de liaison entre les fournisseurs nationaux et internationaux de technologie et les usagers nationaux de cette technologie;
- iv) Fournir une assistance technique et des renseignements et assurer la formation des usagers de la technologie;
- v) Appuyer des programmes de recherche-développement en matière de technologie dans des secteurs déterminés, ou participer à de tels programmes, afin de développer les technologies locales et de promouvoir l'adaptation des technologies importées aux besoins nationaux;
- vi) Faciliter le transfert de technologie émanant de petites et moyennes entreprises.

b) Assurer aux pays les moins avancés l'accès le plus large et le plus complet possible aux technologies dont le transfert ne dépend pas de décisions privées et leur faciliter autant que faire se peut l'accès aux technologies dont le transfert dépend de décisions privées conformément à l'ordre juridique de chaque pays;

c) Accorder une attention spéciale aux problèmes que connaissent les pays les moins avancés en matière de transfert inverse de technologie, et notamment examiner comment on pourrait aider ces pays à régler ces problèmes. On devrait également étudier quels arrangements on pourrait prendre pour qu'ils bénéficient des échanges coopératifs de compétences entre pays en développement;

d) Considérer que l'octroi en plus grand nombre de bourses d'études et de formation dans les domaines de la science et de la technique fait partie du processus d'accélération du transfert de technologie aux pays les moins avancés;

e) Aider les pays les moins avancés à formuler une législation, une réglementation et des politiques appropriées applicables à l'importation de technologie et à la promotion des technologies locales;

f) Formuler des politiques appropriées portant sur des secteurs déterminés d'importance primordiale pour les pays les moins avancés : santé, nutrition, logement, communications, énergie.

## 5. Schémas plurinationaux

105. La coopération entre pays en développement peut jouer un rôle clé pour appuyer le nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés, et cela en fournissant à ces derniers d'importantes possibilités de développement grâce au resserrement des liens avec les autres pays en développement. Les éléments ci-après de ces efforts devraient être appuyés vigoureusement dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement.

a) Dans tout arrangement préférentiel global entre pays en développement dans le domaine du commerce (barrières tarifaires et non tarifaires), une attention particulière devrait être accordée aux difficultés spéciales des pays les moins avancés;

b) Dans le cadre des programmes de coopération régionale entre pays en développement, des arrangements devraient être conclus en vue de l'exploitation conjointe des bassins fluviaux et autres potentiels de ressources communs à plusieurs pays, ces arrangements prévoyant un appui spécial aux pays participants les moins avancés;

c) Dans le cadre des schémas de coopération régionale entre pays en développement, une attention particulière devrait être accordée aux pays les moins avancés dans les apports d'aide financière et technique à des conditions de faveur provenant des pays en développement qui sont en mesure de fournir une assistance.

106. Les pays développés et les institutions internationales devraient faciliter les apports d'assistance technique et financière et d'assistance en nature en provenance d'autres pays en développement à destination des pays les moins avancés; ils devraient également appuyer de façon particulièrement énergique les arrangements de coopération régionale prévoyant des avantages importants pour les pays les moins avancés.

107. Dans toute la mesure du possible, l'aide financière aux pays les moins avancés, de quelque source qu'elle vienne, devrait pouvoir être utilisée, du moins en partie, pour l'achat de produits importés en provenance de pays de la région à laquelle appartient le pays le moins avancé considéré.

108. Lorsqu'il existe, dans une région donnée, des possibilités réelles d'investissements plurinationaux auxquels seraient intéressés des pays en développement parmi les moins avancés ainsi que d'autres pays de ladite région, elles devraient être appuyées énergiquement par les donateurs. Les moyens financiers nécessaires à leur réalisation sont dans la plupart des cas de loin supérieurs aux capacités de participation des pays en développement intéressés, et en particulier des moins avancés d'entre eux. En outre, les programmes de ce type peuvent en fait représenter une occasion unique de transformer effectivement l'économie des pays les moins avancés considérés, lesquels sont bien souvent trop peu importants ou disposent de ressources trop limitées pour appuyer des changements de structure économique importants grâce à des investissements qui seraient réalisés uniquement au niveau national.

### Chapitre III

#### DISPOSITIONS A PRENDRE EN VUE DE L'EXECUTION, DU SUIVI ET DE LA SURVEILLANCE DU PROGRAMME

109. Etant donné que l'un des objectifs essentiels du nouveau programme substantiel d'action est de donner une nouvelle orientation et un nouvel élan aux efforts de développement des pays les moins avancés et à la coopération internationale visant à appuyer ces efforts, il importe que le programme prévoie des processus continus de coopération et d'examen aux échelons national, régional et mondial.

##### A. Au niveau national

110. Le gouvernement de chacun des pays les moins avancés devrait désigner un organe central chargé de maintenir en permanence le contact avec ses partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux pour ce qui est de l'examen et de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action. On pourra aussi juger utile de créer au sein du gouvernement un groupe de travail composé de représentants des ministères compétents, y compris l'organisme chargé de l'administration de l'aide étrangère et celui qui est responsable de la planification, si cela n'a pas déjà été fait, pour aider l'organe central à coordonner les travaux à l'échelon national.

111. Lorsqu'il n'en existe pas encore, les gouvernements des pays les moins avancés pourraient, après consultations, selon qu'il convient, avec les institutions des Nations Unies et les organisations intergouvernementales compétentes, de même qu'avec les pays donateurs, établir des groupes consultatifs en matière d'aide ou d'autres arrangements, en tant que mécanismes chargés de l'examen et de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action. Les pays les moins avancés qui ne participent à aucun arrangement existant devraient avoir la possibilité d'inviter les donateurs et partenaires commerciaux actuels ou éventuels, des organes, institutions et organismes des Nations Unies, des organisations internationales et intergouvernementales, ainsi que des pays voisins, selon qu'il conviendra, à participer à la mise en place de nouveaux arrangements consultatifs appropriés. Lorsqu'il existe déjà des arrangements (Groupe consultatif de la Banque Mondiale, tables rondes du PNUD, Club du Sahel, par exemple), il faudrait envisager de les renforcer et de les élargir afin de pouvoir suivre l'exécution du nouveau programme substantiel d'action dans certains des pays les moins avancés.

112. Compte tenu des responsabilités de la CNUCED dans l'examen mondial, le Secrétaire général de la CNUCED devrait être invité, selon les besoins, à se faire représenter aux réunions de consultation par pays aux fins d'une formation réciproque.

113. Ces examens devraient avoir lieu à des intervalles appropriés, à l'initiative du pays le moins avancé intéressé, lequel pourra demander, aux fins de les organiser, l'assistance du chef de file du groupe consultatif en matière d'aide dont il relève. Ces examens devraient être consacrés à l'exécution du nouveau programme substantiel d'action au niveau national et porteront avant tout sur les points suivants :

a) Examen de la situation économique et financière du pays et de l'assistance extérieure qu'il reçoit;

b) Evaluation des progrès réalisés dans l'application du nouveau programme substantiel d'action dans le pays le moins avancé intéressé et examen d'un plan annuel ou à moyen terme détaillé exposant les stratégies, les priorités et les objectifs dans les domaines économique et financier, ainsi que les ressources extérieures dont ce pays aura besoin pour l'exécution de ces plans et programmes;

c) Recherche d'une assistance pour l'exécution des plans et programmes pendant la période considérée;

d) Examen des conditions, de la durée et des modalités de l'aide, notamment de l'assistance technique, compte tenu des lignes directrices indiquées dans le programme, afin d'envisager, le cas échéant, les mesures qu'il faudrait prendre pour que ces lignes directrices soient plus effectivement suivies;

e) Etude des moyens permettant d'aider les pays les moins avancés à développer leur commerce sur leurs marchés actuels ou sur de nouveaux marchés.

114. La première série de ces examens par pays devrait avoir lieu dès que possible et au plus tard avant 1983.

115. Pour chaque réunion, le gouvernement du pays le moins avancé concerné devrait préparer un rapport contenant une évaluation de la situation économique actuelle et des besoins immédiats et à long terme du pays en matière d'assistance, compte tenu de ses priorités et de ses programmes propres. Pour la rédaction de ce rapport, le gouvernement concerné pourra demander l'aide des organisations compétentes du système des Nations Unies.

116. En consultation avec leurs partenaires de développement, certains des pays les moins avancés pourront estimer commode de tenir leurs réunions aux mêmes dates et lieux. Dans ce cas, les pays les moins avancés et les institutions intéressées jouant le rôle de chefs de file, pourront demander l'assistance des commissions régionales ou organisations intergouvernementales à vocation régionale compétentes qui sont instamment priées de fournir l'assistance ainsi demandée.

#### B. Aux niveaux régional et mondial

117. L'interaction continue des activités spécifiques d'exécution aux niveaux national et régional et du contrôle au niveau mondial des progrès sera essentielle pour le succès du nouveau programme substantiel d'action. La CNUCED devrait jouer le rôle central dans l'élaboration des arrangements détaillés au niveau mondial pour l'exécution, la coordination et le contrôle de ce programme.

118. Un examen mondial à mi-parcours des progrès accomplis dans l'exécution du nouveau programme substantiel d'action devrait avoir lieu en 1985. Il offrira l'occasion de réajuster, le cas échéant, le programme d'action pour la seconde moitié de la décennie afin d'en assurer la pleine exécution.

119. La Conférence recommande à l'Assemblée générale de décider que le Groupe intergouvernemental (CNUCED) chargé de la question des pays les moins avancés devrait tenir une réunion à un niveau élevé, pour procéder à l'examen à mi-parcours et étudier la possibilité d'effectuer à la fin de la décennie un examen mondial qui pourrait, notamment, prendre la forme d'une conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Les résultats de l'examen à mi-parcours devraient être communiqués à l'Assemblée générale afin qu'il en soit pleinement tenu compte dans le processus d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement. En s'acquittant de ce mandat, le Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés, examinera les rapports issus des réunions des groupes consultatifs en matière d'aide, les contributions de toutes les institutions intéressées visées au paragraphe 122 ci-après et l'analyse des problèmes effectués par la CNUCED et évoqués au paragraphe 121 ci-après.

120. Les réunions de contrôle au niveau mondial consisteront à examiner les progrès réalisés dans l'exécution du nouveau programme substantiel d'action par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, et notamment :

- a) A examiner les progrès réalisés par chacun des pays à la date de la réunion, dans le cadre de la décennie;
- b) A examiner les progrès accomplis quant aux mesures d'appui prises au niveau international, en particulier quant à l'aide publique au développement;
- c) A envisager les mesures qui pourraient être nécessaires pour assurer l'exécution intégrale du nouveau programme substantiel d'action pendant la décennie.

121. Aux fins des réunions de contrôle au niveau mondial, le secrétariat de la CNUCED devrait, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, réunir des renseignements qui soient à jour sur la situation de l'ensemble des pays les moins avancés et établir, en s'inspirant des analyses visées au paragraphe 122 ci-après ainsi que des résultats des réunions d'examen organisées au niveau de chaque pays, des analyses des progrès accomplis dans l'exécution du nouveau programme substantiel d'action et des questions de politique générale ayant une incidence à cet égard. A cette fin, les séries de données de base préparées par le secrétariat de la CNUCED concernant tous les indicateurs socio-économiques importants des pays les moins avancés devraient être tenues à jour.

122. Les autres organisations compétentes (telles que le PNUD et le Fonds d'équipement qui en relève et le Fonds pour le financement de mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés), les commissions régionales de l'ONU compétentes, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies (dont la Banque Mondiale et le FMI), le GATT, les banques régionales de développement et les organisations régionales de pays en développement, devraient être encouragés à accorder toute leur attention, dans leurs analyses de la situation économique et dans le cadre de leur activité de surveillance, aux problèmes et aux besoins des pays les moins avancés et aux résultats obtenus par ces pays, et devraient établir des statistiques à ce sujet. Dans le cadre et sous réserve de ses structures et procédures actuelles, chacun de ces organes devrait établir des rapports périodiques sur les activités relevant de son domaine de compétence, en tant qu'éléments à prendre en considération lors de l'examen mondial.

123. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, en étroite coopération avec le Secrétaire général de la CNUCED, les secrétaires exécutifs des commissions régionales et les institutions désignées comme chefs de file des groupes consultatifs en matière d'aide, devrait assurer au niveau du secrétariat la mobilisation et la coordination totales de tous les organes, organisations et institutions du système des Nations Unies aux fins de l'exécution et du suivi du nouveau programme substantiel d'action. Le système consistant à désigner un élément central dans chaque institution des Nations Unies, utilisé pour les préparatifs de la présente Conférence, devrait être conservé aussi pour les tâches d'exécution pendant la décennie.

124. Les coordonnateurs résidents du système des Nations Unies devraient continuer de mobiliser tous les éléments du système des Nations Unies dans le pays considéré à l'appui de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action pendant la décennie.

125. Les commissions régionales des Nations Unies compétentes devront, suivant les circonstances, apporter leur concours au suivi du programme et fournir aux pays les moins avancés de la région de leur ressort l'occasion d'échanger des données d'expérience et de chercher des solutions à appliquer aux problèmes communs sur le plan national comme sur les plans régional et mondial. Les commissions régionales devraient être restructurées de façon à pouvoir s'acquitter de leurs responsabilités en ce qui concerne le suivi et le contrôle de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action.

126. Le suivi, le contrôle et la mise en oeuvre effectifs de ce nouveau programme exigeront une gamme de services au niveau du secrétariat. Compte tenu du rôle central joué par la CNUCED dans le système des Nations Unies pour les pays les moins avancés, rôle dont il est fait mention dans la résolution 122 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et qui est mentionné spécifiquement dans le présent nouveau programme substantiel d'action en faveur desdits pays, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est prié de recommander à l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session, les arrangements les plus efficaces pour la fourniture de ces services.

127. Aux fins de fournir les ressources supplémentaires nécessaires aux gouvernements pour l'intensification des activités de planification, pour la réalisation d'études de faisabilité et pour la préparation des projets pendant la première moitié des années 80 dans les pays les moins avancés, les donateurs devraient attribuer une allocation spéciale d'un montant adéquat qui serait versée au fonds du PNUD pour le financement de mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, lequel fonds existe déjà, ou qui irait par d'autres voies appropriées aux pays les moins avancés.

128. Pour maintenir l'élan imprimé en ce qui concerne les engagements pris par la communauté internationale et les obligations contractées par les pays les moins avancés pour la décennie, afin d'accélérer effectivement le rythme de la croissance et celui des transformations des structures, il est essentiel de suivre et de

contrôler périodiquement, aux niveaux national et régional ainsi qu'au niveau mondial, les progrès accomplis dans l'exécution du nouveau programme substantiel d'action. Les examens organisés au niveau national seront essentiels pour l'exécution du nouveau programme substantiel d'action dans les pays les moins avancés, tandis que les examens organisés aux niveaux régional et mondial seront vitaux pour assurer au programme un soutien international. Un tel mécanisme d'examen permettra de surveiller effectivement, d'une part, la performance globale des pays les moins avancés, et, de l'autre, la fourniture aux pays les moins avancés d'une assistance au développement. On pourra ainsi veiller à ce que chacun des pays les moins avancés reçoive le volume minimum d'assistance dont il a besoin et réalise une performance minimum en matière de développement économique.

**B. Déclarations faites à l'occasion de l'adoption du nouveau programme substantiel d'action**

2. Le porte-parole du Groupe des 77 a dit que la Conférence de Paris avait été un signe positif et encourageant, bien que non décisif, du point de vue de la reprise du dialogue Nord-Sud. Les résultats obtenus étaient essentiellement l'expression d'une reconnaissance de la grave situation que les pays les moins avancés connaissaient actuellement et de la nécessité urgente de trouver des solutions pour ces pays. Néanmoins, il y avait encore des difficultés à vaincre pour surmonter les obstacles économiques afin de pouvoir acheminer un volume d'aide plus important qui permette de relever ce défi.

3. Les problèmes des pays donateurs avaient des répercussions directes et négatives sur les pays les moins avancés et les problèmes de ces derniers et du tiers monde en général influençaient à leur tour l'économie des pays développés. C'était un véritable noeud gordien qu'il fallait trancher rapidement d'une manière ou d'une autre. La communauté internationale devait s'échapper de ce cercle vicieux diabolique avant que tous ses membres ne soient totalement affaiblis ou que seuls quelques-uns d'entre eux survivent.

4. Le Groupe des 77 espérait que la Conférence avait apporté une contribution dans ce sens. Ses membres avaient manifesté une fois de plus leur capacité reconnue et déjà démontrée de dialogue et de souplesse. Ils avaient fait tous les efforts nécessaires pour que la Conférence réussisse à élaborer le nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés, mais il restait encore un long chemin à parcourir avant que leurs aspirations ne soient satisfaites.

5. Le Groupe des 77 était convaincu que les participants au dialogue étaient chaque jour de plus en plus nombreux et que la fin du tunnel était en vue. Il fallait espérer que le jalon que représentait la Conférence de Paris serait l'annonce d'un avenir prometteur qui non seulement amènerait des avantages aux pays les moins avancés, mais aussi irait dans le sens d'une éthique plus élevée et favoriserait la solidarité au niveau de l'humanité et, par conséquent, entre tous les hommes, tous les peuples et tous les gouvernements de la Terre. Tel devait être l'objectif réel des réunions, discussions et aspirations futures.

6. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie, parlant au nom du Groupe africain, a exprimé sa vive satisfaction de la manière dont la Conférence avait appelé l'attention de la communauté internationale sur la situation critique des 31 pays les moins avancés.

7. Pour certains observateurs, le nouveau programme substantiel d'action qui venait d'être adopté n'était peut-être ni substantiel ni nouveau, et peut-être avaient-ils raison de le penser. Toutefois, ce programme constituait un progrès et un événement historique en ce sens que les problèmes et les besoins aigus des pays les moins avancés étaient cette fois mis plus clairement en évidence. Il y avait aussi le fait que tous les participants à la Conférence avaient pris un engagement politique de première importance en reconnaissant que la communauté internationale devait prendre des mesures urgentes et substantielles pour alléger les souffrances, le dénuement et la misère des pays les moins avancés. L'engagement qui avait été

pris de doubler l'assistance aux pays les moins avancés d'ici à 1985 devait être considéré sous ce jour.

8. Le Groupe africain aurait naturellement souhaité un engagement plus ferme et plus clair de la communauté internationale sur la question précise des ressources à apporter, en valeur réelle, aux pays les moins avancés, selon un calendrier déterminé, comme le Groupe des 77 l'avait proposé. Toutefois, dans un esprit de compromis, il avait accepté le texte proposé, en sachant parfaitement que ce n'était qu'un début. Aussi longtemps que la plupart des pays les moins avancés resteraient pris dans un système les réduisant progressivement à vendre leurs produits à vil prix et à payer chèrement ceux qu'ils achetaient, il faudrait continuer à mener le combat pour que des mesures internationales soient prises afin de corriger ce déséquilibre. Si le nouveau programme substantiel d'action n'allait certes pas aussi loin que le Groupe africain l'eût souhaité, la Conférence dans son ensemble n'avait pas abouti à un échec mais à un succès nuancé. Le Groupe africain avait tout particulièrement relevé le fait qu'un certain nombre de pays développés avaient pris des mesures substantielles et positives pour accroître le volume de leur aide aux pays les moins avancés. C'est dire combien il importait que tous les pays développés qui ne l'avaient pas encore fait engagent de toute urgence une action positive et sérieuse pour remédier à la situation critique et désespérée des pays les moins avancés dont la Conférence avait reconnu sans équivoque qu'elle s'aggravait de jour en jour.

9. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a dit que son Groupe était profondément et très sincèrement reconnaissant au Gouvernement français d'avoir accueilli la Conférence et d'avoir offert à celle-ci d'excellentes conditions sociales et matérielles grâce auxquelles il avait été possible d'élaborer le nouveau programme substantiel d'action. Il a exprimé son vif espoir que chacun des participants à la Conférence ne ménagerait aucun effort dans l'action importante qu'appelait le suivi de la Conférence.

10. Le Groupe africain, pour sa part, ferait de son mieux pour assurer l'exécution rapide et complète du programme.

11. Le représentant du Banladesh a fait observer que c'était à la sagesse, à la persévérance et à l'attitude conciliante des délégations que la Conférence devait d'avoir pu adopter le nouveau programme substantiel d'action, qui était un programme d'action s'inscrivant dans le contexte du développement global. Ce programme avait été conçu et élaboré dans le cadre de la Stratégie internationale du développement et l'on avait fixé les objectifs que les pays les moins avancés et la communauté internationale - les pays donateurs et les institutions internationales en particulier - devraient s'efforcer d'atteindre.

12. La communauté internationale pouvait être fière de l'adoption du nouveau programme substantiel d'action, lequel constituerait un guide du développement au cours des prochaines années et prévoyait aussi des modalités d'examen au niveau des pays, ainsi que la possibilité d'un examen à mi-parcours et en fin de décennie. La Stratégie internationale du développement n'avait pas été sacrifiée, même si un

grand nombre de ses buts et objectifs n'avaient pas été inscrits dans le nouveau programme substantiel d'action. Le représentant du Bangladesh a évoqué en particulier les objectifs fixés aux paragraphes 24, 101 et 146 de la Stratégie internationale du développement. Sans renoncer à ces objectifs, la Conférence avait tâché de voir comment l'on pouvait parvenir à des engagements et à des accords effectifs sur des objectifs et sur des questions qui appelaient une action tant de la part des pays les moins avancés que de la communauté internationale.

13. Le représentant du Bangladesh a dit qu'il avait bon espoir que l'examen prévu à mi-parcours indiquerait que des progrès étaient accomplis, que les objectifs étaient atteints dans les délais fixés et que les apports de ressources correspondaient bien aux besoins et ressources réels - et non pas monétaires - prévus dans les programmes de développement des différents pays. La Conférence s'était efforcée aussi de définir les diverses modalités de l'aide auxquelles la communauté internationale devrait se conformer pour faire en sorte que le programme soit une réussite. Le programme pouvait être considéré comme un jalon de la coopération internationale en faveur du développement, même si des sacrifices étaient nécessaires. Le représentant du Bangladesh a rendu hommage à tous ceux qui, au cours de la Conférence, avaient tant fait pour rapprocher les positions et trouver des solutions concertées aux problèmes. Il a rendu hommage tout particulièrement au Président de la Conférence pour les efforts qu'il n'avait cessé de faire pour assurer le succès de cette rencontre, et a formulé l'espoir que ce dernier pourrait présenter personnellement le nouveau programme substantiel d'action à l'Assemblée générale à New York.

14. Le porte-parole de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres s'est déclaré vivement satisfait des résultats de la Conférence de Paris. La Communauté accueillait très favorablement le nouveau programme substantiel d'action et coopérerait pleinement à son exécution avec les pays les moins avancés.

15. A la suite de la Conférence, et comme convenu dans la Stratégie internationale du développement les pays donateurs étudieraient soigneusement la possibilité d'augmenter substantiellement, en valeur réelle, l'aide publique au développement pour les pays les moins avancés durant la décennie en cours. A cette fin, et dans le cadre des efforts menés par chacun pour atteindre et, si possible, dépasser l'objectif de 0,7 p. 100 de son PNB, les Etats membres de la Communauté européenne donateurs d'aide se fixeraient pour but d'attribuer 0,15 p. 100 de leur PNB aux pays les moins avancés au titre de l'aide publique au développement, chiffre que certains d'entre eux avaient d'ailleurs déjà dépassé.

16. Le porte-parole du Président du Conseil des ministres des Communautés européennes, dans la déclaration qu'il avait faite en plénière le 2 septembre 1981, s'était engagé à étudier attentivement toute recommandation que la Conférence ferait à l'ensemble des pays développés en vue de stabiliser les recettes tirées des exportations de produits primaires par les pays les moins avancés. La Conférence avait fait une recommandation en ce sens et la Communauté était donc prête à examiner positivement les moyens les mieux appropriés pour y donner suite, en particulier en recherchant quels arrangements pourraient être établis et par quels moyens le bénéfice de dispositions similaires ou équivalentes à celles du STABEX pourraient être étendues aux pays les moins avancés non parties à la

deuxième Convention de Lomé. La Communauté engageait sérieusement tous les autres pays participant au commerce des produits primaires avec les pays les moins avancés à examiner la possibilité de prendre des mesures analogues.

17. Dans le contexte de l'expansion de la production et des exportations des pays les moins avancés, la Communauté était prête à examiner avec ses partenaires tout problème qui pourrait surgir; elle étudierait de même la possibilité d'améliorer encore son système généralisé de préférence.

18. Vu son aspect vital pour les pays les moins avancés, la question alimentaire trouvait logiquement place dans le nouveau programme substantiel d'action. La Communauté et ses Etats membres avaient apporté une contribution déterminante à la rédaction de cette partie du programme et n'épargneraient nul effort pour s'associer à d'autres afin de promouvoir le développement rural et la sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés. Le représentant de la Communauté s'est déclaré satisfait que la Conférence ait aussi reconnu l'importance du problème de l'énergie et recommandé des mesures pour y faire face.

19. L'un des résultats les plus importants de la Conférence résidait dans les dispositions très claires prises pour son suivi, dispositions qui précisaient le rôle que les pays les moins avancés et leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux seraient appelés à jouer.

20. Le porte-parole de la Communauté a aussi pris note avec satisfaction du rôle important qu'avaient joué les organisations non gouvernementales en assistant les pays les moins avancés dans leurs activités de développement, de même que de la part qui leur reviendrait dans l'exécution du nouveau programme substantiel d'action durant la décennie en cours.

21. Enfin, il a indiqué que la Communauté était fière que cette importante Conférence se fût tenue dans la capitale de l'un de ses Etats membres et exprimait ses remerciements au Gouvernement français pour l'excellente organisation de cette manifestation et son hospitalité généreuse.

22. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a dit, qu'en tant que pays du Pacifique sud, la Nouvelle-Zélande avait pris plus spécialement l'engagement à long terme d'assister certaines des économies insulaires les plus vulnérables du monde. C'est dans cette région qu'elle continuerait à concentrer son assistance au développement en s'efforçant particulièrement de l'augmenter. La Nouvelle-Zélande estimait en effet qu'on aboutirait à l'utilisation la plus efficace des ressources existantes si les donateurs acceptaient une répartition des responsabilités selon des critères géographiques. Le Gouvernement néo-zélandais estimait aussi que, sans le volume d'assistance dont ils bénéficiaient actuellement, un grand nombre de pays en développement insulaires se retrouveraient en fait au nombre des pays les moins avancés selon les critères en vigueur. Pour ces raisons, il n'était pas en mesure d'accepter les sous-objectifs financiers fixés dans le programme d'action. Toutefois, en assistant les pays du Pacifique sud, le Gouvernement néo-zélandais tiendrait particulièrement compte du programme d'action, dont une grande part était directement applicable aux pays en développement insulaires, compte tenu de leurs besoins et de leur existence précaire.

23. Le représentant du Japon a déclaré que sa délégation se réjouissait du succès de la Conférence. Le Gouvernement japonais attachait une grande importance à cette rencontre et voyait avec plaisir l'adoption par consensus du nouveau programme substantiel d'action.

24. Etant donné l'importance et l'urgence des besoins d'assistance des pays les moins avancés, la délégation japonaise avait soumis une proposition relative aux "besoins et politiques générales en matière d'aide financière" et se félicitait qu'elle ait été dûment prise en considération et incorporée au texte définitif du chapitre II du programme d'action.

25. La délégation japonaise espérait vivement que tous les donateurs feraient de leur mieux pour que le volume total de l'aide publique au développement accordée aux pays les moins avancés durant la première moitié des années 80 soit plus que doublé par rapport aux chiffres enregistrés durant la seconde moitié des années 70.

26. Le représentant du Japon a réaffirmé que son gouvernement ne négligerait aucun effort pour augmenter son assistance aux pays les moins avancés dans le cadre de son nouvel objectif à moyen terme pour l'aide publique au développement. Au sujet de la compensation de la baisse des recettes d'exportation, la délégation japonaise a estimé que les études devaient se poursuivre au sein des organisations internationales compétentes déjà saisies de la question.

27. Le représentant de l'Australie a dit que son gouvernement se félicitait de l'accord réalisé à la Conférence. Il entendait maintenir le volume de ses apports de ressources au titre du développement compte tenu de ses priorités régionales et de son désir de faire bénéficier de son assistance au développement ceux dont il estimait qu'ils en avaient le plus grand besoin. Cette politique avait déjà permis de faire plus que doubler l'assistance apportée par l'Australie aux pays les moins avancés entre 1978 et 1981.

28. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que son gouvernement s'associait volontiers au consensus sur le nouveau programme substantiel d'action, qui offrait à tous les gouvernements une base solide pour agir.

29. Ce programme tirait une force particulière de la prise en considération pleine et entière des relations complexes existant entre les divers aspects du processus de développement. Il tenait aussi correctement compte de la complémentarité des mesures internes et des mesures internationales, complémentarité qui avait d'ailleurs été au centre des débats. Cette fidélité à la réalité renforçait la résolution de la communauté internationale d'assurer une croissance accélérée des moins avancés parmi ses membres durant la décennie en cours.

30. Les Etats-Unis s'engageaient à oeuvrer aux côtés des pays les moins avancés pour la poursuite de leurs objectifs de développement. Ils considéraient que l'engagement pris en commun d'accomplir un effort particulier pour augmenter les contributions et d'en faire bénéficier plus largement les pays les moins avancés signifiait implicitement que l'on devait tenir compte des circonstances nationales et que les institutions et les pays donateurs emploieraient tout un éventail de critères pour décider de la répartition des crédits d'assistance. Les Etats-Unis

n'avaient en rien modifié leur position bien connue, à savoir qu'ils n'acceptaient pas de fixer, pour l'aide publique au développement, des objectifs précis en proportion du PNB.

31. La délégation des Etats-Unis estimait que les institutions financières internationales existantes étaient pleinement en mesure de gérer un plus grand volume de transferts de ressources et prenaient même déjà en considération les besoins des pays les moins avancés. Au cas où l'on envisageait d'instituer des mécanismes nouveaux, elle espérait que l'on continuerait à accorder l'attention voulue aux besoins particuliers de ces pays.

32. A ce sujet, le représentant des Etats-Unis a relevé que le FMI avait déjà examiné et continuerait d'examiner comme il conviendrait la plupart des propositions en ce sens. Les Etats-Unis demeuraient hostiles à l'établissement d'un lien quelconque entre les droits de tirages spéciaux et l'aide, et continuaient à craindre que l'établissement éventuel d'un tel lien risque de nuire aux efforts tendant à faire des droits de tirages spéciaux le principal actif de réserve dans le système monétaire international. Ils n'étaient pas non plus en mesure d'appuyer l'idée d'un impôt international.

33. Les Etats-Unis admettaient sans réserve que le maintien et l'amélioration de l'accès des pays les moins avancés aux marchés joueraient un rôle de plus en plus important à mesure que ces pays développeraient leur capacité de production. Ils étaient favorables au type de mesures prévues dans le programme pour aider les pays les moins avancés à développer des industries exportatrices efficaces et à prendre des dispositions pour améliorer leur capacité de commercialisation. Ils admettaient que les producteurs et les consommateurs de produits de base exportés par les pays en développement devraient étudier la possibilité de conclure des accords de produits parmi les solutions possibles aux problèmes des marchés des produits de base. Dans ce contexte, les producteurs et les consommateurs intéressés devraient tenir compte des besoins particuliers des pays les moins avancés.

34. Les Etats-Unis estimaient que le FMI était l'organisme approprié et le mieux qualifié pour étudier les difficultés financières causées par la baisse des recettes d'exportations. En réalité, la facilité de financement compensatoire du FMI s'était révélée un mécanisme très utile pour fournir une assistance de ce type. On avait suggéré, durant les travaux de la Conférence, d'envisager, au profit des pays les moins avancés, de nouveaux programmes analogues au STABEX. Les Etats-Unis ne pensaient pas qu'ils pourraient adopter cette démarche, ni qu'une telle formule pût aider notablement les pays les moins avancés. En revanche, ils considéreraient d'un oeil sympathique toutes mesures qui pourraient être prises en ce sens par d'autres pays qui s'estimeraient susceptibles d'apporter de cette manière une assistance utile aux pays les moins avancés.

35. Les Etats-Unis interprétaient la référence à la conclusion d'un accord international sur le blé comme signifiant que la communauté internationale étudierait, pour tenter d'atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé, d'autres

formules que celle qui avait été proposée et que les Etats-Unis ne pouvaient accepter pour des raisons bien connues.

36. Le libellé du nouveau programme substantiel d'action ne devait pas être interprété comme signifiant que les Etats-Unis envisageraient de prendre à leur charge les coûts du transport de l'aide alimentaire fournie autrement qu'à titre de dons.

37. Dans le contexte de la section sur les mesures concernant les transports, le Gouvernement des Etats-Unis étudiait la possibilité de ratifier la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes et la Convention des Nations Unies sur le transport international multimodal. Il n'interprétait pas le texte du programme d'action comme engageant les Etats-Unis à donner leur appui à ces instruments à ce stade.

38. L'action menée jusqu'alors par les Etats-Unis attestait une attention toujours plus soutenue pour les problèmes de développement des pays les moins avancés. Ce pays poursuivrait son effort. La délégation des Etats-Unis quittait la Conférence plus déterminée que jamais à oeuvrer en faveur d'une croissance accélérée et d'une vie meilleure pour les populations des pays les moins avancés.

39. Le représentant de la Finlande a réitéré l'engagement de son gouvernement au sujet de l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB prévu dans la Stratégie internationale du développement. Quelques jours auparavant, le Gouvernement finlandais avait décidé de proposer au Parlement, pour l'exercice 1982, un projet de budget qui porterait le niveau de l'aide publique finlandaise au développement à 0,32 p.100, c'est-à-dire à son objectif intermédiaire. L'aide publique finlandaise au développement continuerait à augmenter substantiellement et régulièrement durant les années à venir. En outre, le Gouvernement finlandais s'était engagé unilatéralement à poursuivre sa politique consistant à consacrer aux pays les moins avancés 30 p. 100 au moins de son aide publique au développement, ce qui provoquerait un doublement de cette aide au profit de ces pays. Sur la base de ces engagements, l'aide publique finlandaise au développement en faveur des pays les moins avancés atteindrait le niveau de 0,15 p. 100 du PNB dans les prochaines années.

40. Le représentant du Canada a constaté que la Conférence avait confirmé, en termes dépourvus d'ambiguïté, l'engagement renouvelé de la communauté internationale en matière d'assistance aux pays les moins avancés. Les résultats de la Conférence réaffirmaient l'importance du rôle que pouvaient jouer les Nations Unies dans la poursuite des objectifs mondiaux de stabilité, de justice sociale et de prospérité en rassemblant des représentants internationaux pour susciter un lieu de débat et d'action. Des progrès réalistes et positifs avaient été accomplis.

41. La mise au point et l'adoption du nouveau programme substantiel d'action témoignaient de l'existence d'un intérêt mutuel entre pays développés et pays en développement, pays industrialisés et pays en cours d'industrialisation. Elles attestaient de même l'interdépendance de la communauté mondiale et l'importance de la concentration des efforts au profit de tous.

42. De nombreuses délégations avaient dû faire des compromis pour qu'un texte commun puisse se dégager en même temps qu'un accord sur le programme d'action. Ainsi, le Canada aurait préféré que l'on suive la conception de la compensation des recettes d'exportation dans l'optique de la balance des paiements, à l'exemple de la pratique adoptée par le FMI. Néanmoins, le Gouvernement canadien considérait que l'on avait atteint un résultat très positif. Il y avait eu coopération sur de nombreux points, et la Conférence s'achevait sur un succès. Le Canada appuyait les conclusions de la Conférence et voyait avec une vive satisfaction l'adoption du nouveau programme substantiel d'action. Il voulait croire que le programme, qui représentait un engagement important de la part des pays développés et des pays en développement, contribuerait à mettre en place un schéma de croissance régulière et autosuffisante dans les pays les moins avancés. Il s'engageait à travailler résolument avec tous pour atteindre les objectifs réalistes fixés dans le nouveau programme substantiel d'action. Il voyait là une étape importante du dialogue Nord-Sud qui contribuerait au succès du sommet de Cancun.

43. Le représentant de l'Arabie saoudite a dit que si son pays était un pays en développement tirant ses revenus d'une ressource naturelle qui allait s'amenuisant, il n'en avait pas moins contribué au développement des pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux, ce qui était conforme à son principe de solidarité à l'égard des pays en développement en général et à son désir de favoriser la coopération internationale. L'Arabie saoudite avait accordé une aide financière extrêmement importante sous la forme de dons et de prêts à des conditions extrêmement avantageuses à 60 pays en développement, dont 22 comptant parmi les moins avancés. La moyenne annuelle de l'aide ainsi fournie atteignait maintenant 4 milliards de dollars, dont 1,5 milliard sous la forme de dons. Cette aide financière représentait 6 p. 100 du produit national brut de l'Arabie saoudite, 41 p. 100 de l'aide totale accordée par les pays membres de l'OPEP, et 15 p. 100 de l'aide totale fournie par les pays membres de l'OCDE.

44. L'Arabie saoudite était heureuse certes de se joindre au consensus pour l'adoption du nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980, mais elle tenait à déclarer qu'elle interprétait le paragraphe 70 du nouveau programme substantiel d'action comme s'adressant aux pays développés disposant de ressources renouvelables.

45. Le représentant de la Bulgarie, parlant également au nom de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la RSS de Biélorussie, de la RSS d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de l'URSS, a dit que, reconnaissant la grande importance de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et celle des documents qu'elle avait adoptés, les délégations au nom desquelles il intervenait réaffirmaient qu'elles suivaient avec une profonde sympathie et une grande compréhension les efforts que faisaient les pays les moins avancés pour se libérer définitivement du joug du colonialisme et du néo-colonialisme, surmonter leur retard économique, vaincre la pauvreté, la faim et la maladie et s'engager dans la voie d'un développement indépendant. Eu égard à ces nobles objectifs, les pays socialistes n'avaient épargné aucun effort pour contribuer aussi d'une manière dûment constructive aux travaux de la Conférence.

46. Leurs positions de principe sur les problèmes fondamentaux des pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux, étaient bien connues. Elles avaient été exposées en détail dans les organes des Nations Unies, en particulier au cours de la onzième session extraordinaire et de la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, notamment à propos des "négociations globales" sur les problèmes économiques, et au cours des quatrième et cinquième sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement <sup>7/</sup>. Les délégations des pays socialistes avaient explicité et précisé ces positions à la présente Conférence dans les déclarations qu'elles avaient prononcées au cours du débat général que dans les réunions des divers organes de la Conférence. En outre, le document A/CONF.104/17 faisait ressortir les principaux résultats et les grandes orientations futures de la coopération entre l'URSS et les pays moins avancés.

47. L'exploitation et l'inégalité étaient absentes des liens économiques noués par les pays socialistes au nom desquels il intervenait avec les pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux. Le développement de ces liens constituait un nouveau système de relations économiques internationales qui différait fondamentalement des relations existant entre les pays en développement et les nations capitalistes industriellement développées.

48. Par ailleurs, la Conférence avait montré une fois de plus, et ce de manière claire et convaincante, que les causes de la situation économique particulièrement difficile des pays les moins avancés étaient la domination coloniale sous laquelle la majorité d'entre eux avaient vécu jusqu'à récemment et la politique de néo-colonialisme que pratiquaient actuellement les Etats impérialistes dans divers domaines, y compris celui des relations économiques internationales.

49. A cet égard, et en tant que corollaire de leur position bien connue, les délégations des pays socialistes au nom desquels parlait le représentant de la Bulgarie considéraient que les recommandations élaborées par la Conférence sur les questions relatives à l'octroi d'une aide financière et autre aux pays les moins avancés, y compris l'aide s'inscrivant dans les paramètres déterminés et assortie de modalités déterminées, s'adressaient aux Etats industriellement développés du système capitaliste.

50. Il était d'une nécessité urgente de résoudre les problèmes de développement économique et social des pays les moins avancés. Les conditions préalables fondamentales de la solution de ces problèmes et d'autres problèmes globaux étaient le renforcement de la paix, le maintien et la consolidation de la détente internationale, l'arrêt de la course aux armements et le désarmement.

---

<sup>7/</sup> Documents TD/211 et TD/264 et Corr.1 contenus respectivement dans Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I, Rapport et Annexes (publication des Nations Unies, Numéro de vente : F.76.II.D.10), annexe VIII, F, et Ibid., cinquième session, vol. I, Rapport et Annexes (publication des Nations Unies, Numéro de vente : F.79.II.D.14), annexe VII, H.

51. Les Etats socialistes au nom desquels intervenait le représentant de la Bulgarie partageaient pleinement les préoccupations justifiées exprimées à la Conférence devant la dégradation actuelle de la situation internationale à la suite des tentatives de certains milieux impérialistes d'imposer leur volonté à d'autres Etats, y compris aux pays les moins avancés et à d'autres pays en développement qui luttait pour une véritable indépendance et un développement autonome.

52. Ils souscrivaient pleinement aussi aux appels qui avaient été entendus au cours de la Conférence en faveur de la cessation de la course aux armements et de l'affectation à des fins pacifiques, y compris l'assistance aux pays les moins avancés et autres pays en développement, des énormes ressources actuellement consacrées aux armements.

53. Se faisant l'interprète des intérêts vitaux des peuples de tous les pays, l'Union soviétique ainsi que d'autres Etats socialistes avaient proposé dès 1973 la réduction des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des économies ainsi réalisée pour le développement économique des pays en développement. En 1978, l'Union soviétique avait proposé des mesures visant à faciliter le règlement de cette question, à savoir que les Etats dotés d'un potentiel économique et militaire important, y compris les Etats membres permanents du Conseil de sécurité, décident exactement dans quelle mesure chacun d'eux réduirait son budget militaire, et ce non pas en pourcentage mais en chiffres absolus, et fixent les sommes concrètes que chacun d'eux réserverait pour accroître son assistance aux pays en développement et créer dans le cadre des Nations Unies un mécanisme de répartition de ces sommes entre les pays bénéficiaires. L'application de ces propositions aurait représenté une importante contribution à l'exécution du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

54. Les pays socialistes continueraient résolument à développer encore davantage la coopération multiforme qu'ils pratiquaient avec les pays les moins avancés intéressés, en appuyant par une assistance économique et technique les efforts que faisaient ceux-ci pour rattraper leur retard, élever le niveau de vie des larges couches de leur population et édifier une économie nationale indépendante. Cette coopération se poursuivrait sur la base d'accords à long terme tenant compte des capacités des partenaires et des grandes orientations définies dans les plans et programmes de développement actuels et à long terme des pays les moins avancés.

55. Les Etats socialistes au nom desquels parlait le représentant de la Bulgarie affirmaient leur volonté de contribuer notablement à la mise en oeuvre des objectifs et des mesures énoncés dans le nouveau programme substantiel d'action qui correspondaient aux principes et méthodes fondamentaux caractéristiques du système social des pays socialistes et de leur système de relations économiques avec les pays en développement.

56. Le représentant de la Bulgarie a précisé que les observations et opinions qu'il avait formulées au sujet du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, qui venait d'être adopté, faisaient partie intégrante de la position des pays socialistes au nom desquels il avait parlé concernant ce programme.

57. Le représentant de la Chine a fait observer que l'adoption par consensus du nouveau programme substantiel d'action à l'issue de négociations complètes menées par toutes les parties dans le souci de rechercher un terrain d'accord sans exclure certaines divergences constituait un résultat positif qui avait créé un climat propice au dialogue Nord-Sud.

58. La Chine était un pays socialiste en développement et l'aide qu'elle apportait aux pays amis du tiers monde était en quelque sorte une assistance mutuelle entre amis pauvres. Que ce fût du point de vue des niveaux économique et technique ou du point de vue du niveau de vie de la population ou, surtout, du point de vue de sa capacité de fournir une aide à d'autres pays, la Chine ne pouvait être rangée dans la même catégorie que les pays développés, ni dans celle des pays développés ou des pays donateurs mentionnés au paragraphe 63 du nouveau programme substantiel d'action.

59. La Chine procédait actuellement à un réajustement de son économie. Les graves catastrophes naturelles qui l'avaient frappée au cours des dernières années avaient ajouté à ses difficultés. Mais le peuple chinois, résolu à progresser dans la voie de l'autosuffisance, s'appliquait à moderniser la Chine dans un esprit de vie simple et de lutte tenace. Comme par le passé, le peuple chinois mènerait une vie frugale afin de continuer, dans la mesure de ses moyens à apporter son aide économique et technique aux pays amis du tiers monde, y compris aux moins avancés d'entre eux. Son économie nationale devenant plus forte, la Chine s'efforcera de contribuer au développement social et économique des pays les moins avancés et, portant, à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

60. La mise en oeuvre du programme d'action adopté par la Conférence exigeait des efforts sérieux et convaincus. La Chine était persuadée que, dès lors que les pays du tiers monde resteraient fidèles au principe de la solidarité et de l'assistance mutuelle, que tous les pays épris de justice travailleraient ensemble à l'élimination des obstacles et que la communauté internationale, en particulier tous les pays développés, assumerait réellement les responsabilités qui lui incombaient, les dispositions raisonnables du nouveau programme substantiel d'action seraient progressivement mises en oeuvre.

61. Un certain représentant avait évoqué les conditions internationales nécessaires à la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action. La délégation chinoise tenait à faire observer que les hégémonistes menaient une politique d'expansion et d'agression dans le monde entier, provoquant ainsi de nombreux troubles. Telle était la dure réalité actuelle. Les hégémonistes prônaient ostensiblement la "paix", la "détente" et le "désarmement", mais cela ne pouvait nullement masquer leurs véritables intentions de renforcement général de leurs armements et d'expansion mondiale. Pour préserver la paix dans le monde et créer un environnement international stable, propice au développement économique, tous les pays épris de justice devaient s'unir et mener un combat sans relâche contre les hégémonistes.

62. Le représentant du Saint-Siège a dit que sa délégation était très heureuse que l'accord ait pu se faire sur un texte qui traduisait une reconnaissance réaliste des problèmes qui avaient été examinés et un engagement sincère d'y faire face. Le nouveau programme d'action, résultat d'un compromis avec tout ce que cela impliquait, énonçait les problèmes et indiquait les moyens d'améliorer le sort des

pays les moins avancés, en suivant une démarche qui devrait s'inspirer du critère morale de la solidarité fraternelle.

63. En formant le voeu qu'un programme aussi complet et aussi généreux que possible fût mis en oeuvre, pour chacun de ces 31 pays, la délégation du Saint-Siège tenait à réaffirmer que l'Eglise catholique souhaitait apporter son concours par tous les moyens à sa disposition et qu'elle était prête, ainsi que les organisations qui lui sont apparentées aux niveaux national et international, à coopérer et à contribuer aux justes efforts que susciterait la Conférence.

64. Le représentant de la Norvège s'est déclaré satisfait que la Conférence ait pu adopter le nouveau programme substantiel d'action par consensus. Dans des négociations sur des questions aussi cruciales et d'une portée aussi grande que celles qui étaient inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, nul ne pouvait espérer que toutes ces aspirations seraient satisfaites. Le seul moyen d'éviter l'affrontement était de rechercher le dénominateur commun. Cette démarche était la seule qui fût réaliste et fructueuse, notamment lorsqu'il s'agissait des problèmes Nord-Sud.

65. Les résultats obtenus étaient dus avant tout à l'esprit positif de coopération et de compromis qui avait régné tout au long des négociations. La délégation norvégienne avait espéré que les objectifs et les mesures concernant l'action aux niveaux national et international inscrits dans le programme d'action, auraient été d'une échelle et d'une portée supérieure à celles qui avaient été retenues. Elle regrettait particulièrement que certains concepts de la Stratégie internationale du développement n'aient pas été repris dans le nouveau programme substantiel d'action. Toutefois, le représentant de la Norvège attachait une importance primordiale au fait que le programme d'action, bien qu'il ne fût pas pleinement satisfaisant pour tous, était acceptable pour une grande majorité de pays. La communauté internationale devait désormais assurer l'exécution effective du programme, tant au niveau des pays qu'au niveau global. Le Gouvernement norvégien participerait activement à cette entreprise, fidèle en cela à la politique traditionnelle de la Norvège, qui était de reconnaître la situation et les besoins particuliers des pays les moins avancés.

66. M. Gamani Corea, Secrétaire général de la Conférence et Secrétaire général de la CNUCED, a exprimé la vive satisfaction que lui causait le fait que la Conférence avait été en mesure d'adopter le nouveau programme substantiel d'action, qui, pour la communauté internationale, constituerait le point de départ à partir duquel elle pourrait instituer de nouvelles relations de coopération avec les plus pauvres et les plus faibles de ses membres. Il s'est déclaré convaincu que les pays les moins avancés bénéficieraient de l'attention que la Conférence avait consacrée à leurs besoins et problèmes spécifiques et il a souligné l'importance particulière qu'il attachait aux dispositions relatives à la mise en oeuvre, au suivi et à la surveillance du nouveau programme substantiel d'action.

## Deuxième partie

### ACTES DE LA CONFERENCE

#### I. Discours prononcé par le Président de la République française lors de la séance inaugurale

1. Dans le discours qu'il a prononcé lors de la séance inaugurale, S. Exc. M. François Mitterrand, Président de la République française, a exprimé sa satisfaction de ce que, pour la seconde fois en 30 ans, une grande Conférence des Nations Unies se tienne à Paris. Il a mis en relief le rapport qui existait entre l'assistance aux pays en développement et les efforts que faisaient les pays développés pour surmonter leur crise économique actuelle, ainsi que la solidarité internationale qui inspirait le désir des pays industrialisés de relancer le dialogue Nord-Sud. La Conférence était un maillon de la chaîne d'événements internationaux qui conduirait à l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Le Président de la République française a pris l'engagement que son pays ferait tout pour contribuer au succès de la Conférence et à cette fin, se fixait essentiellement les cinq objectifs suivants :

a) La France ferait son possible pour que, dans le dialogue Nord-Sud, un esprit de responsabilité partagée remplace la méfiance et l'indifférence. A cet égard, la prochaine réunion des chefs d'Etat à Cancún, au Mexique, devrait contribuer à forger la volonté politique nécessaire;

b) Il faudrait aider les pays en développement à surmonter les graves difficultés de balance des paiements provoquées par la hausse des prix du pétrole. La France appuierait le projet de création d'une "filiale énergie" de la Banque Mondiale par laquelle le Nord et le Sud se trouveraient associés à responsabilités égales;

c) Etant donné que l'accélération du processus de développement réclamait d'importantes disponibilités financières, la France rattraperait son propre retard afin de parvenir d'ici à 1988 à l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB d'aide publique au développement. A cet égard, l'idée de réserver aux pays les moins avancés une part non négligeable du montant total de l'aide publique lui paraissait tout à fait appropriée;

d) Afin d'apporter aux pays en développement, et en particulier aux moins avancés d'entre eux, plus de stabilité et de continuité dans leurs recettes d'exportation, qui dépendaient bien souvent d'un seul produit, la France appuierait l'adoption de mesures visant à stabiliser les recettes d'exportation des pays les moins avancés et estimait que ces pays devraient tous bénéficier de mécanismes compensatoires tels que le plan Stabex de la Communauté économique européenne;

e) Dans l'effort qui devait être fait pour améliorer le bien-être des pays les moins avancés, la France était disposée à appuyer des mesures tendant à protéger les traditions nationales et l'identité culturelle de ces pays, en particulier en les aidant à communiquer entre eux plus facilement. Le patrimoine culturel et traditionnel des pays les moins avancés devait être présent dans les activités de développement.

2. En conclusion, le Président de la République française a exprimé l'espoir que la Conférence contribuerait à réduire l'écart entre le Nord et le Sud et marquerait le début d'une nouvelle forme de coopération.

## II. Déclarations liminaires (point 1 de l'ordre du jour)

3. Ouvrant la Conférence le 1er septembre 1981, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a dit que la présence d'un grand nombre de hautes personnalités parmi les participants à la Conférence témoignait des espérances que la communauté internationale plaçait en elle et de l'appui qui lui était accordé. Il a souligné l'urgence des problèmes dont devait débattre la Conférence et la nécessité pour elle de parvenir à un accord sur des mesures concrètes qui permettraient de réaliser ses objectifs. Les difficultés économiques auxquelles se heurtaient les pays les moins avancés étaient si profondes et si graves qu'il était indispensable de prendre des mesures supplémentaires exceptionnelles pour les aider. Pour être véritablement efficace, le programme d'action à adopter par la Conférence devrait mettre l'accent à la fois sur les changements d'ordre structurel et sur la satisfaction de besoins sociaux essentiels : alimentation, santé, logement, éducation et emploi. Les pays les moins avancés seraient incapables de s'engager dans la voie du développement autonome si la communauté internationale n'augmentait pas considérablement l'appui qu'elle leur fournissait dans le cadre d'un effort global intégré, conformément aux priorités que chacun d'eux s'était fixées. Il fallait également accroître au moyen des mesures financières et commerciales appropriées le transfert de ressources en faveur de ces pays, étant donné l'urgence des problèmes auxquels ils devaient faire face et le fait que le programme d'action immédiate avait reçu un appui insuffisant.

4. L'assistance internationale aux pays en développement, et en particulier aux pays les moins avancés n'établissait pas une relation à sens unique. La communauté internationale tout entière tirerait profit d'un renforcement de l'économie mondiale et d'un assainissement de la conjoncture pour la croissance et l'investissement. Si les tendances économiques actuelles, intolérables d'un point de vue humain, devaient persister, elles menaceraient finalement la stabilité politique et la paix mondiale. C'était seulement grâce à une coopération multilatérale à laquelle participeraient tous les groupes de pays qu'il serait possible de trouver des solutions durables, propres à réactiver la croissance économique et permettant d'instaurer des relations économiques équitables.

5. Le dialogue international consacré aux questions économiques continuait à ne progresser qu'avec lenteur, mais il s'était produit récemment certains faits nouveaux qui étaient encourageants pour l'avenir. Le Groupe des 77, réuni à Caracas en mai 1981, avait défini un cadre d'ensemble dans lequel les pays en développement entendaient renforcer leur coopération mutuelle et leur autosuffisance collective. En outre, il semblait que les pays développés reconnaissaient davantage la nécessité d'une action concertée, orientée non seulement vers des objectifs immédiats, mais aussi vers des objectifs à moyen terme. Les grands pays industriels avaient récemment réaffirmé à Ottawa qu'ils étaient prêts, dans un esprit de partage des responsabilités, à rechercher toutes les possibilités de consultation et de coopération avec les pays en développement dans les secteurs clefs des relations économiques internationales. Tous ces faits

étaient de bon augure pour les prochaines discussions de Cancún. En outre, la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui venait de se terminer, avait adopté un certain nombre de mesures prévoyant une action concertée sur le plan international dont l'application accordait une attention particulière aux pays les moins avancés.

6. Le programme d'action qui devait être arrêté à la présente conférence serait un pas important vers la transformation de l'économie des pays les moins avancés, qui les aiderait à rompre le cercle vicieux de la pauvreté et du dénuement. En faisant preuve de détermination et de vision politique, il serait certainement possible d'aider efficacement ces pays.

7. En prenant, à la suite de son élection, la présidence de la Conférence, M. Jean-Pierre Cot, Ministre français chargé de la coopération et du développement, a dit que la Conférence était condamnée à réussir, non seulement en raison de l'obligation que lui en faisait la résolution 122 (V) de la CNUCED, mais aussi parce qu'elle s'inscrivait dans une série de rendez-vous internationaux qui devraient conduire à transformer les relations économiques internationales. Sans doute, les pays les moins avancés partageaient-ils un bon nombre de leurs problèmes avec d'autres pays en développement, mais il était pourtant nettement justifié de se pencher plus particulièrement sur leur sort en raison de l'étendue de leur détresse et de l'impossibilité où ils se trouvaient de la surmonter s'ils n'étaient pas aidés. Isoler une catégorie spéciale, celle des pays les moins avancés, se justifiait dès lors qu'on le faisait dans le contexte général du développement du tiers monde. Le Président de la Conférence ne pouvait qu'admirer la sollicitude du Groupe des 77 à l'égard des pays les moins avancés et la cohésion dont le Groupe a fait preuve. Les mesures qui seraient prises ou esquissées par la Conférence n'auraient de valeur que si elles s'intégraient dans une stratégie globale du développement. C'était là toute la difficulté de l'exercice.

8. Les problèmes des pays les moins avancés ne seraient pas résolus en deux semaines mais chacun de ces pays devrait pouvoir repartir avec le sentiment que le nouveau programme substantiel d'action apporterait quelque chose à sa situation particulière. L'échec du Programme d'action immédiate retenu à Manille et la crise économique qui secouait aujourd'hui le monde imposaient, non la rhétorique, mais le réalisme.

9. Le Directeur général de l'Unesco a prononcé une allocution de bienvenue aux participants dans laquelle il s'est dit certain que la Conférence aiderait à forger la solidarité au sein de la communauté internationale.

### III. Hommage à la mémoire du Président et du Premier Ministre de l'Iran

10. La Conférence a observé une minute de silence en hommage à la mémoire de Son Exc. M. Mohammed Ali Rajai, Président de l'Iran, et de Son Exc. M. Mohamed Javad Bahonar, Premier Ministre d'Iran, morts tragiquement le 31 août 1981.

#### IV. Déclarations de chefs d'Etat

11. La Conférence a entendu une déclaration du Président du Kenya parlant au nom de l'Organisation de l'unité africaine, une déclaration de Sa Majesté le roi du Népal, parlant au nom des pays les moins avancés membres de la CESAP et de la CEAO, une déclaration du Président du Cap-Vert, au nom des pays les moins avancés d'Afrique, et une déclaration du Président du Rwanda. On trouvera le résumé de ces déclarations aux paragraphes 12 à 30 ci-après.

12. S. Exc. M. Daniel Arap Moi, Président du Kenya, parlant au nom de l'Organisation de l'unité africaine, a dit qu'il attendait de la Conférence des solutions acceptables et concrètes. La communauté internationale devait se pencher attentivement sur des problèmes économiques qui étaient fort graves, en reconnaissant que le sort de l'humanité tout entière était en jeu. Il ne suffirait pas de résoudre un problème isolé, quel qu'il fût, comme celui de l'inflation, de l'analphabétisme, de la dette ou de l'aggravation des termes de l'échange. Les mesures d'appui prises au niveau international devaient constituer un tout équilibré et l'assistance financière devait avoir un caractère régulier et fiable. L'OUA ne pourrait pas considérer que la Conférence avait réussi s'il n'y était pas enregistré de promesses fermes, assorties d'objectifs quantifiés, étayées par des engagements et certaines procédures qui auraient été retenues pour leur donner effectivement suite. Ce serait une profonde déception que de devoir se contenter à nouveau de résolutions de compromis.

13. La Conférence était censée mettre au point des mesures concrètes d'appui aux pays les moins avancés, lesquelles consacrerait l'accord réalisé sur la nature et l'étendue des besoins à satisfaire, et seraient mises en oeuvre par l'intermédiaire des institutions, à qui la tâche serait confiée.

14. Au total, les besoins d'aide ne se chiffraient, aux fins d'un programme de 10 ans, qu'à 133 milliards de dollars; sur ce total, il faudrait en affecter 81 milliards aux 21 pays les moins avancés situés en Afrique. Si l'on répartissait la somme sur une décennie, la comparaison entre le montant de cette aide et celui qu'atteignaient actuellement les dépenses militaires mondiales, évalué à plus de 500 milliards de dollars par an, était extrêmement positive. Il fallait que le monde voie bien que la menace la plus grave qui pesait aujourd'hui sur la paix dans le monde n'était pas celle de l'agression armée mais celle des forces moins raisonnées mues par une misère désespérée.

15. Il fallait concevoir la question des pays les moins avancés comme un aspect important de toute la question qui consiste à assurer un développement mondial plus rapide et plus équitable. Atteindre un niveau plus élevé de développement équilibré et diversifié, dans tous les pays démunis, revêtait une urgence extrême. Si le tiers monde avait nettement conscience de cette urgence, celle-ci n'avait jamais été perçue avec une acuité comparable au sein de la communauté internationale entendue en un sens plus large.

16. Actuellement, en Afrique, il fallait affecter 30 p. 100 de toutes les recettes en devises, lesquelles résultaient essentiellement de l'exportation de produits de base, à importer du pétrole, en consacrer par ailleurs 20 p. 100 à l'importation de

denrées alimentaires, et 10 p. 100 encore au service de la dette extérieure. Ces trois postes à eux seuls absorbaient 60 p. 100 du total des recettes en devises. A défaut de remèdes appliqués à très bref délai, l'économie d'un bon nombre des pays les moins avancés d'Afrique allait nécessairement s'effondrer. Mais les problèmes se posaient de façon pratiquement identique dans toutes les régions en développement de la planète. L'époque était révolue où les pays avancés pouvaient espérer étayer des structures branlantes au moyen de palliatifs conçus dans une perspective purement égoïste. Le moment était venu de rendre compte de toutes les décennies pendant lesquelles le développement du tiers monde avait été étouffé, sous l'effet de tous les dispositifs permettant de manipuler artificiellement les prix des produits de base et de faire flamber systématiquement le coût des matières premières essentielles ou des biens d'équipement. Ce qu'il fallait, désormais, c'était mettre activement en oeuvre les programmes convenus. On ne pourrait assurer le développement de tous les pays que si on le faisait reposer sur l'intérêt réciproque. La Conférence pourrait, dans le cadre des négociations internationales visant à régler les problèmes fondamentaux du développement, marquer un tournant.

17. Sa Majesté Birendra Bir Bikram Shah Dev, roi du Népal, parlant au nom des neuf pays les moins avancés d'Asie, a dit que si la majorité de ces pays avaient été victimes du colonialisme, ceux qui avaient gardé leur indépendance n'en avaient pas moins souffert de l'absence de contacts due à l'isolement qu'impliquait leur situation de pays enclavés ou insulaires. Ces neuf pays luttent tous pour préserver leur identité tout en cherchant à améliorer les conditions de vie de leurs peuples.

18. L'une des difficultés majeures communes aux pays les moins avancés était l'absence d'infrastructure de base pour le développement. Si le commerce des pays sans littoral était obéré par le coût des transports terrestres, qui en période d'escalade des prix du pétrole pouvait devenir un fardeau insupportable, les pays insulaires pauvres dont le territoire était formé de chapelets d'îles avaient beaucoup de mal à financer leur propre système de transports maritimes. Quant aux pays enclavés situés dans des zones accidentées, montagneuses et à haute altitude, la mise en place d'une infrastructure pouvait représenter pour eux une tâche extrêmement ardue.

19. La tension et la rivalité entre les puissances et les superpuissances étaient à certains moments trop intenses et trop chargées de menace pour que l'on puisse en faire abstraction. La déstabilisation ou les déséquilibres sous telle forme ou dans tel domaine conduisaient à la déstabilisation dans une autre région ou sous une autre forme, ce processus aboutissant à mettre la paix en danger. Les perturbations socio-économiques, non seulement ébranlaient la paix, mais encore désorganisaient le développement. C'est pourquoi les objectifs les plus importants que les pays les moins avancés pourraient souhaiter voir adopter universellement étaient la paix et la non-ingérence, à la fois en paroles et en actes. Ils demanderaient également instamment que soient reconnus les principes de l'égalité et de la justice.

20. Concernant les domaines de coopération, il était bon de ne pas oublier que presque tous les pays représentés s'étaient déclarés préoccupés par l'explosion démographique. Outre qu'elle était de mauvais augure pour l'écosystème des pays

concernés, cette situation pouvait nuire au développement des relations amicales et pacifiques entre les nations. Un taux de fécondité élevé était un sous-produit du sous-développement, et ce problème appelait une solution humaine.

21. Dans presque tous les pays au nom desquels parlait le roi du Népal, il y avait des secteurs clefs considérés comme devant recevoir la priorité. En fait, les pays intéressés auraient choisi de renforcer leur infrastructure afin de développer tel ou tel secteur qu'ils considéraient comme le plus important. Souvent, l'absence d'infrastructure humaine et administrative se révélait un obstacle pour l'élimination duquel les pays intéressés recherchaient la coopération dans les domaines de la technologie, des connaissances techniques et de la gestion. Etant donné que les connaissances dans ces domaines constituaient la richesse fondamentale d'une nation, la coopération à cet égard était souhaitable.

22. L'existence de masses démunies et affamées était un défi pour tous les systèmes de valeurs, pour toutes les religions, pour tous les principes moraux et pour toutes les théories politiques. C'était un défi pour le système des Nations Unies et tous les organismes et institutions s'y rattachant. Mais par dessus tout, l'existence d'une telle multitude de destitués constituait une insulte à l'homme moderne, à sa science et à sa conscience, à son ingéniosité et à sa technologie, à ses rêves et à ses réalisations.

23. L'homme pouvait-il vraiment tirer fierté de sa pauvreté? C'était là qu'intervenait la nécessité, pour la communauté internationale, de venir au secours des pays les moins avancés et d'engager tous ses membres en faveur du nouveau programme substantiel d'action proposé pour les années 80. Ce programme portait en lui les aspirations et les espérances des pays les moins avancés, auxquels il laissait entrevoir les contours flous d'une oasis à l'horizon d'un désert sans fin.

24. S. Exc. Aristedes Maria Pereira, Président de la République du Cap-Vert, parlant au nom des 21 pays les moins avancés d'Afrique, a déclaré que toute action spéciale menée en faveur des pays les moins avancés ne pouvait être dissociée des efforts faits pour aider l'ensemble des pays en développement. Bien que les pays les moins avancés aient à faire face à des problèmes structurels spécifiques, ils se heurtaient comme les autres pays en développement à des obstacles d'ordre interne autant qu'externe qui s'opposaient à leur développement et qui s'expliquaient par un système surimposé de relations de domination. Malgré les maigres résultats qu'ils avaient obtenus sur le plan de la croissance et du développement, ces pays disposaient d'un potentiel économique important, qui exigeait l'aide de la communauté internationale pour être pleinement mis en valeur.

25. Les principales contraintes qui entravaient le développement des pays les moins avancés avaient déjà été identifiées et il s'agissait maintenant d'obtenir les moyens humains et financiers nécessaires pour appliquer les politiques économique, sociale et culturelle correspondantes.

26. Evoquant le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique 1/ et les moyens

---

1/ Voir A/S-11/14, annexe I.

financiers qui seraient nécessaires pour assurer une croissance minimale du PIB de 6 p. 100 par an, le Président de la République du Cap-Vert a estimé à 133 milliards de dollars aux prix de 1979 les besoins des pays les moins avancés pour la décennie 1981-1990. Sur ce montant, 52 milliards de dollars pouvaient être mobilisés sur le plan interne; le reste - soit 8,1 milliards de dollars par an en moyenne - devait provenir de la communauté internationale. Parmi les mesures concrètes que la Conférence devrait adopter, les plus urgentes devraient viser à financer des approvisionnements en produits alimentaires et énergétiques pour lesquels les pays les moins avancés sont en déficit. D'autres mesures devraient permettre le réaménagement et l'allégement des dettes et l'attribution d'une aide financière et technique supplémentaire pour l'étude des projets, ainsi que de dons en nature. L'accent devrait être mis sur la nécessité, pour les pays les moins avancés, d'améliorer leur capacité d'administration et la gestion de leurs ressources. Parallèlement, les pays donateurs devraient harmoniser leurs procédures d'aide afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources extérieures. S'agissant du suivi de la Conférence, le Président de la République du Cap-Vert a recommandé une approche par pays qui permettrait d'examiner en commun les besoins et les programmes et conduirait à des engagements concrets. Pour assurer pleinement la cohérence interne du nouveau programme substantiel d'action et contrôler son application, un système de surveillance devrait être mis en place sous la supervision de la CNUCED.

27. Les pays africains les moins avancés concevaient les travaux de la présente Conférence dans le cadre plus vaste de la lutte que menaient les pays en développement pour la transformation des relations internationales. La solution définitive du problème du développement des pays les moins avancés résidait essentiellement dans le démantèlement des structures de domination politique et économique et dans la création d'un climat de paix. Faute de développement, on se condamnait à l'instabilité et aux conflits qu'elle engendrait.

28. S. Exc. le Général-Major Habyarimana Juvénal, Président de la République rwandaise, a déclaré que la Conférence était l'aboutissement d'un processus tendant à instaurer un nouveau code des relations économiques internationales qui tiendrait compte des besoins réels de tous les pays. Divers facteurs économiques, nationaux et internationaux, continuaient à entraver le développement des pays les moins avancés. On pouvait citer, notamment, les fluctuations des prix des produits de base, l'inflation mondiale, le déficit alimentaire et le déséquilibre chronique des balances des paiements. Faute de moyens de production modernes, l'agriculture ne pouvait répondre aux besoins alimentaires et les pénuries qui s'ensuivaient contraignaient les pays les moins avancés à augmenter leurs importations. Le développement industriel était limité par l'étroitesse des marchés nationaux et par la faiblesse du pouvoir d'achat, tandis que les besoins d'énergie grevaient lourdement la balance des paiements. L'orateur a appelé l'attention de la communauté internationale sur la situation spéciale des pays les moins avancés enclavés et sans littoral, et a souligné le rôle de l'éducation et de la formation dans le développement. Le caractère particulièrement critique de la situation des pays les moins avancés sans littoral était illustré par le cas du Rwanda, pays qui souffrait par ailleurs de tous les autres handicaps communs aux pays les moins avancés. Ces derniers devaient parvenir à l'autosuffisance pour les approvisionnements alimentaires, la production alimentaire nationale devant, par conséquent, augmenter plus vite que la population. Il fallait à cette fin investir massivement dans l'agriculture.

29. En outre, la plupart des pays les moins avancés n'ayant qu'un mécanisme embryonnaire de planification et d'élaboration des projets, on devait les aider à améliorer leur infrastructure de planification. Il fallait, certes, être reconnaissant aux donateurs de l'aide au développement qu'ils fournissaient, mais il était aussi souhaitable que ces derniers assouplissent leurs critères de sélection des projets. En particulier, il convenait de tenir compte du rendement social des projets de telle sorte que l'on puisse disposer de fonds pour compenser les handicaps particulièrement lourds des pays les moins avancés sans littoral. Pour augmenter la capacité d'absorption, les dépenses locales d'exécution des projets devaient être financées en totalité ou en partie par l'assistance extérieure, compte tenu des contraintes financières des pays les moins avancés. L'aide extérieure devait être non liée, fournie régulièrement et pour une durée qui ne soit pas inférieure à celle du plan national.

30. Exprimant sa gratitude aux pays qui avaient renoncé à leurs créances passées sur les pays les moins avancés, le Président de la République rwandaise a demandé que les dépenses locales soient financées par les partenaires fournissant l'aide; il a demandé en outre une assistance en matière de balance des paiements, la stabilisation des recettes d'exportation et la fixation de prix plus rémunérateurs pour les produits de base exportés, soulignant qu'il s'agissait là d'objectifs urgents. Une assistance technique beaucoup plus importante devait être offerte aux pays les moins avancés, conformément à la recommandation de la Commission indépendante sur les questions de développement international (Commission Brandt).

#### V. Messages de chefs d'Etat ou de gouvernement

31. A la 7ème séance plénière, le 4 septembre 1981, la Conférence a entendu des messages des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Afghanistan, du Bangladesh et de la Chine.

#### VI. Déclaration du Secrétaire général de la Conférence

32. A la première séance plénière, M. Gamani Corea, Secrétaire général de la Conférence et Secrétaire général de la CNUCED, a instamment demandé aux gouvernements de tous les pays - pays développés ou en développement, pays à économie de marché ou pays socialistes - de s'attacher sans réserve à satisfaire les besoins et résoudre les problèmes des pays les moins avancés, en adoptant un programme de soutien qui permette d'aider ces derniers, non seulement à renverser les tendances défavorables imputables à l'évolution et aux échecs antérieurs, mais aussi de faire face à la crise de l'heure. La réalisation de cet objectif était indispensable si l'on voulait atteindre les buts à plus long terme. Les efforts en ce sens devaient certes venir essentiellement des pays intéressés eux-mêmes, mais leur succès n'était possible qu'avec l'appui de la communauté internationale.

33. Le nouveau programme substantiel d'action à adopter pour les années 80 prendrait une valeur accrue, a dit M. Corea, si l'on parvenait au moins à fixer quelque peu les idées quant à l'ampleur de l'effort à consentir au niveau international. Selon les estimations, les pays en question, pris ensemble, auront besoin au cours des années 80 d'un supplément de ressources de 8 à 9 milliards de dollars par an en moyenne, en prix constants, qu'ils devront s'assurer par le biais

de l'aide et aussi par d'autres moyens, notamment grâce à un accroissement de leurs recettes d'origine extérieure et une amélioration de leurs termes de l'échange. Dans son rapport à la Conférence 2/ M. Corea avait proposé que les pays développés consacrent, à l'aide accordée aux pays les moins avancés à des conditions de faveur, 0,15 p. 100 de leur PNB pendant la première moitié des années 80, ce chiffre passant à 0,20 p. 100 durant la seconde moitié. Un autre point de repère consisterait à prévoir que 30 p. 100 de toute l'aide octroyée à des conditions de faveur iraient aux pays en question.

34. Le nouveau programme substantiel d'action ne devait pas se borner à tenir dûment compte des besoins en ressources d'origine extérieure; il lui faudrait aussi faire une large place à la question des "modalités de l'aide" et, à cet effet, prévoir des mesures en vue, notamment, du décaissement rapide des fonds d'assistance au titre des programmes, du financement des dépenses locales et des dépenses de fonctionnement qu'impliquent les projets, d'une intensification de l'aide non liée, ainsi que de la mise en oeuvre intégrale d'un accord conclu au sein de la CNUCED, en 1978, au sujet de l'allégement de la dette. Le programme de soutien devait aussi s'étendre à d'autres domaines importants, comme le commerce et l'assistance technique. Il convenait encore de souligner les possibilités offertes aux pays les moins avancés par la coopération entre les pays en développement eux-mêmes, dans de nombreux domaines d'importance capitale.

35. M. Corea a ajouté que les pays les moins avancés faisaient partie du groupe des pays en développement. Un programme conçu pour eux s'insérait donc nécessairement dans le cadre d'un programme plus vaste destiné à favoriser le développement et, bien mieux, le fonctionnement de l'économie mondiale, encore qu'il ne fût pas nécessaire d'attendre, pour le lancer, la solution de problèmes de plus large portée.

36. Les dispositions prises pour la phase postérieure à la Conférence devraient prévoir des évaluations périodiques des progrès accomplis, tant à l'échelon global qu'à l'échelon régional. Dans le cas des pays les moins avancés, le suivi du programme au niveau des pays pris isolément serait particulièrement important car il faudrait veiller à ce qu'aucun pays ne soit laissé de côté, à ce que chacun puisse exposer ses problèmes et réalisations à ses partenaires et obtenir, le cas échéant, des engagements d'assistance spécifiques.

37. L'effort à consentir pour répondre aux besoins des 31 pays les moins avancés, a dit encore M. Corea, ne dépassait en aucune façon les possibilités. L'enjeu était considérable; les besoins à satisfaire étaient immenses mais, en même temps, il y avait sur le plan politique une occasion à saisir. L'heureuse issue de la Conférence assurerait une amélioration du climat des relations entre pays développés et pays en développement et laisserait bien augurer de l'aboutissement de quelques réunions et événements importants prévus pour les semaines et mois à venir.

---

2/ A/CONF.104/2 et Corr.1, et Add.1 et Corr.1, Add.2 et Corr.1 et Add.3 (qui sera publié en tant que publication des Nations Unies sous la cote A/CONF.104/2/Rev.1).

## VII. Débat général (Point 8 de l'ordre du jour)

38. Au cours du débat général, qui a eu lieu du 3 au 10 septembre 1981, la Conférence a entendu des déclarations de quatre chefs d'Etat, des chefs de délégation de 106 Etats, des observateurs d'organismes participant à ces travaux en application des paragraphes 4 b) et 4 c) de la section II de la résolution 35/205 de l'Assemblée générale, ainsi que des représentants des institutions spécialisées et d'autres organes des Nations Unies qui participaient à la Conférence en vertu de la même résolution. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ont aussi fait des déclarations, de même que les chefs de secrétariat ou représentants des commissions régionales. Les observateurs des organismes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales qui participaient à la Conférence conformément aux dispositions des paragraphes 4 f) et 4 g) de la section II de ladite résolution de l'Assemblée générale ont également fait des déclarations 3/.

39. Le débat général a été ouvert par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, qui a dit que pour assurer un développement régulier aux pays les moins avancés, il faudrait transformer profondément leur économie et, à cette fin, consentir des investissements massifs, étalés sur une durée considérable. Ces pays avaient fortement conscience de la nécessité de mobiliser pleinement les ressources internes, mais ils étaient contraints de satisfaire l'essentiel de leurs besoins en faisant appel à l'extérieur, par le biais de l'aide et du commerce. Il fallait arriver à un consensus effectif au sujet du partage de ces responsabilités entre les pays développés, eu égard à leurs capacités relatives et à leurs caractéristiques particulières, et centrer l'attention sur ce qui doit être fait pour les pays les moins avancés au lieu d'essayer de déterminer ce que chacun peut devoir aux autres. Les pays les moins avancés n'étaient pas coupés de l'économie internationale et les problèmes qu'ils connaissent ne pouvaient trouver d'issue hors du cadre plus vaste du développement en général. Toute tentative visant à remédier au déséquilibre et aux inégalités structurelles des relations économiques internationales bénéficierait de toute évidence aux pays les moins avancés. Les mesures spéciales à prendre en faveur des pays les moins avancés devaient être le complément, voire une partie intégrante d'un programme global concernant le monde en développement, et l'adoption de ces mesures ne devait pas masquer l'importance des négociations relatives aux autres problèmes du développement. Il ne s'ensuivait pas que ces mesures spéciales devraient attendre que l'on réalise des progrès sur ces problèmes plus larges. L'urgence des problèmes rencontrés par les pays les moins avancés ne tolérait aucun retard. L'absence de progrès en l'occurrence laisserait mal augurer du dialogue sur le développement en général. La Conférence n'était pas seulement appelée à rédiger un document constatant un consensus; elle devait engager une action concrète intéressant directement les quelque 300 millions d'habitants des pays les moins avancés.

---

3/ Pour la liste des orateurs ayant participé au débat général, voir plus loin, annexe III.

40. Un rôle permanent continuerait de revenir au système des Nations Unies pour la mise en oeuvre des décisions de la Conférence. Aux niveaux national et régional, cela voudrait dire contribuer aux efforts nationaux, développer la coopération technique et promouvoir la coordination des programmes, et aussi aider à améliorer la capacité des pays à entreprendre la planification de leur développement. Au niveau des pays, les arrangements conclus pour assurer l'examen et le suivi devraient refléter le caractère spécifique des besoins nationaux et aussi renforcer et compléter les arrangements existants. Au niveau mondial, les organisations appartenant au système des Nations Unies pourraient fournir un appui pour les examens et les évaluations, qui étaient du ressort des gouvernements. Toutefois, le succès des efforts des organisations du système des Nations Unies dépendrait de façon décisive des initiatives et des activités de suivi des gouvernements eux-mêmes, dans le cadre des organes directeurs de ces mêmes organisations. Il serait également subordonné à l'engagement politique que prendrait la communauté internationale d'apporter des ressources supplémentaires par l'intermédiaire du système des Nations Unies.

41. Tous les orateurs qui ont pris la parole au cours du débat général ont félicité le Président de la Conférence de son élection par acclamation. Ils ont exprimé leur gratitude au pays hôte pour avoir accueilli la Conférence, ainsi que pour les services et installations qu'il avait mis à sa disposition. Ils ont aussi remercié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la CNUCED des préparatifs minutieux de la Conférence, auxquels avaient participé tous les organismes du système des Nations Unies.

42. Ils ont unanimement exprimé leur préoccupation et leur sympathie pour la situation critique des pays les moins avancés qui, pendant la décennie écoulée, avait été caractérisée par la stagnation, voire dans certains cas la régression de leur revenu par habitant. Toutes les délégations ont souligné l'ampleur du défi que ces pays avaient à relever pour renverser les tendances inacceptables du passé, notamment dans le contexte d'un environnement économique international peu propice à la croissance économique et au développement.

43. Toutes les délégations sont convenues de l'opportunité de la Conférence, qui, à leur avis, faisait partie intégrante du dialogue nécessaire entre les pays en développement pris dans leur ensemble et les pays développés. Ils ont aussi affirmé leur volonté de contribuer efficacement aux travaux de la Conférence et de lui permettre ainsi de s'acquitter de son mandat, qui était de mettre au point, d'adopter et de soutenir le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Ils ont reconnu l'importance que les pays les moins avancés attachaient à la Conférence et dont témoignait la planification poussée qu'ils avaient effectuée au niveau national, dans le cadre des préparatifs de la Conférence, ainsi que le haut niveau de leur représentation à la Conférence.

44. Tous les participants ont estimé que la Conférence avait permis aux partenaires au développement de mieux comprendre la situation particulière et les problèmes des pays les moins avancés. Sans être exclusivement le lot des pays les moins avancés, ces problèmes étaient particulièrement ardues pour ces pays à cause

de leurs handicaps structurels. C'est pourquoi les participants étaient d'accord pour estimer que la communauté internationale devait réserver aux pays les moins avancés un traitement favorable, adapté dans chaque cas à leur situation et à leurs besoins particuliers.

45. On a unanimement reconnu que c'étaient les pays les moins avancés eux-mêmes qui portaient la responsabilité principale du rythme et de la nature de leur développement. Toutefois, on a aussi reconnu que même la mobilisation optimale de leurs ressources nationales serait insuffisante pour leur permettre de réaliser le niveau et le type d'investissement nécessaire pour accélérer considérablement leur croissance et leur développement. Un appui extérieur à leur effort de développement était par conséquent considéré comme un complément essentiel des mesures et politiques nationales. En fait, il fallait que les appuis internationaux tiennent dûment compte des besoins et des objectifs particuliers de chaque pays.

46. On a aussi unanimement reconnu les mesures que les pays les moins avancés prenaient ou se proposaient de prendre afin d'améliorer leur performance économique pendant les années 80. On a admis qu'une assistance extérieure était particulièrement nécessaire pour contribuer à atténuer les contraintes externes qui entravaient gravement leur développement et qui découlaient en partie du fait qu'ils étaient fortement tributaires d'un nombre très restreint de produits primaires, dont les perspectives d'exportations étaient généralement défavorables et qui ne leur apportaient que des ressources financières insuffisantes et irrégulières. La dépendance de ces pays à l'égard de l'assistance extérieure devrait donc être sensiblement accrue pendant la décennie si l'on voulait qu'ils réalisent leurs objectifs de développement.

47. Les problèmes du dénuement poussé à l'extrême, tels qu'ils se présentaient dans les pays les moins avancés, étaient considérés par de nombreux représentants comme l'un des plus grands défis auxquels l'humanité avait à faire face.

48. Pour s'acquitter de son mandat, la Conférence devait déterminer, d'une part, ce que les pays les moins avancés avaient eux-mêmes l'intention de faire pendant les années 80 pour opérer des réformes de structure et satisfaire les besoins essentiels de leurs populations et, d'autre part, l'appui que la communauté internationale pouvait apporter pour aider ces pays à s'engager dans la voie d'une croissance autonome. Le nouveau programme substantiel d'action devait donc traduire un équilibre dynamique entre les mesures prises sur le plan national et l'appui fourni à l'échelon international, dans un esprit de solidarité nouvelle.

49. Le porte-parole du Groupe des 77 a souligné que la pauvreté et la détresse inacceptables que connaissaient les pays en développement, et notamment les pays les moins avancés, étaient le résultat d'un processus historique caractérisé par un manque de solidarité humaine. Deux siècles s'étaient écoulés entre la Révolution française et la proclamation du nouvel ordre économique international; il n'était pas possible d'attendre encore si longtemps pour la mise en oeuvre de ce dernier. Le sous-développement était le tribut payé par les pays en développement - c'est-à-dire la majorité - à un groupe élitiste de nations qui continuait à éviter le dialogue que le tiers monde réclamait à juste titre. La récente réunion au sommet d'Ottawa et celle qui aurait lieu prochainement à Cancun, dont l'objet

était d'arriver à des positions concertées en vue de la reprise du dialogue Nord-Sud suscitaient l'optimisme. Mais bien que la Déclaration d'Ottawa présentât des aspects positifs quant à la coopération pour le développement des pays les moins avancés, elle n'était pas suffisamment explicite et paraissait difficilement conciliable avec les nombreuses déclarations des pays développés selon lesquelles les programmes de tous les organismes internationaux d'aide et de soutien devaient être maintenus à une croissance zéro. Une croissance zéro en matière d'assistance entraînerait inévitablement un nouveau ralentissement de la croissance dans les pays en développement et, notamment, dans les moins avancés d'entre eux. Etant donné les rapports d'interdépendance existant au sein de l'économie mondiale, l'aggravation des problèmes des pays en développement aurait manifestement des conséquences défavorables sur l'économie des pays développés. Tout fléchissement du pouvoir d'achat des pays les moins avancés abaisserait encore le niveau de leurs importations en provenance des pays développés - déjà gravement entravées - et accentuerait ainsi la récession économique dans ces derniers pays.

50. Le porte-parole du Groupe des 77 a déclaré que l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB pour l'aide publique au développement n'avait été atteint que par un petit nombre de pays développés. Parlant de la Déclaration d'Ottawa, il a dit qu'elle n'autoriserait l'optimisme que si elle était suivie d'un accroissement substantiel de l'APD fournie par les pays qui l'avaient signée. L'aide n'était sans doute pas la panacée qui permettrait de résoudre tous les problèmes des pays en développement, mais elle était extrêmement importante et indispensable, en particulier dans la conjoncture économique mondiale, marquée par l'effondrement des prix et la spéculation sur le marché des matières premières exportées par les pays en développement et l'apparition de barrières protectionnistes de toutes sortes contre les exportations d'articles manufacturés et autres des pays en développement. Il était tout à fait alarmant de constater que le volume par habitant de l'assistance accordée à des conditions de faveur aux pays les moins avancés n'avait pas augmenté et avait parfois même diminué. A partir des mémoires présentés par les pays aux réunions de consultation, on pouvait estimer le montant total minimum de l'aide nécessaire à l'exécution des plans et programmes des 31 pays les moins avancés pour toute la décennie 80 à environ 134 milliards de dollars des Etats-Unis, aux prix de 1980. Pour la période 1981-1985, cela représenterait à peine le double, en valeur réelle, du montant de l'aide en 1979.

51. Le porte-parole du Groupe des 77 a exprimé l'avis, partagé par les représentants de plusieurs pays développés à économie de marché, qu'il fallait revoir les conditions et modalités de l'aide dans certains cas, afin de permettre un accroissement de l'élément de libéralité, la prise en charge d'une plus grande part des dépenses locales et des dépenses renouvelables, ainsi qu'une amélioration des procédures.

52. Il a déclaré en outre que les pays développés devaient s'engager d'urgence à financer l'élément action immédiate du nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés. Si d'importantes ressources supplémentaires n'étaient pas allouées à cette fin, les résultats du programme seraient compromis. Le porte-parole du Groupe des 77 a rappelé la déception, ainsi que les considérations de nécessité et de réalisme, qui avaient conduit les pays en développement à rechercher d'autres moyens d'améliorer leur situation économique. C'est dans ce contexte qu'était née l'idée de la coopération Sud-Sud, dont on

trouvait l'expression la plus récente dans le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective. L'absence de volonté politique et l'attitude intransigeante des nations développées, constatées notamment lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux négociations globales, avaient fait comprendre l'urgente nécessité d'animer le dialogue Sud-Sud et d'instaurer un système qui permettrait de développer pleinement la coopération économique entre pays en développement. C'est de cette préoccupation que procédait le Programme d'action du Groupe des 77 récemment arrêté à la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas, au Venezuela, du 13 au 19 mai 1981 <sup>4/</sup>. Ce Programme d'action était ambitieux mais non utopique. Bien entendu, il mentionnait tout spécialement la situation des pays les moins avancés, précisant que tous les pays en développement devaient être à même de tirer parti des mesures envisagées, dans des conditions d'équité, ce qui serait une preuve concrète de solidarité. A cet égard, il y était également indiqué qu'une attention particulière devait être accordée aux pays dont les besoins étaient les plus grands, notamment aux pays les moins avancés, de telle sorte qu'ils puissent effectivement participer aux programmes de coopération économique entre pays en développement, dans tous les domaines correspondants, et en tirer profit. Le Programme d'action soulignait qu'en conséquence, la Conférence aujourd'hui réunie revêtait une importance particulière pour le Groupe des 77.

53. Le porte-parole du Groupe des 77 a commenté les diverses dispositions relatives aux mesures de soutien, que contenait le projet de nouveau programme substantiel d'action présenté par ce Groupe (A/CONF.104/L.2), et plus particulièrement celles qui avaient trait à la stabilisation des recettes d'exportation - lesquelles avaient accusé une baisse catastrophique - et l'accès aux marchés. Les difficultés que rencontraient les pays les moins avancés dans le domaine des importations avaient été accrues par le fait qu'il leur avait fallu consacrer 70 p.100 de leurs recettes d'exportation à l'achat de produits alimentaires et à l'approvisionnement en énergie. L'un des moyens les plus positifs et les plus durables de renforcer l'économie des pays les moins avancés serait de mettre en place un système global de préférences commerciales entre pays en développement. Le porte-parole du Groupe des 77 a regretté que les pays développés essaient de réduire l'appui qu'ils pourraient et devraient donner à la CNUCED dans ce domaine.

54. A son avis, l'adoption de dispositions pour la mise en oeuvre, le suivi et la surveillance de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action aux niveaux national, régional et international devrait être l'un des principaux résultats de la Conférence. L'efficacité de ces dispositions serait l'un des critères permettant de juger du succès de cette dernière. Elles devraient donner aux membres de la communauté internationale l'occasion de manifester régulièrement, de façon tangible, leur engagement individuel et collectif d'appuyer et de passer en revue les efforts de développement des pays les moins avancés.

55. Les représentants d'un certain nombre de pays en développement ont décrit les efforts déployés par leurs pays, sur le plan de la coopération économique et

---

<sup>4/</sup> Pour le rapport de la Conférence de haut niveau, voir A/36/333 et Corr. 1, annexe.

technique avec les pays les moins avancés, et indiqué leur intention de continuer à jouer un rôle actif dans ce domaine. A ce propos, un certain nombre de représentants ont parlé des mesures concrètes que leurs pays avaient prises jusqu'à présent, et d'autres ont fait savoir qu'ils se proposaient d'offrir une assistance technique.

56. Les représentants de plusieurs pays en développement, parmi lesquels ceux des pays les moins avancés, ont souligné l'importance d'un relèvement général du niveau des ressources humaines, dans les pays les moins avancés, et se sont déclarés en faveur de l'adoption, par tous les pays et organismes internationaux intéressés, d'une approche intégrée à cet effet. Les représentants de quelques pays en développement ont insisté sur le fait que les préoccupations qu'inspirent les pays les moins avancés ne devaient pas conduire à perdre de vue les besoins des pays en développement dans leur ensemble.

57. Le représentant d'un pays en développement a appelé l'attention sur le lien existant entre le nouveau programme substantiel d'action et les faiblesses des pays les moins avancés dans le domaine de la communication et de l'information. Il a instamment demandé qu'il soit donné suite à la recommandation de l'Unesco touchant l'éducation des peuples en ce qui concerne les objectifs de développement de leur pays et la préservation de leur identité culturelle. Le véritable développement supposait une réforme structurelle.

58. En rapport avec la nécessité de compenser les effets de l'inflation dont souffraient tous les pays en développement, et les pays les moins avancés en particulier, on a mentionné la création d'un fonds international qui était désormais partie intégrante de la stratégie de l'OPEP. Les pays industrialisés ont été invités à joindre leurs efforts à ceux des pays producteurs de pétrole en vue de la mise en place et du fonctionnement de ce fonds.

59. Les représentants de pays les moins avancés ont souligné combien il était pour ces pays urgent et vital que le volume d'aide extérieure qu'ils reçoivent soit sensiblement accru. Sans cela, le nouveau programme substantiel d'action ne pourrait pas être mis en oeuvre, puisque cette assistance extérieure en était la clef de voûte. En l'absence d'investissements massifs, les changements de structure ne pourraient être effectués et, en conséquence, le déficit commercial des pays les moins avancés ne pourrait être réduit de façon appréciable. Compte tenu du faible niveau de revenu de ces pays et de l'insuffisance de leurs avoirs en capital, la mobilisation des ressources intérieures au cours des dix prochaines années ne suffirait pas, aussi énergique fut-elle, et sans aide extérieure, la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action ne serait pas possible, en raison surtout de l'hémorragie de ressources que connaissaient ces pays du fait de la dégradation des termes de l'échange, des exigences du service de la dette et des effets de l'inflation importée. Cette dégradation des termes de l'échange, due à la diminution constante des recettes d'exportation de produits primaires conjuguée avec la hausse du coût des articles manufacturés et biens d'équipement essentiels, avait engendré une situation extrêmement critique. Ces représentants ont insisté sur le fait que la situation critique de leurs pays exigeait une assistance immédiate. Trois grands domaines de préoccupation devaient faire l'objet d'une aide de toute urgence : les importants déficits alimentaires qui étaient la conséquence du coût élevé des importations; les très graves difficultés rencontrées

dans le domaine de l'énergie, de même que l'inflation galopante qui avait engendré un déficit chronique de la balance des paiements; et la charge croissante du service de la dette.

60. On a rappelé qu'en adoptant la Stratégie internationale du développement, la communauté internationale avait décidé de doubler dans l'immédiat le volume de l'aide aux pays les moins avancés et pris la ferme décision de la tripler d'ici à 1984 et de la quadrupler d'ici à 1990, en valeur réelle. Les pays les moins avancés recevaient à l'heure actuelle moins de 17 p. 100 de l'APD; si ce chiffre était porté à 30 p. 100 cela représenterait à peine l'équivalent de 0,2 p 100 du PNB des pays développés riches.

61. On a fait observer qu'avec de tels précédents, la Conférence ne pourrait être considérée comme un succès que si les objectifs de l'aide étaient fixés en volume et liés à un calendrier. Ils devraient être étayés par des engagements et des procédures qui en assureraient la mise en oeuvre effective. Pour les pays les moins avancés, l'assistance extérieure que les pays développés devaient s'engager à fournir devrait être apportée de manière à être prévisible, continue et garantie. Seules de telles modalités permettraient aux pays les moins avancés d'intégrer l'apport d'assistance extérieure à leurs ressources internes, d'établir des plans sectoriels cohérents et équilibrés et de n'être pas contraints d'arrêter l'exécution d'un projet en cas de baisse imprévue des recettes d'exportation.

62. Les engagements et les objectifs que les pays les moins avancés invitaient instamment les pays développés à adopter, dans le contexte du nouveau programme substantiel d'action, n'étaient pas irréalistes. Ils ne dépassaient pas non plus les moyens des pays riches. Les objectifs d'investissement que les pays les moins avancés se fixaient dans leurs programmes nationaux étaient eux aussi réalistes et se fondaient sur un dosage minutieux de politiques du développement et de stratégies socio-économiques. Ils tenaient pleinement compte des moyens nationaux des pays les moins avancés en matière de gestion des ressources et de leur capacité d'utiliser efficacement les apports accrus d'assistance extérieure qu'ils devaient recevoir. L'effort de mobilisation des ressources intérieures envisagé par les pays les moins avancés représentait en réalité le double de l'augmentation prévue des ressources extérieures. Ce fait illustre la détermination de ces pays à redoubler d'efforts pour contribuer à résoudre leurs propres problèmes. La capacité d'absorption des pays les moins avancés devait donc cesser d'entraver leur développement s'ils recevaient ponctuellement une aide correspondant en volume et en qualité à ce qu'ils demandaient aux pays développés riches.

63. En ce qui concernait la capacité d'absorption, il était essentiel qu'une assistance appropriée soit fournie sous la forme d'une aide alimentaire et des moyens d'augmenter les importations de biens de développement. L'impossibilité actuelle d'importer le minimum incompressible avait des conséquences néfastes, limitant, par exemple, l'utilisation des capacités industrielles faute de pièces détachées et de matières premières. D'importants programmes sociaux étaient aussi sérieusement compromis.

64. Les pays donateurs étaient instamment priés d'augmenter substantiellement leurs transferts de ressources en faveur des pays les moins avancés, mais il importait au plus haut point que les organisations multilatérales adoptent, elles

aussi, une attitude plus favorable pour répondre aux besoins d'assistance financière et technique des pays les moins avancés. Ces institutions fournissaient une part importante du volume total de l'aide et il était donc essentiel de les inviter instamment à consacrer une forte proportion de leurs ressources aux pays les moins avancés.

65. Les représentants de certains des pays les moins avancés ont estimé que les secours en cas de catastrophe ne devraient pas entrer dans le calcul de l'assistance financière totale puisqu'ils étaient destinés à reconstruire l'économie et à la rétablir au niveau atteint avant une catastrophe naturelle, ces secours ne servant donc pas à opérer des modifications structurelles à court ou à long terme dans le cadre des objectifs du nouveau programme substantiel d'action.

66. Les représentants de certains des pays les moins avancés ont exprimé leur préoccupation devant la suspension de l'aide accordée à leurs pays par quelques pays donateurs et institutions financières internationales qu'ils ont priés de reconsidérer leur position.

67. Les représentants de pays les moins avancés ont déclaré qu'il était capital, pour l'exécution du nouveau programme substantiel d'action, d'améliorer la qualité et d'accroître la quantité de l'aide. Outre l'augmentation des dons et des prêts à des conditions de faveur, il fallait à la fois assouplir et simplifier les procédures, et améliorer l'administration et la gestion de l'aide. Les représentants de certains des pays les moins avancés ont aussi souligné que le critère appliqué pour la fourniture et l'attribution de l'aide devrait être celui des besoins effectifs plutôt que celui du volume par habitant.

68. Les représentants de plusieurs des pays les moins avancés ont demandé que tous les pays de cette catégorie soient admis au bénéfice d'arrangements compensatoires du type STABEX et que le Fonds commun pour les produits de base et son deuxième compte soient mis en fonctionnement.

69. De nombreuses délégations, et particulièrement celles de pays en développement, ont déclaré que la CNUCED devrait être l'organisme central pour le contrôle global de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action. Les représentants de pays en développement ont proposé que la fonction de contrôle soit exercée par le biais d'un mécanisme intergouvernemental distinct, à compter d'une date proche de la clôture de la Conférence, et qu'une conférence des Nations Unies convoquée spécialement dans ce but soit chargée d'un examen à mi-parcours. Ils ont déclaré que le Groupe intergouvernemental de la CNUCED sur les pays les moins avancés devrait faire fonction d'organe préparatoire pour ces examens à l'échelon global.

70. Le représentant de la Chine a déclaré que les pays développés devraient fournir aux pays les moins avancés une assistance économique et technique à des conditions de faveur. Des échanges économiques et techniques internationaux fondés sur l'égalité, l'avantage mutuel, l'équité et un traitement équitable seraient non seulement profitables aux pays du tiers monde, mais également utiles aux pays développés dans les efforts qu'ils entreprenaient pour surmonter leurs difficultés économiques. Ils contribueraient en outre à relancer l'économie mondiale, à stabiliser la situation internationale et à protéger la paix mondiale.

71. Le représentant de la Chine a ajouté que l'établissement du nouvel ordre économique international serait une tâche longue et ardue. Mais à condition que le Nord adopte une attitude raisonnable et prenne pleinement en considération les justes positions du Sud, il serait possible d'établir progressivement des relations économiques internationales équitables sur la base d'un dialogue Nord-Sud. La coopération économique et technique entre pays en développement contribuerait utilement à cette cause.

72. La Chine préconisait la coexistence pacifique et l'égalité de traitement entre les peuples des divers pays et elle s'élevait résolument contre la pratique de l'oppression des faibles par les forts et de la recherche de l'hégémonie dans les relations internationales.

73. La Chine était encore assez en retard du point de vue économique, mais en tant que pays en développement socialiste, elle avait fourni une modeste assistance économique et technique, dans la mesure de ses moyens à des pays amis du tiers monde, notamment aux pays les moins avancés, conformément aux Huit principes qui régissaient l'aide qu'elle accordait aux autres pays. La Chine respectait strictement la souveraineté des pays bénéficiaires et ne demandait pas d'intérêts sur les prêts qu'elle consentait. Si un pays bénéficiaire avait des difficultés à rembourser un prêt lorsqu'il venait à échéance, la Chine acceptait d'accorder un délai supplémentaire et n'exerçait jamais aucune pression pour en obtenir le remboursement. C'était là une assistance mutuelle, sur un pied d'égalité, entre amis pauvres, visant à promouvoir les capacités d'autonomie de chacun et un développement indépendant. A l'heure actuelle, 25 des 31 pays les moins avancés entretenaient de bonnes relations de coopération économique avec la Chine. Grâce aux progrès réalisés dans l'exécution de son programme de modernisation, la Chine serait capable de contribuer davantage à la croissance économique des pays les moins avancés et d'autres pays amis du tiers monde.

74. Les représentants de pays développés à économie de marché ont noté l'opportunité de la réunion de la Conférence sur une question aussi capitale, mais ils ont rappelé que depuis déjà de nombreuses années, leurs pays prenaient dans un certain nombre de différents domaines des mesures spéciales pour tenir compte des besoins particuliers des pays les moins avancés. L'intérêt du nouveau programme substantiel d'action envisagé était que celui-ci donnait l'occasion d'associer de façon constructive des politiques d'ordre intérieur et des mesures adoptées à l'extérieur de telle sorte que les unes et les autres puissent être adaptées aux véritables besoins des populations des pays les moins avancés. La situation tragique de ces derniers soulevait un problème qui intéressait la communauté internationale tout entière, et de nombreux représentants de pays développés à économie de marché ont vivement regretté que les mesures prises jusqu'ici par les pays socialistes soient sans rapport ni avec leur propre capacité ni avec l'étendue des besoins des pays les moins avancés. Ils ont aussi exprimé l'espoir que les pays en développement qui étaient à même de le faire prendraient, eux aussi, des mesures destinées à appuyer le nouveau programme substantiel d'action. Le climat économique était défavorable pour beaucoup de pays mais cela ne pouvait justifier que l'action indispensable soit renvoyée à plus tard.

75. Les représentants de plusieurs pays développés à économie de marché ont fait observer que la situation dans les pays les moins avancés était extrêmement différente d'un pays à l'autre, ce qui appelait une action spécifique plutôt que générale. Ils ont fait observer aussi que des pays ne figurant pas sur la liste des pays les moins avancés partageaient avec ces derniers un bon nombre de problèmes graves. A ce sujet, quelques-uns d'entre eux ont attiré l'attention sur la portée régionale de leurs programmes d'aide. Quelques représentants de pays développés à économie de marché ont souligné aussi qu'il fallait tenir constamment cette liste à l'étude pour faire en sorte qu'elle corresponde à la réalité.

76. Les pays les moins avancés souffraient tous d'une insuffisance fondamentale dans les domaines de l'infrastructure matérielle, de la main-d'oeuvre qualifiée et de la capacité d'administration et de gestion. Les représentants de plusieurs pays développés à économie de marché ont relevé que les déficiences de la politique nationale étaient en partie à l'origine du niveau de développement encore si peu élevé des pays les moins avancés. Plusieurs d'entre eux ont signalé, parmi les facteurs entravant le développement, l'attention insuffisante accordée à la mobilisation et à l'exploitation des ressources financières nationales et intérieures et à la mise en valeur des ressources humaines, l'application de politiques inappropriées en matière de taux de change et d'autres politiques tendant à surprotéger l'industrie et à freiner le développement de l'agriculture. A leur avis, il était essentiel que les pays les moins avancés réforment leur politique intérieure et améliorent leurs techniques de gestion faute de quoi l'aide consentie à des conditions de faveur n'amènerait aucun progrès en matière de développement. Les mêmes pays ont également souligné combien il importait, dans les pays les moins avancés, d'affecter le rang de priorité voulu à la production alimentaire et à l'agriculture, à la petite industrie, à la politique démographique, à la santé, à la nutrition, à l'éducation et à la production énergétique. Certains représentants ont dit que les transformations de l'environnement avaient eu des répercussions directes et graves sur l'effort de développement des pays les moins avancés. Ils ont également rappelé les difficultés provoquées pour un bon nombre de ces pays par les catastrophes naturelles et l'afflux de réfugiés en provenance de pays voisins.

77. Les représentants de pays développés à économie de marché ont fait observer qu'au cours des cinq dernières années et en valeur réelle les pays membres du Comité OCDE d'aide au développement avaient accru l'aide publique au développement qu'ils consentaient aux pays les moins avancés à raison de 7 p. 100 par an en moyenne, contre 3 p. 100 pour l'APD destinée à l'ensemble des pays en développement. En 1979, cette aide avait représenté près de la moitié de l'investissement brut réalisé dans les pays en question. Plusieurs des pays développés à économie de marché ont réaffirmé leur engagement de porter globalement à 0,7 p 100 de leur PNB le montant de l'aide publique au développement qu'ils versent aux pays en développement. Les représentants d'un grand nombre de ces pays ont fait savoir que pour la plus grande partie et, souvent en totalité l'aide qu'ils accordaient aux pays les moins avancés prenait la forme de dons ou de prêts accordés à des conditions extrêmement favorables. De nombreux représentants ont fait savoir que leur pays était disposé à se montrer plus souple quant aux modalités de l'aide consentie aux pays les moins avancés.

78. Les représentants de pays développés à économie de marché ont précisé que ces derniers accordaient d'ores et déjà, ou avaient décidé au cours de la Conférence d'accorder dorénavant aux exportations des pays les moins avancés un traitement préférentiel, en particulier par le biais du Système généralisé de préférences (SGP). Un grand nombre d'entre eux ont fait savoir que leur pays était disposé à appuyer le développement des exportations des pays les moins avancés, en particulier en adoptant des mesures de promotion commerciale et en accordant un accès préférentiel à leur marché national - ce dernier type de mesure consistant en particulier à accorder l'entrée en franchise sur leur territoire, à supprimer les plafonds et autres barrières non commerciales. Certains de ces représentants ont également fait savoir que leur pays était disposé à envisager l'adoption d'un système permettant de stabiliser les recettes d'exportation des pays les moins avancés et à apporter leur appui à des accords concernant les produits de base, tel que l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base.

79. A propos des mesures spécifiques à prendre en faveur des pays les moins avancés, les représentants d'un certain nombre de pays développés à économie de marché ont souligné qu'il importait, chaque fois que cela était possible, d'appuyer l'action en vue du développement sur l'initiative locale. Un certain nombre d'entre eux ont mentionné la nécessité d'accorder l'attention voulue au rôle des femmes dans le processus de développement. Quelques-uns ont en particulier insisté sur l'importance de la mobilisation des ressources humaines et de l'amélioration des conditions sociales. On a également mis en relief le rôle des organisations non gouvernementales dans l'exécution des activités menées en vue du développement. Parmi les autres mesures mentionnées par divers représentants de pays développés à économie de marché comme particulièrement importantes, il faut citer la sécurité sur le plan alimentaire et le suivi effectif de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

80. Les mesures nouvelles et complémentaires prises par les pays développés à économie de marché en faveur des pays les moins avancés et annoncées à la Conférence étaient notamment les suivantes : a) versement de nouvelles contributions au Fonds du PNUD pour le financement de mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés (Danemark : 15 millions de couronnes danoises, soit environ 2 millions de dollars; Norvège : 15 millions de couronnes norvégiennes, soit environ 2,5 millions de dollars; Suède : 45 millions de couronnes suédoises, soit environ 9 millions de dollars sur une période de trois ans) ou au PNUD, y compris au Fonds pour le financement de mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés (Finlande : accroissement de 14 p. 100); b) le versement de nouvelles contributions au Fonds d'équipement des Nations Unies (Norvège : 25 millions de couronnes norvégiennes, soit approximativement 4 millions de dollars; Finlande : accroissement de près de 100 p. 100 de la contribution actuelle); c) l'affectation de ressources financières supplémentaires à l'aide aux pays les moins avancés en général (Australie : 1 million de dollars australiens au titre de l'assistance multilatérale; Autriche : 2 millions de dollars sous forme de dons bilatéraux ou multilatéraux) ou dans des domaines particuliers (Canada : 25 millions de dollars destinés aux pays du Sahel); d) l'adoption d'approches nouvelles au regard de certains secteurs importants pour les pays les moins avancés (Canada : vaste programme de recherche énergétique et établissement d'une institution spécialement chargée de l'aide dans le domaine énergétique; Finlande : doublement de la contribution au FIDA; Pays-Bas : établissement d'un sous-programme spécial visant à

aider les pays en développement à assurer leur sécurité alimentaire; Royaume-Uni : nouvelles initiatives en matière d'agriculture, de population, d'eau et d'énergie ou au regard de circuits d'assistance particuliers (Canada : financement d'une réunion spéciale entre les organisations non gouvernementales et le personnel de contrepartie dans les pays les moins avancés intéressés); e) accroissement de l'APD globale (France : intention de porter l'aide aux pays en développement indépendants à 0,7 p. 100 du PNB d'ici à 1988 au plus tard; Norvège : objectif fixé à 1,3 p. 100 du PNB d'ici à 1985); f) allocation de 0,15 p. 100 du PNB aux pays les moins avancés (Belgique et France : d'ici à 1985; Irlande et Italie : d'ici à 1990); g) modification des politiques commerciales (Canada : amélioration de son schéma SGP et autres mesures).

81. En ce qui concerne le suivi de la Conférence elle-même, les pays développés à économie de marché ont estimé que les dispositifs existants (par exemple, ceux qui relèvent de la Banque mondiale, du PNB ou du Club de Sahel) devraient constituer la base d'examen et de mise en oeuvre à l'échelon des pays, la CNUCED jouant un rôle central au niveau global, en consultation et coopération étroites avec tous les organes et organismes compétents des Nations Unies.

82. Les représentants des pays socialistes 5/ ont souligné que les problèmes particuliers des pays les moins avancés s'inscrivaient dans le contexte général de ceux des pays en développement. En conséquence, il était évident que la recherche de solutions visant à améliorer leur situation économique particulièrement difficile faisait partie de l'effort à entreprendre pour restructurer les relations économiques internationales sur une base démocratique et équitable.

83. A leur avis, la situation mondiale actuelle confirmait une fois de plus que les perspectives de coopération économique internationale et le progrès des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, sur la voie du développement économique et social dépendaient des progrès réalisés dans le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales, de l'application de mesures efficaces de désarmement véritable et de la normalisation des relations internationales sur la base du principe de la coexistence pacifique entre les Etats ayant des systèmes sociaux différents.

84. Les pays socialistes ont déclaré qu'ils avaient fait de leur mieux pour freiner la course aux armements, atténuer la tension internationale et préserver et élargir la détente. A ce sujet, le représentant de l'URSS a indiqué que c'était à cette fin que le 26ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique avait proposé une nouvelle série d'initiatives de paix constituant le Programme de paix pour les années 80. Ce programme avait été largement appuyé par les peuples et les gouvernements de nombreux Etats.

85. Ils ont estimé que la principale condition préalable pour permettre aux pays les moins avancés de rattraper leur retard économique était une réforme radicale de leurs structures sociales et économiques dans un sens progressiste, notamment l'adoption ou l'amélioration de la planification économique et sociale, le

---

5/ Aux fins du présent rapport, l'expression "pays socialistes" désigne les pays suivants : Bulgarie, Hongrie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie et Union soviétique.

développement des secteurs publics et coopératifs dans leur économie nationale, l'application de réformes agraires démocratiques, la mobilisation active des ressources nationales pour le développement, compte tenu des intérêts des travailleurs, la création d'infrastructures sociales progressistes et la souveraineté nationale pleine et entière sur leurs ressources naturelles, ainsi que la limitation et le contrôle des activités des sociétés transnationales. La manière dont les pays socialistes envisageaient la solution des problèmes de développement économique et social des pays les moins avancés avait été exposée à la cinquième session de la Conférence sur le commerce et le développement 6/.

86. A leur avis, l'aide extérieure pouvait jouer un rôle complémentaire important, sous réserve que la souveraineté et les pouvoirs discrétionnaires du pays bénéficiaire fussent respectés, conformément à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Ils partageaient l'opinion selon laquelle l'action menée sur le plan international ne pouvait donner des résultats que si elle s'appuyait sur les programmes de développement nationaux des pays les moins avancés.

87. Ils ont déclaré que la coopération économique et technique de leur pays avec les pays les moins avancés augmentait de façon régulière et continue, et que les pays socialistes aidaient les pays les moins avancés à augmenter leur potentiel industriel, scientifique et technique, à développer leur secteur agricole et à accroître leur production alimentaire, à mettre en place des systèmes d'éducation nationaux, à former du personnel national et à accroître les possibilités d'emploi. Les accords d'assistance économique et technique en vigueur entre l'URSS et les pays les moins avancés portaient sur 427 projets, dont 200 étaient déjà achevés et opérationnels. Environ 200 000 ressortissants des pays les moins avancés avaient terminé leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur ou avaient suivi des cours de perfectionnement avec l'aide des pays socialistes.

88. Les relations commerciales avec les pays les moins avancés, qui s'effectuaient pour la plus grande partie dans le cadre d'accords commerciaux à long terme, étaient en plein développement. Ainsi, pendant la décennie écoulée (1971-1980), le volume des échanges de l'URSS avec les pays les moins avancés avait quintuplé. On estimait que le taux de croissance annuelle moyen des échanges commerciaux de l'URSS avec l'ensemble des pays les moins avancés pourrait atteindre au moins 8 à 9 p. 100 d'ici à 1990. Le volume de la coopération économique et technique entre l'URSS et les pays les moins avancés avait été multiplié par 1,8 durant les cinq dernières années; il augmenterait de plus de 100 p. 100 entre 1981 et 1985 et poursuivrait sur cette lancée à peu près au même rythme jusqu'en 1990. Les pays socialistes continueraient d'aider les pays les moins avancés à accroître leurs recettes d'exportation. Ils comprenaient les difficultés réelles de nombreux pays insulaires et sans littoral figurant parmi les moins avancés et étaient prêts à en tenir compte à l'avenir dans le cadre de la coopération économique et commerciale bilatérale. Les pays socialistes accordaient aussi aux pays les moins avancés des

---

6/ Voir TD/264 et Corr. 1, contenu dans les Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), annexe VII, H.

prêts publics à long terme à des conditions de faveur. En ce qui concernait l'Union soviétique, le montant total de ces prêts avait triplé de 1971 à 1980 et représentait actuellement des milliards de roubles. Le représentant de l'URSS a mentionné le document A/CONF.104/17 soumis par sa délégation et intitulé "Principaux résultats et orientation future de la coopération entre l'URSS et les pays les moins avancés dans les domaines commercial, économique, scientifique et technique".

89. Les représentants des pays socialistes ont souligné le fait qu'il existait actuellement dans le monde non seulement deux systèmes socio-économiques, mais deux conceptions fondamentalement différentes des relations économiques avec les pays en développement. Par leur nature, leurs objectifs, leur forme et leurs méthodes, les relations des pays socialistes avec les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, différaient radicalement de celles qu'entretenaient avec ces pays les pays capitalistes industrialisés. C'était là aussi l'une des raisons pour lesquelles la Conférence ne devait pas se borner, dans ses recommandations, à étendre mécaniquement les structures et les dispositions caractéristiques du système économique capitaliste aux relations entre les pays les moins avancés et les pays socialistes.

90. Ils ont souligné que leurs pays continueraient de se conformer dans les multiples aspects des relations de coopération et de solidarité qu'ils avaient avec les pays les moins avancés, aux principes qui correspondaient à leur organisation socio-économique et qui répondaient aux intérêts légitimes des partenaires intéressés.

91. Quant au suivi de la Conférence, les représentants des pays socialistes ont exprimé l'avis qu'il fallait tirer parti de toutes les possibilités et de tous les moyens à la disposition du système des Nations Unies et préserver le rôle de coordination de la CNUCED, dans le domaine de compétence de cette dernière. Les institutions et organes existants des Nations Unies devaient pouvoir accomplir de façon efficace et coordonnée les tâches fixées par la Conférence.

#### VIII. Examen des rapports sur les réunions de consultation par pays (point 9 de l'ordre du jour)

92. Ce point de l'ordre du jour a été examiné par la Commission II <sup>7/</sup>. A la 19<sup>ème</sup> (dernière) séance plénière de la Conférence, le 14 septembre 1981, le Président a présenté un projet de résolution à ce sujet (A/CONF.104/L.16) qui avait été approuvé par le Bureau sur la base d'un texte (A/CONF/104/L.13) présenté par le Président de la Commission II.

#### Décision de la Conférence

93. A la même séance, la Conférence a adopté sans opposition le projet de résolution présenté par le Président <sup>8/</sup>.

---

<sup>7/</sup> Pour le rapport sur les travaux de la Commission II, voir plus bas la section F de la troisième partie.

<sup>8/</sup> Pour le texte de la résolution, voir plus bas l'annexe I.

IX. Mise au point et adoption du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (point 10 de l'ordre du jour)

94. A la 19ème (dernière) séance plénière, le 14 septembre 1981, les Présidents des Commission I et II ont rendu compte des travaux de leurs commissions respectives (voir plus bas la section F de la troisième partie).

95. A la même séance, le Président a présenté le texte du nouveau Programme substantiel d'action tel qu'il avait été approuvé par le Bureau <sup>9/</sup> sur la base des textes qui lui avaient été soumis par les Commissions I et II.

Décision de la Conférence

96. A la même séance, le 14 septembre 1981, la Conférence a adopté par acclamation le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, tel qu'il avait été proposé par le Président <sup>10/</sup>.

97. Après l'adoption du nouveau Programme substantiel d'action, un certain nombre de délégations ainsi que le Secrétaire général de la Conférence ont fait des déclarations. Il en est rendu compte dans la première partie (sect. B).

X. Déclaration du Président de la Conférence à la séance de clôture

98. Avant de prononcer la clôture de la Conférence, le Président a déclaré que la Conférence de Paris marquait une étape importante dans la prise de conscience des problèmes des pays en développement les plus déshérités. Elle s'était traduite par des engagements solennels de la communauté internationale unanime et sans réserve à leur égard et elle avait recommandé l'organisation d'un suivi qui garantirait que leurs préoccupations ne seraient pas perdues de vue. Les pays les moins avancés avaient eu la possibilité d'exprimer très concrètement leurs préoccupations, de présenter à la Conférence les programmes nationaux qu'ils avaient élaborés et de chiffrer leurs besoins de financement.

99. Le Groupe des 77 avait affirmé sa solidarité en faisant siennes les préoccupations des pays les moins avancés et avait bien marqué qu'entre la situation particulièrement difficile de ces pays et celle de l'ensemble des pays en développement, il n'existait pas de différence de nature mais une différence de degré.

100. Les pays donateurs d'aide avaient montré leur volonté politique d'agir en commun en prenant des engagements précis. Les organisations internationales très nombreuses, appartenant ou non au système des Nations Unies, qui avaient participé à la Conférence avaient montré qu'elles avaient pris conscience de la spécificité des problèmes des pays les moins avancés.

---

<sup>9/</sup> A/CONF.104/L.4, L.5, L.7, L.11, L.12 et Corr.1, L.15, L.17 à L.19, L.20 et Corr.1 et L.21 à L.29.

<sup>10/</sup> Pour le texte du nouveau programme substantiel d'action, voir première partie ci-dessus, sect. A.

101. Cette prise de conscience au niveau des participants devrait sensibiliser gouvernements et dirigeants des organisations internationales aux problèmes du développement en général et à ceux des pays les moins avancés en particulier. L'écho ainsi recueilli devrait permettre d'établir dans les relations Nord-Sud ce qu'on pourrait appeler une "clause de la nation la moins avancée" par laquelle les pays développés reconnaîtraient aux pays les moins avancés non seulement tous les avantages qu'ils auraient consentis à d'autres pays, mais encore le droit à un effort particulier.

102. Le nouveau programme substantiel d'action se distinguait par le caractère concret et opérationnel des engagements pris. Transcendant toutes différences de régimes économiques, il essayait d'apporter une réponse clairement articulée aux problèmes rencontrés dans la réalité économique et sociale du monde en développement.

103. On retrouvait dans tout le programme la volonté de prendre des mesures ou de faire des propositions réellement applicables. Le sous-objectif de 0,15 p. 100, ou celui alternatif de doublement de l'aide publique au développement, correspondait à cette même préoccupation. D'ores et déjà, plusieurs pays et groupes de pays s'étaient engagés sur cet objectif de 0,15 p. 100, qui, d'après le Programme, devrait rassembler pendant la décennie la majorité des pays.

104. S'ils pouvaient apparaître modestes par rapport à l'ampleur des besoins ou à certaines propositions faites, les nouveaux engagements, les premiers depuis longtemps, marquaient un mouvement dans la bonne direction, celle de la définition de nouveaux objectifs quantifiés, une étape vers un accroissement indispensable de l'aide publique au développement. Des engagements avaient également été pris de façon spontanée et unilatérale par un certain nombre de pays ou d'organisations.

105. En particulier, plusieurs pays avaient tenu à réaffirmer leur engagement général en ce qui concernait l'objectif de 0,7 p. 100 pour l'aide publique au développement ou avaient pris des engagements particuliers en faveur des pays les moins avancés. Par ailleurs, le PNUD se proposait, au cours de son troisième cycle de programmation, de consacrer 37 p. 100 de ses ressources aux pays les moins avancés. Le Fonds de l'OPEP avait invité les pays les moins avancés à recourir à ses financements et la Communauté économique européenne avait annoncé que les pays les moins avancés recevraient 56 p. 100 des crédits du Fonds européen de développement.

106. De l'avis du Président de la Conférence, la mise en place d'un mécanisme de suivi léger mais efficace constituerait pour les pays les moins avancés un outil extrêmement précieux. Cela était vrai tant des suivis au niveau national que de ceux qui seraient établis aux niveaux régional et mondial, pour lesquels la CNUCED jouerait le rôle focal qui était le sien. Sur le plan politique, ce mécanisme de suivi devrait apporter aux pays les moins avancés la garantie que leurs préoccupations spécifiques ne seraient pas perdues de vue et que le respect des engagements pris serait surveillé.

107. Il était évident que la contribution de la Conférence à la solution des problèmes des pays les moins avancés ne résoudrait pas les immenses difficultés et ne mettrait pas fin à la détresse économique et sociale, parfois très profonde, des

31 pays les moins avancés. Mais, tout au moins, la Conférence aurait montré qu'il était possible, dans un esprit de coopération, de trouver des orientations et des mesures permettant de franchir un premier pas et d'aborder une nouvelle étape.

108. Sur le chemin long et difficile du dialogue Nord-Sud, et alors que certains commençaient à perdre espoir, la Conférence avait marqué, par-delà des problèmes des pays les moins avancés, une prise de conscience concrète du défi que représentait le sous-développement et la volonté politique de progresser vers un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable.

### Troisième partie

#### ORGANISATION, ADMINISTRATION ET QUESTIONS CONNEXES

##### A. Ouverture de la Conférence (point 1 de l'ordre du jour)

1. La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a été ouverte par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Siège de l'Unesco, à Paris, le 1er septembre 1981 1/.

##### B. Election du Président (point 2 de l'ordre du jour)

2. A sa première séance plénière, le 1er septembre 1981, la Conférence a élu président par acclamation M. Jean-Pierre Cot, ministre de la coopération et du développement de la France.

##### C. Adoption du règlement intérieur (point 3 de l'ordre du jour)

3. A sa première séance plénière, le 1er septembre 1981, la Conférence a adopté pour règlement intérieur le règlement intérieur provisoire contenu dans le document A/CONF.104/11, qui avait été établi par le Comité préparatoire à sa troisième session (voir A/CONF.104/16).

##### D. Rapport du Président de la Réunion de consultation entre hauts fonctionnaires

4. A la première séance plénière, le 1er septembre 1981, le Président du Comité préparatoire a présenté, en sa qualité de Président de la Réunion de consultation entre hauts fonctionnaires tenue à Paris les 27 et 28 août 1981, son rapport sur cette réunion (A/CONF.104/13) qui contenait des recommandations relatives aux questions de procédure, d'organisation et d'administration intéressant la Conférence. La Conférence a accepté ces recommandations.

##### E. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 4 de l'ordre du jour)

5. A sa première séance plénière, le 1er septembre 1981, la Conférence a adopté pour ordre du jour l'ordre du jour provisoire approuvé par le Comité préparatoire à sa troisième session (A/CONF.104/1), en décidant toutefois d'intituler le point 8 "Débat général" et étant entendu que les besoins immédiats des pays les moins avancés seraient examinés par la Commission I, dans le cadre du point 10 de l'ordre du jour.

---

1/ Pour le résumé de la déclaration du Secrétaire général, voir plus haut la Section II de la deuxième partie.

6. L'ordre du jour de la Conférence était donc le suivant (A/CONF.104/15) :
1. Ouverture de la Conférence
  2. Election du Président
  3. Adoption du règlement intérieur
  4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
  5. Constitution d'organes de session
  6. Election des autres membres du Bureau
  7. Pouvoirs des représentants de la Conférence :
    - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
    - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
  8. Débat général
  9. Examen des rapports sur les réunions de consultation par pays
  10. Mise au point et adoption du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés
    - a) Objectifs, priorités et politiques au niveau national;
    - b) Mesures d'appui au niveau international :
      - i) Transfert de ressources :
        - Politiques visant intensifier les courants d'aide aux pays les moins avancés
        - Modalités de l'aide
      - ii) Coopération technique;
      - iii) Autres mesures de politique économique au niveau international;
    - c) Dispositions à prendre en vue de l'exécution et du suivi du programme :
      - i) Au niveau national;
      - ii) Au niveau régional;
      - iii) Au niveau international;

11. Questions diverses

12. Adoption du rapport de la Conférence

7. A la même séance, la Conférence a adopté le calendrier provisoire et les autres suggestions concernant l'organisation des travaux, présentés par les hauts fonctionnaires (A/CONF.104/SO/Misc.1, annexe II). Elle a aussi approuvé la répartition des points de l'ordre du jour entre la Conférence plénière et les deux grandes Commissions recommandée par le Comité préparatoire d'abord 2/ (A/CONF.104/PC/19/Add.2, appendice), puis par les hauts fonctionnaires, sous réserve de la modification mentionnée ci-dessus au paragraphe 5.

8. Les points de l'ordre du jour ont donc été répartis comme suit 3/ :

Commission I

Point 10. Mise au point et adoption du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

a) Objectifs, priorités et politique au niveau national;

b) Mesures d'appui au niveau international :

i) Transfert de ressources :

- Politiques visant à intensifier les courants d'aide aux pays les moins avancés;

- Modalités de l'aide;

ii) Coopération technique;

iii) Autres mesures de politique économique au niveau international

Commissions II

Point 9. Examen des rapports sur les réunions de consultation par pays;

Point 10. Mise au point et adoption du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

---

2/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, Trente-sixième session, Supplément No 45 (A/36/45), annexe III, appendice.

3/ Voir la section F ci-après pour la constitution d'organes de session.

- c) Dispositions à prendre en vue de l'exécution et du suivi du programme :
- i) Au niveau national;
  - ii) Au niveau régional;
  - iii) Au niveau international.

9. Tous les autres points seraient examinés en séance plénière.

F. Constitution d'organes de session (point 5 de l'ordre du jour)

10. Conformément à l'article 43 du règlement intérieur, la Conférence a créé deux grandes Commissions, qu'elle a chargées d'examiner les points 9 et 10 de l'ordre du jour.

1. Rapport sur les travaux de la Commission I

11. A la dernière séance plénière de la Conférence, le 14 septembre 1981, M. J. Brito (Cap-Vert), Président de la Commission I, a rendu compte de l'examen par la Commission des points de l'ordre du jour qui lui avaient été attribués, à savoir 10 a) et b), lesquels l'avaient appelée à examiner le chapitre premier et le chapitre II du nouveau programme substantiel d'action.

12. La Commission avait tenu quatre séances, à la première desquelles elle avait élu Vice-Président M. G. Shortliffe (Canada).

13. A sa 2ème séance, le 3 septembre 1981, la Commission I avait constitué un groupe de travail officieux chargé d'examiner les points 10 a) et b). La Commission avait été saisie d'un projet de résolution présenté par le Pérou au nom des Etats membres du Groupe des 77 (A/CONF.104/L.2), ainsi que de propositions des groupes B et D qui avaient été formulées à la troisième session du Comité préparatoire (A/CONF.104/L.1). En outre, le groupe de travail officieux avait reçu d'autres propositions de délégations et de groupes de pays particuliers (A/CONF.104/C.I/CRP.1 à 26).

14. Le groupe de travail officieux avait constitué deux groupes de rédaction chargés d'examiner le chapitre premier et le chapitre II, respectivement, du nouveau programme substantiel d'action.

15. Les textes établis par le Groupe de rédaction I concernant le chapitre premier figuraient dans les documents A/CONF.104/L.4 à L.12 et A/CONF.104/C.I/CRP.31, ainsi que dans un document sans cote relatif au chapeau du chapitre premier.

16. Les textes établis par le Groupe de rédaction II concernant le chapitre II figuraient dans les documents A/CONF.104/C.I/CRP.30 et 32 à 36.

17. Tous ces textes avaient été transmis au Bureau pour examen.

## 2. Rapport sur les travaux de la Commission II

18. A la dernière séance plénière de la Conférence, le 14 septembre 1981, M. A. M. A. Muhith (Bangladesh), Président de la Commission II, a rendu compte de l'examen par la Commission des points de l'ordre du jour qui lui avaient été attribués, à savoir 9 et 10 c).
19. La Commission II avait tenu cinq séances plénières, à la première desquelles elle avait élu Vice-Président M. H.V. Ewerlöf (Suède).
20. A sa cinquième séance, le 11 septembre 1981, la Commission avait approuvé le texte d'un projet de résolution (A/CONF.104/L.13) concernant l'examen des rapports sur les réunions de consultation par pays (point 9). Ce texte avait été transmis au Bureau 4/.
21. A sa cinquième séance, la Commission II avait également approuvé le texte du chapitre III du nouveau programme substantiel d'action tel qu'il figurait dans le document A/CONF.104/L.14. Ledit texte avait été transmis au bureau pour examen 5/.

### G. Election des autres membres du Bureau (point 6 de l'ordre du jour)

22. A sa première séance plénière, le 1er septembre 1981, la Conférence, conformément à l'article 6 du règlement intérieur, a élu les membres ci-après qui constituaient avec le Président, le Bureau de la Conférence :

Vice-Présidents : les représentants de 15 Etats suivants : Algérie; Bolivie; Brésil; Bulgarie; Canada; Chine; Etats-Unis d'Amérique; Ethiopie; Haïti; Iraq; Japon; Népal; Norvège; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Union des Républiques socialistes soviétiques.

Rapporteur général : M. T. Fabian (Hongrie)

Président de la Commission I : M. J. Brito (Cap-Vert)

Président de la Commission II : M. A.M.A. Muhith (Bangladesh).

23. La Conférence a dédié que les Vice-Présidents des deux grandes Commissions, que ces dernières éliraient parmi les pays membres de l'OCDE, travailleraient ensemble en étroite liaison et en coopération avec les Présidents pour la conduite des travaux des Commissions.

---

4/ Voir deuxième partie, sect. VII ci-dessus qui rend également compte des décisions de la Conférence.

5/ Le texte du chapitre III du nouveau programme substantiel d'action, tel qu'il avait été approuvé par le Bureau, en tant que proposition du Président, a été ultérieurement publié sous la cote A/CONF.104/L.15.

H. Pouvoirs des représentants à la Conférence (point 7 de l'ordre du jour)

1. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

24. A sa première séance plénière, le 1er septembre 1981, la Conférence, conformément à l'article 4 du règlement intérieur, a institué une Commission de vérification des pouvoirs composée des Etats suivants : Angola, Chine, Cuba, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Haïti, Kenya, Singapour et Union des Républiques socialistes soviétiques.

2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

25. A sa 19ème (dernière) séance plénière, le 14 septembre 1981, la Conférence, ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs 6/, a adopté sans opposition une résolution approuvant ledit rapport 7/.

26. Le représentant du Pakistan a dit que le fait que le Pakistan n'avait pas élevé d'objection contre les pouvoirs présentés par le régime de Babrak Karmal ne devait pas être interprété comme constituant une reconnaissance de ce régime. Cette attitude était conforme à la position prise par le Pakistan dans d'autres instances internationales 7/.

27. Le représentant de l'Afghanistan, exerçant son droit de réponse, a regretté que le représentant du régime militaire du Pakistan eût fait une observation déplacée au sujet du Gouvernement légal de la République démocratique d'Afghanistan. Ce gouvernement était le seul représentant légitime et légal du peuple laborieux de l'Afghanistan et était membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies.

28. Il déplorait vivement que le représentant du régime militaire de Zia ul Haq eût voulu troubler le travail constructif de la Conférence au lieu d'en respecter l'atmosphère pacifique et amicale.

29. La position du Gouvernement afghan avait été clairement énoncée dans sa déclaration de paix du 24 août 1981, dans laquelle il avait exposé nettement ses bonnes intentions concernant l'ouverture de négociations pacifiques avec ses voisins. La délégation pakistanaise, dont la position réactionnaire était bien connue, aurait pu s'abstenir de soulever des problèmes politiques dans une conférence consacrée à la coopération au sein de la communauté internationale.

30. Le représentant du Pakistan, exerçant son droit de réponse, a dit que sa délégation était pleinement consciente du fait que l'objectif premier de la Conférence était d'examiner les voies et moyens de fournir la meilleure assistance possible aux pays les moins avancés. Comme les autres pays en développement, le Pakistan avait tout intérêt à ce que la Conférence fût couronnée de succès. C'était la raison pour laquelle son représentant s'était borné à rappeler qu'il ne

---

6/ A/CONF.104/20 et Add.1 (voir plus bas l'annexe II).

7/ Voir plus bas l'annexe I.

reconnaissait pas le régime de Babrak Karmal, ce qui était conforme à la position de principe qu'il avait adoptée dans d'autres instances internationales et n'aurait pas dû donner lieu à controverse. Il était toutefois nécessaire de réfuter les allégations mensongères et malveillantes formulées contre un pays qui avait toujours pratiqué une politique de bon voisinage à l'égard de l'Afghanistan, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et de la coexistence pacifique.

31. Le régime actuel de Kaboul, que rejetait une très grande partie de la population afghane, avait pris des mesures répressives qui avaient suscité une résistance généralisée et contraint un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants afghans à fuir leurs foyers. Le Pakistan avait accueilli ces réfugiés afghans et leur avait fourni vivres et abris pour des raisons purement humanitaires et conformément aux conventions internationales pertinentes. Le Pakistan avait assumé la charge que faisait peser sur ses ressources limitées l'afflux d'un nombre croissant de réfugiés afghans et veillait de son mieux à ce qu'ils fussent convenablement traités. Toutefois, devant l'ampleur du problème, il avait été obligé de solliciter l'aide d'institutions internationales et de gouvernements de pays amis pour subvenir aux besoins des réfugiés. La communauté internationale avait répondu positivement à ces appels. Le représentant du Pakistan rejetait catégoriquement les accusations mensongères portées contre son pays.

#### I. Désignation de "Collaborateurs du Rapporteur général"

32. A sa première séance plénière, le 1er septembre 1981, la Conférence a décidé que, pour l'établissement du projet de rapport de la Conférence, le Rapporteur général serait assisté de deux personnes par groupe régional et d'une personne représentant la Chine, qui agiraient en qualité de "Collaborateurs du Rapporteur général".

#### J. Participants 8/

33. Les Etats suivants étaient représentés à la Conférence : Afghanistan; Algérie; Allemagne, République fédérale d'; Angola; Arabie Saoudite; Argentine; Australie; Autriche; Bahrein; Bangladesh; Belgique; Bénin; Bhoutan; Bolivie; Botswana; Brésil; Bulgarie; Burundi; Canada; Cap-Vert; Chili; Chine; Chypre; Colombie; Comores; Congo; Costa Rica; Côte d'Ivoire; Cuba; Danemark; Djibouti; Egypte; El Salvador; Emirats arabes unis; Equateur; Espagne; Etats-Unis d'Amérique; Ethiopie; Finlande; France; Gabon; Gambie; Ghana; Grèce; Guatemala; Guinée; Guinée-Bissau; Guinée équatoriale; Haïti; Haute-Volta; Honduras; Hongrie; Inde; Indonésie; Iran; Iraq; Irlande; Islande; Israël; Italie; Jamahiriya arabe libyenne; Jamaïque; Japon; Jordanie; Kampuchea démocratique; Kenya; Koweït; Lesotho; Liban; Libéria; Luxembourg; Madagascar; Malaisie; Malawi; Maldives; Mali; Malte; Maroc; Mauritanie; Mexique; Mongolie; Mozambique; Népal; Nicaragua; Niger; Nigéria; Norvège; Nouvelle-Zélande; Oman; Ouganda; Pakistan; Panama; Paraguay; Pays-Bas; Pérou;

---

8/ Pour la liste des participants, voir A/CONF.104/INF.3.

Philippines; Pologne; Portugal; Qatar; République arabe syrienne; République centrafricaine; République de Corée; République démocratique allemande; République démocratique populaire lao; République dominicaine; République populaire démocratique de Corée; République socialiste soviétique de Biélorussie; République socialiste soviétique d'Ukraine; République-Unie de Tanzanie; République-Unie du Cameroun; Roumanie; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Rwanda; Saint-Marin; Saint-Siège; Samoa; Sénégal; Seychelles; Sierra Leone; Singapour; Somalie; Soudan; Sri Lanka; Suède; Suisse; Suriname; Tchad; Tchécoslovaquie; Thaïlande; Togo; Trinité-et-Tobago; Tunisie; Turquie; Union des Républiques socialistes soviétiques; Uruguay; Venezuela; Viet Nam; Yémen; Yémen démocratique; Yougoslavie; Zaïre; Zambie.

34. Conformément aux dispositions du paragraphe 4, alinéas b) et c), de la section II de la résolution 35/205 de l'Assemblée générale, l'Organisation de libération de la Palestine, South West Africa People's Organization et le Pan Africanist Congress of Azania étaient également représentés.

35. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées à la Conférence : Organisation internationale du Travail; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation de l'aviation civile internationale; Organisation mondiale de la santé; Banque mondiale; Fonds monétaire international; Union postale universelle; Union internationale des télécommunications; Organisation météorologique mondiale; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle; Fonds international de développement agricole.

36. L'Agence internationale de l'énergie atomique était également représentée, ainsi que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

37. Les bureaux et organismes ci-après des Nations Unies étaient représentés : Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, Département des affaires économiques et sociales internationales, Département de la coopération technique pour le développement, Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Amérique latine, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Asie occidentale, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Conseil mondial de l'alimentation, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme alimentaire mondial, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT), Centre CNUCED-GATT du commerce international, Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

38. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à la Conférence : Banque africaine de développement; Banque arabe pour le développement économique en Afrique; Banque islamique de développement; Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement; Comité intergouvernemental pour les migrations, Communauté économique de l'Afrique de

l'Ouest; Communauté économique des pays des Grands lacs; Communauté économique européenne; Conseil africain de l'arachide; Conseil d'assistance économique mutuelle; Fonds de l'OPEP pour le développement international; Groupe d'Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP); Organisation de coopération et de développement économiques; Organisation de la Conférence islamique; Organisation de l'unité africaine; Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole; Secrétariat du Commonwealth.

39. Conformément aux dispositions du paragraphe 4, alinéa g), de la section II de la résolution 35/205 de l'Assemblée générale, les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la Conférence : Alliance baptiste mondiale; Alliance coopérative internationale; Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines; Alliance internationale des femmes; All-India Women's Conference; Association internationale de l'hôtellerie; Association internationale des parlementaires de langue française; Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies; Care Europe; Caritas internationalis; Catholic Relief Services; Centre de liaison pour l'environnement; Chambre de commerce internationale; Club de Dakar; Collège international des chirurgiens; Collège international tiers monde; Comité consultatif mondial des amis (Quakers); Comité de coordination du service volontaire international; Commission des églises pour les affaires internationales; Commission électrotechnique internationale; Communauté internationale baha'ie; Confédération internationale des syndicats libres; Confédération mondiale du travail; Conférence mondiale de l'énergie; Conférence mondiale de la religion pour la paix; Congrès juif mondial; Conseil international des femmes; Conseil international des monuments et des sites; Conseil international des unions scientifiques; Conseil mondial de la paix; Coopération internationale pour le développement socio-économique; Entraide universitaire mondiale; Fédération démocratique internationale des femmes; Fédération internationale des assistants sociaux; Fédération internationale des droits de l'homme; Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales; Fédération internationale des femmes diplômées des universités; Fédération internationale pour l'économie familiale; Fédération internationale pour le planning familial; Fédération internationale des producteurs agricoles; Fédération luthérienne mondiale; Fédération mondiale de la jeunesse démocratique; Fédération mondiale des anciens combattants; Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies; Fédération pour le respect de l'homme et de l'humanité; Fédération syndicale mondiale; Fédération internationale des producteurs agricoles; Fédération mondiale des villes jumelées; Fondation internationale pour un autre développement; Help the Aged; Institut international de statistique; Les femmes de l'Internationale socialiste; Ligue européenne de coopération économique; Mouvement international A.T.D. Quart-Monde; Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples; Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques; Organisation mondiale pour la promotion sociale des aveugles; Organisation internationale des employeurs; Organisation internationale justice et développement; Pax Christi, Mouvement international catholique pour la paix; Pax Romana Quart-Monde; Service social d'aide aux émigrants (Service social international); Société internationale pour le développement; Union européenne féminine; Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise; Union internationale des architectes; Union internationale des organismes familiaux; Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources; Union mondiale des femmes rurales; Zonta international.

#### K. incidences financières des décisions de la Conférence

40. Comme il est indiqué dans le nouveau Programme substantiel d'action (chap. III, par. 126), la Conférence a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de recommander à l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session, les arrangements les plus efficaces pour la fourniture des services requis en ce qui concerne le suivi, la surveillance et la mise en oeuvre.

#### L. Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple français (point 11 de l'ordre du jour)

41. A la 19ème (dernière) séance plénière, le 14 septembre 1981, le représentant du Pérou, au nom de tous les Etats participant à la Conférence, a présenté un projet de résolution (A/CONF.104/L.30/Rev.1) exprimant la gratitude de la Conférence au Gouvernement et au peuple français pour l'avoir accueillie.

42. La Conférence a adopté le projet de résolution 9/ par acclamation.

#### M. Adoption du rapport de la Conférence (point 12 de l'ordre du jour)

43. A la 19ème (dernière) séance plénière, le 14 septembre 1981, la Conférence a adopté sans modifications son projet de rapport (A/CONF.104/L.3 et Add.1, Add.2, Add.3 et Corr.1, et Add.4) et a autorisé le Rapporteur général à en établir comme il se devait le texte définitif.

#### N. Clôture de la Conférence

44. A la 19ème séance plénière, le 14 septembre 1981, le Président, après avoir prononcé une déclaration de clôture (voir ci-dessus la section X de la deuxième partie), a déclaré close la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

---

9/ Pour le texte de la résolution, voir plus bas l'annexe I.

## Annexe I

### RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE

#### 1. Examen des rapports sur les réunions de consultation par pays

##### La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

Rappelant avec satisfaction les réunions de consultation organisées par le secrétariat de la Conférence qui ont eu lieu à Vienne, du 30 mars au 10 avril 1981, pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique, à Addis-Abeba, du 4 au 15 mai 1981, pour les pays les moins avancés de l'Afrique de l'Est, à La Haye, du 15 mai au 5 juin 1981, pour les pays les moins avancés de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale et pour la Somalie, et à Genève, du 22 au 26 juin 1981, pour les pays les moins avancés de l'Afrique australe, la Guinée-Bissau et Haïti,

1. Exprime aux Gouvernements de l'Autriche, de l'Ethiopie et des Pays-Bas, ainsi qu'au Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, au Programme des Nations Unies pour le développement, au Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU, à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et à la Commission économique pour l'Afrique, sa satisfaction de l'aide qu'ils ont apportée pour l'organisation des réunions de consultation en question;

2. Exprime également sa satisfaction aux Gouvernements de l'Allemagne, République fédérale d', de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de la Finlande, de l'Iraq, du Japon, du Koweït, du Mexique, de la Norvège, des Pays-Bas, du Qatar, de la Suède et de la Suisse, ainsi qu'au Programme des Nations Unies pour le développement, de l'appui financier qu'ils ont fourni lors des préparatifs de la Conférence;

3. Exprime également sa satisfaction à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour avoir aidé les pays les moins avancés à organiser ces réunions de consultation et à en conduire les débats;

4. Prend note des rapports de ces réunions de consultation a/;

5. Recommande que ces rapports, ainsi que les programmes nationaux, soient dûment pris en considération dans les examens par pays qui pourraient être organisés dans le cadre de la mise en oeuvre, du suivi et de la surveillance du nouveau Programme substantiel d'action.

19ème séance plénière  
14 septembre 1981

---

a/ A/CONF.104/3, 4, 5 et 6.

2. Pouvoirs des représentants à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs b/.

19ème séance plénière  
14 septembre 1981

3. Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple français

La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

1. Remercie sincèrement le Gouvernement et le peuple de la République française des efforts qu'ils ont déployés pour préparer et organiser la Conférence et de la généreuse hospitalité accordée aux participants à la Conférence;

2. Se déclare très reconnaissant à S. Exc. M. François Mitterrand, président de la République française, d'avoir prononcé une allocution lors de la séance inaugurale de la Conférence, le 1er septembre 1981;

3. Se déclare également très reconnaissant à Sa Majesté Birendra Bir Bikram Shah Der, Roi du Népal, à S. Exc. M. Daniel Arap Moi, président du Kenya, à S. Exc. M. Aristides Maria Pereira, président du Cap-Vert et à S. Exc. le Général-Major Habyarimana Juvénal, président de la République rwandaise, d'avoir prononcé une allocution lors de la Conférence;

4. Remercie M. K. Waldheim, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et M. K. K. S. Dadzie, directeur général au développement et à la coopération économique internationale, du concours qu'ils lui ont apporté en mobilisant les ressources du système des Nations Unies;

5. Remercie vivement aussi M. Gamani Corea, secrétaire général de la Conférence et secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que le secrétariat de la CNUCED, d'avoir efficacement préparé et organisé la Conférence;

6. Rend hommage à S. Exc. M. Jean-Pierre Cot, ministre de la coopération et du développement de la République française et président de la Conférence, pour sa précieuse contribution; et

7. Invite S. Exc. M. Jean-Pierre Cot à présenter lui-même le nouveau Programme substantiel d'action à l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session.

19ème séance plénière  
14 septembre 1981

---

b/ Voir plus bas l'annexe II.

## Annexe II

### RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS a/

1. A sa lère séance plénière, le 1er septembre 1981, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en application de l'article 4 de son règlement intérieur, a constitué une commission de vérification des pouvoirs composée de représentants des Etats Membres suivants : Angola, Chine, Cuba, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Haïti, Kenya, Singapour et Union des Républiques socialistes soviétiques.
2. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 11 septembre 1981.
3. La séance a été ouverte par M. Yadav Prasad (Népal), vice-président de la Conférence.
4. S. Exc. M. E. Francisque (Haïti) a été élu Président de la Commission.
5. Le secrétariat de la Conférence a informé la Commission qu'au 11 septembre 1981, des pouvoirs émanant soit du chef de l'Etat ou du chef du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères, conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement intérieur de la Conférence, avaient été présentés au nom de 129 Etats (Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Haute-Volta, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Samoa, Seychelles, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre et Zambie).
6. La désignation des représentants des 10 Etats suivants avait été communiquée au Secrétaire général de la Conférence par note verbale ou par lettre de l'Ambassade à Paris ou bien de la Mission permanente auprès des Nations Unies à

---

a/ Initialement publié sous la cote A/CONF.104/20.

New York ou à Genève, de l'Etat intéressé : Barheïm, Cap-Vert, Congo, El Salvador, Ghana, Luxembourg b/, Nigéria, République-Unie du Cameroun, Sénégal et Sierra Leone.

7. Il n'avait été reçu aucune communication des Etats suivants dont les représentants s'étaient inscrits à la Conférence : Costa Rica, Liban et Paraguay.

8. Les représentants de l'Angola, de Cuba et de l'URSS, faisant état du document A/CONF.104/18, ont formulé des réserves en ce qui concernait les pouvoirs d'une délégation c/.

9. Les représentants de Singapour, de la Chine, de l'Espagne, des Etats-Unis et du Kenya, faisant état du document A/CONF.104/19, ont déclaré que les pouvoirs des représentants de la délégation qui avait présenté le document étaient parfaitement réglementaires et valides.

10. Les représentants de la Chine et des Etats-Unis d'Amérique ont déclaré qu'il ne fallait nullement interpréter le fait que les représentants de l'Afghanistan étaient autorisés à participer aux travaux de la Conférence comme une acceptation de la situation créée par l'occupation militaire de l'Afghanistan par une superpuissance.

11. Les représentants de l'URSS, de l'Angola et de Cuba ont déclaré que les propos calomnieux des représentants de la Chine et des Etats-Unis d'Amérique concernant le gouvernement légitime de l'Afghanistan étaient tout à fait déplacés, induis et à l'évidence visaient en particulier à faire obstacle au succès de la Conférence sur les pays les moins avancés.

12. Sur la proposition du Président, la Commission a décidé, eu égard à la pratique antérieure et à titre exceptionnel, d'accepter les communications reçues en ce qui concernait les délégations visées au paragraphe 6, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants des délégations intéressées, émis conformément à l'article 3 du règlement intérieur, seraient présentés dans les meilleurs délais.

13. La Commission a approuvé cette procédure.

---

b/ A la séance de clôture, le 14 septembre 1981, le Président a annoncé que des pouvoirs communiqués conformément à l'article 3 du règlement intérieur avaient été reçus pour la délégation du Luxembourg.

c/ Une communication de la délégation de l'Inde datée du 14 septembre 1981, adressée au Président de la Conférence et concernant les pouvoirs de la même délégation, a été ultérieurement reçue et distribuée sous la cote A/CONF.104/21.

14. Le Président a ensuite proposé l'adoption du projet de résolution suivant :

"La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

Tenant compte des différentes réserves formulées par des délégations,

Accepte les pouvoirs des représentants à la Conférence et recommande à la Conférence d'approuver le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs."

15. La Commission a adopté le projet de résolution ci-dessus sans qu'il soit mis aux voix.

16. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à la Conférence d'adopter le projet de résolution ci-après :

"Pouvoirs des représentants à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs."

Additif d/

Depuis la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs du 11 septembre 1981, des pouvoirs émis conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement intérieur de la Conférence ont été communiqués pour le Cap-Vert, le Congo et la Sierra Leone.

---

d/ Initialement publié sous la cote A/CONF.104/20/Add.1.

Annexe III

LISTES DES CHEFS DE DELEGATION, DES CHEFS DE SECRETARIAT  
D'ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET DES AUTRES REPRESENTANTS  
ET OBSERVATEURS QUI SONT INTERVENUS AU COURS DU DEBAT GENERAL

Etats

Afghanistan	M. Mehrabbudin Paktiawal
Algérie	M. Abdelaziz Khelef
Allemagne, République fédérale d'	M. Rainer Offergeld
Arabie saoudite	M. Mohammed Mirdass
Argentine	M. Victor E. Beauge
Australie	M. David Sadleir
Autriche	M. Adolph Nussbaumer
Bangladesh	M. M. Saifur Rahman
Belgique	M. Daniel Coens
Bénin	M. Aboubacar Baba-Moussa
Bhoutan	M. Lam Penjor
Bolivie	M. Augustin Saavedra Weise
Botswana	M. M. P. K. Nwako
Brésil	M. Carlos Augusto de Proença Rosa
Bulgarie	M. Georgi Pirinski
Burundi	M. Serge Kananiye
Canada	M. Raymond Perrault
Cap-Vert	M. José Brito
Chili	M. Jorge Bergunño Barnes
Chine	M. Cheng Fei
Chypre	M. Petros Michaelides
Comores	M. Said Kafé

Congo	M. Jean-Baptiste Tati Loutard
Cuba	M. Jorge Bolanos
Danemark	M. Kjeld Olesen
Djibouti	M. Aden Robleh Awaleh
Egypte	M. Kamal El-Din Khalil
Emirats arabes unis	M. Khalifa Al Moubarak
Espagne	M. M. D. Carlos Robles Piquer
Etats-Unis d'Amérique	M. Peter McPherson
Ethiopie	M. Hailu Yimenu
Finlande	M. W. Breitenstein
France	M. Jacques Delors
Gabon	M. Pascal Nzé
Gambie	M. Momodou S. K. Manneh
Grèce	M. M. E. Mitsopoulos
Guinée	M. Marcel Cros
Guinée-Bissau	M. Vasco Cabral
Guinée équatoriale	M. Euologio Oyo Riquesa
Haïti	M. Edouard Francisque
Haute-Volta	M. Mamadou Sanfo
Hongrie	M. Tibor Melega
Inde	M. Khursid Alam Khan
Indonésie	M. Rusli Noor
Iran	M. A. Azizi
Iraq	M. Mahdi Mohsen Oda
Irlande	M. James O'Keefe
Israël	M. Meir Rosenne

Italie	M. Emilio Colombo
Jamahiriya arabe libyenne	M. Sami Swadek
Japon	M. Hideo Kitahara
Kampuchea démocratique	M. Im Saroeun
Kenya	M. Zachary T. Onyonka
Koweït	M. Hassan Ali Dabbagh
Lesotho	M. E. R. Sekhonyana
Libéria	M. Sylvester M. Grigsby
Luxembourg	M. Paul Helminger
Malaisie	M. Muhiyiddin Bin Mohamad Yassin
Malawi	M. L. C. Chaziya
Maldives	M. Fathulla Jameel
Mali	M. Ahmed Mohamed Ag Hamani
Mexique	M. Plácido Garcia Reynoso
Népal	M. Y. P. Pant
Niger	M. Brah Mamane
Norvège	M. Johan JörgenHolst
Nouvelle-Zélande	M. Malcolm J. C. Templeton
Ouganda	M. Sam N. Odaka
Panama	Mme Josefa Maria Prado
Pays-Bas	M. Jan de Koning
Pérou	M. Felipe Valdivieso <u>a/</u>
Philippines	M. Pablo R. Suarez
Pologne	M. Jerzy Kapuscinski
Portugal	M. Leonardo Duarte Mathias

---

a/ A aussi parlé au nom du Groupe des 77.

République centrafricaine	M. Firmin Frisat
République de Corée	M. Byong-Ki Min
République démocratique allemande	M. Friedmar Clausnitzer
République démocratique populaire lao	M. Soulivong Phrasitthideth
République populaire démocratique de Corée	M. Dong-Hyok Ri
République socialiste soviétique de Biélorussie	M. M. V. Makarov
République socialiste soviétique d'Ukraine	M. Nicolai Reshetniak
République-Unie de Tanzanie	M. K. A. Malima
Roumanie	M. Corneliu Manescu
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Neil Marten <u>b/</u>
Saint-Siège	Mgr William F. Murphy
Oamoa	M. Maiava Iulai Toma
Somalie	M. Abdurahman Jama Barre
Soudan	M. Nast Eldin Mustafa
Sri Lanka	M. Nadaraja Balasubramaniam
Suède	M. Ola Ullsten
Suisse	M. Marcel Heimo
Tchad	M. Tahir Suleyman
Tchécoslovaquie	M. Jan Stracar
Thaïlande	M. Arun Panupong
Togo	M. Ayivi Mawuko Ajavon
Trinité-et-Tobago	M. Wilfred Sheik Naimol

---

b/ A aussi parlé en tant que Président du Conseil des Ministres de la Communauté économique.

Tunisie	M. Mahmoud Mestiri
Turquie	M. Kamran Inan
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. Ivan T. Grishin
Uruguay	M. José E. Etcheverry Stirling
Venezuela	M. Alfredo Tarre-Murzi
Viet Nam	M. Mai Van Bo
Yémen	M. Fouad Kaid Mohammed
Yémen démocratique	M. Farag Bin Ghanem
Yougoslavie	M. Vuko Dragasevic
Zaïre	M. Bagbeni Adeito Nzengeya
Zambie	M. I. B. R. Manda

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Secrétaire général de l'Organisation de Nations Unies	M. Kurt Waldheim <u>c/</u>
Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	M. K. K. S. Dadzie <u>d/</u>
Secrétaire général de la CNUCED et Secrétaire général de la Conférence	M. Gamani Corea
Département de la coopération technique pour le développement	M. Bi Jilong
Commission économique pour l'Afrique	M. Adebayo Adedeji
Commission économique pour l'Asie occidentale	M. Mohammed Said Al-Attar
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	M. Bibiano B. Arzadon

---

c/ A ouvert la Conférence.

d/ A ouvert le débat.

Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	M. A. Ferrari
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT)	M. Arcot Ramachandran
Programme des Nations Unies pour l'environnement	M. Yusuf J. Ahmad
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	M. Abd-El Rahman Khane

Organismes des Nations Unies

Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	M. André Wilmots Vandendaele
Conseil mondial de l'alimentation	M. Maurice G. Williams
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	M. James P. Grant
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	M. Nafis Sadik
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	M. Poul Hartling
Programme alimentaire mondial	M. B. de Azevedo Brito
Programme des Nations Unies pour le développement	M. Bradford Morse

Institutions spécialisées e/

Organisation internationale du Travail	M. Francis Blanchard
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	M. Edouard Saouma
Banque mondiale	M. Munir Benjenk
Fonds monétaire international	M. Azizali Mohammed
Organisation mondiale de la santé	Dr H. Mahler
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	M. A. M'Bow

---

e/ Invitées à participer à la conférence conformément au paragraphe 4, ali. e), de la section II de la résolution 35/205 de l'Assemblée générale.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	M. Arpad Bogsch
Fonds international de développement agricole	M. Abdel Muhsin M. Al Sudeary
* * *	
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	M. Arthur Dunkel
Centre CNUCED/GATT du commerce international	M. Göran M. Engblom

Organismes intergouvernementaux f/

Commission des Communautés européennes	M. Edgar Pisani
Communauté économique des pays des Grands lacs	M. Sylvère Bishirandora
Conseil d'assistance économique mutuelle	M. Nikolai Bogaty
Fonds de l'OPEP pour le développement international	M. Ibrahim F. I. Shihata
Groupe d'Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	M. Babou Ousman Jobe
Organisation de coopération et de développement économiques	M. Emile Van Lennep
Organisation de la Conférence islamique	M. Z. A. Oesman
Organisation de l'unité africaine	M. Edem Kodjo
Secrétariat du Commonwealth	M. Shridath S. Ramphal

Organisations non gouvernementales g/

Alliance internationale des femmes	Mme Mala Pal
Chambre de commerce internationale	Mme F. Psimenos

---

f/ Invités à participer à la Conférence conformément au paragraphe 4, alin. f), de la section II de la résolution 35/205 de l'Assemblée générale.

g/ Invitées à participer à la Conférence conformément au paragraphe 4, alin. g), de la section II de la résolution 35/205 de l'Assemblée générale.

Confédération internationale des syndicats libres	Mme Gemma Adaba
Conférence mondiale du travail	M. Blaise Robel
Coopération internationale pour le développement socio-économique	M. Menotti Bottazzi
Fédération internationale des femmes diplômées des universités	Mme Constance Jones
Fédération mondiale de la jeunesse démocratique	M. Ranajit Guha
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies	M. Makkawi Awad El Makkawi
Fédération luthérienne mondiale <u>h/</u>	M. Sibusio Bengu
Fédération syndicale mondiale	M. Anton Hannah
Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples	M. M. Eya Nchama
Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques	M. Zain Salit
* * *	
Organisation de libération de la Palestine <u>i/</u>	M. Omar Massalha
Pan Africanist Congress of Azania <u>j/</u>	M. Ike Mafole

---

h/ A parlé également au nom des organisations non gouvernementales qui avaient participé aux activités du Comité de liaison des ONG pour les pays les moins avancés.

i/ Invitée à participer à la Conférence conformément au paragraphe 3, alin. b), de la section II de la résolution 35/205 de l'Assemblée générale.

j/ Invité à participer à la Conférence conformément au paragraphe 4, alin. c), de la section II de la résolution 35/205 de l'Assemblée générale.

ANNEXE IV

REPERTOIRE DES DOCUMENTS

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
	A. <u>Documents à distribution générale</u>
A/CONF.104/1	Ordre du jour provisoire annoté de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés - note du Secrétaire général de la Conférence
A/CONF.104/2 et Corr.1 et Add.1 et Corr.1 et Add.2 et Corr.1 et Add.3	Les pays les moins avancés et les années 80 - rapport du Secrétaire général de la Conférence <u>a/</u>
A/CONF.104/3	Rapports des réunions de consultation pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique, tenues au Centre international de Vienne du 30 mars au 10 avril 1981
A/CONF.104/4	Rapports sur les réunions de consultation pour les pays les moins avancés de l'Afrique de l'Est, tenues à la Maison de l'Afrique, à Addis Abeba, du 4 au 14 mai 1981
A/CONF.104/5	Rapports des réunions de consultation consacrées aux pays les moins avancés d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, ainsi qu'à la Somalie, réunions tenues au Centre des congrès des Pays-Bas, à La Haye, du 25 mai au 5 juin 1981
A/CONF.104/6	Rapports des réunions de consultation pour les pays les moins avancés de l'Afrique australe et pour Haïti et la Guinée-Bissau, tenues au Palais des Nations, à Genève, du 22 au 26 juin 1981
A/CONF.104/7	Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés : contributions des organismes des Nations Unies - note du secrétariat de la Conférence
A/CONF.104/7/Add.1 (Partie I)	Activités de la Commission économique pour l'Afrique en faveur des pays les moins avancés - contribution du secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique
A/CONF.104/7/Add.1 (Partie II)	Problèmes intérieurs et politiques économiques des pays africains les moins avancés - contribution du secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique

---

a/ A paraître en tant que publication des Nations Unies (A/CONF.104/2/Rev.1)

- A/CONF.104/7/Add.2 Least developed countries of Asia and the Pacific : Activities of the ESCAP secretariat during the past decade and future plans for the 1980s - contribution du secrétariat de la CESAP
- A/CONF.104/7/Add.3 Contribution de l'Organisation internationale du Travail
- A/CONF.104/7/Add.4 et Corr.1 Contribution du Programme des Nations Unies pour le développement
- A/CONF.104/7/Add.4 (A) Contribution du Fonds de mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés
- A/CONF.104/7/Add.4 (B) Contribution du Programme des Volontaires des Nations Unies
- A/CONF.104/7/Add.4 (C) Contribution du Programme des Nations Unies pour le développement concernant le Fonds d'équipement des Nations Unies
- A/CONF.104/7/Add.5 Contribution du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- A/CONF.104/7/Add.6 (Partie I) Coopération de l'ONUDI au développement industriel des pays les moins avancés - contribution du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- A/CONF.104/7/Add.6 (Partie II) Les pauvres perdent du terrain : un bilan de l'industrie dans les pays les moins avancés - contribution du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- A/CONF.104/7/Add.7 La pauvreté et les pays les moins avancés - contribution de la Banque Mondiale
- A/CONF.104/7/Add.8 Contribution de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
- A/CONF.104/7/Add.9 The role of meteorology and related activities in economic and social development, with particular reference to the least developed countries - contribution de l'Organisation météorologique mondiale
- A/CONF.104/7/Add.10 Contribution de l'Organisation de l'aviation civile internationale
- A/CONF.104/7/Add.11 Contribution de l'Organisation mondiale de la santé
- A/CONF.104/7/Add.12 Contribution du Conseil mondial de l'alimentation
- A/CONF.104/7/Add.13 et Corr.1 Analyse, à l'échelle du système, des programmes/projets exécutés par les organismes des Nations Unies dans les pays les moins avancés - contribution du secrétariat du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information

A/CONF.104/7/Add.14	Contribution du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
A/CONF.104/7/Add.15	Alimentation et agriculture dans les pays les moins avancés au cours des années 80 : problèmes et perspectives - contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
A/CONF.104/7/Add.16	Coopération technique pour le développement économique et social accéléré des pays les moins avancés - contribution du Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.104/7/Add.17/ Rev.1	Contribution du Fonds international de développement agricole
A/CONF.104/7/Add.18	Contribution du Fonds monétaire international
A/CONF.104/7/Add.19 (Partie I)	The external trade sector of the least developed countries - contribution du Centre CNUCED/GATT du commerce international
A/CONF.104/7/Add.19 (Partie II)	ITC technical co-operation with least developed countries in external trade promotion during the second and third United Nations Development Decades - contribution du Centre CNUCED/GATT du commerce international
A/CONF.104/7/Add.20	Contribution de l'Union internationale des télécommunications
A/CONF.104/7/Add.21	Contribution de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
A/CONF.104/7/Add.22	Aide alimentaire en faveur des pays les moins avancés (les perspectives pour les années 80) - contribution du Programme alimentaire mondial
A/CONF.104/7/Add.23	Contribution de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
A/CONF.104/7/Add.24 et Corr.1	Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement
A/CONF.104/7/Add.25	Contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
A/CONF.104/8	Le rôle des organisations non gouvernementales dans l'aide aux pays les moins avancés - document établi par sir Geoffrey Wilson à la demande du secrétariat de la Conférence
A/CONF.104/9 et Corr.1	Données de base relatives aux pays les moins avancés - note du secrétariat de la Conférence

- A/CONF.104/10                   Rapports du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés - note du secrétariat de la Conférence
- A/CONF.104/11                   Règlement intérieur provisoire de la Conférence approuvé par le Comité préparatoire à sa troisième session
- A/CONF.104/12                   Rapport de la Réunion ministérielle sur les pays les moins avancés des régions de la CESAP et de la CEAO (Bangkok, 10 et 11 août 1981) - note du secrétariat de la Conférence
- A/CONF.104/13                   Réunion de consultation entre hauts fonctionnaires préalable à la Conférence, tenue au Bon Conseil les 27 et 28 août 1981 - rapport du Président de la Réunion de consultation
- A/CONF.104/14                   Mémoire présenté par la délégation de l'Argentine - note du secrétariat de la Conférence
- A/CONF.104/15                   Ordre du jour adopté
- A/CONF.104/16                   Règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés - note du secrétariat de la Conférence
- A/CONF.104/17                   Principaux résultats et orientation future de la coopération entre l'URSS et les pays les moins avancés dans les domaines commercial, économique, scientifique et technique - document distribué à la demande de la délégation de l'URSS
- A/CONF.104/18                   Pouvoirs des représentants à la Conférence - communication datée du 9 septembre 1981, adressée au Président de la Conférence par les délégations des pays ci-après : Afghanistan, Angola, Bulgarie, Congo, Cuba, Ethiopie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam et Yémen démocratique.
- A/CONF.104/19                   Pouvoirs des représentants à la Conférence - communication datée du 9 septembre 1981, adressée au Président de la Conférence par la délégation du Kampuchea démocratique
- A/CONF.104/20 et Add.1                   Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- A/CONF.104/21                   Pouvoirs des représentants à la Conférence - communication en date du 14 septembre 1981, adressée au Secrétaire général de la Conférence par la délégation de l'Inde

## Résumés des mémoires nationaux

A/CONF.104/SP/1	Bhoutan
A/CONF.104/SP/2	République démocratique populaire lao
A/CONF.104/SP/3	Afghanistan
A/CONF.104/SP/4	Maldives
A/CONF.104/SP/5	Yémen démocratique
A/CONF.104/SP/6	Samoa
A/CONF.104/SP/7	Bangladesh
A/CONF.104/SP/8	Népal
A/CONF.104/SP/9 et Corr.1	Yémen
A/CONF.104/SP/10	Burundi
A/CONF.104/SP/11	Comores
A/CONF.104/SP/12 et Corr.1	Ethiopie
A/CONF.104/SP/13	Somalie
A/CONF.104/SP/14	Rwanda
A/CONF.104/SP/15	Soudan
A/CONF.104/SP/16	Ouganda
A/CONF.104/SP/17	République-Unie de Tanzanie
A/CONF.104/SP/18	Bénin
A/CONF.104/SP/19	Cap-Vert
A/CONF.104/SP/20	Niger
A/CONF.104/SP/21 et Corr.1	République centrafricaine
A/CONF.104/SP/22	Gambie
[La cote A/CONF.104/SP/23 n'a pas été utilisée]	
A/CONF.104/SP/24	Guinée
A/CONF.104/SP/25 et Corr.1	Mali
A/CONF.104/SP/26	Haute-Volta
A/CONF.104/SP/27	Haïti
A/CONF.104/SP/28	Botswana
A/CONF.104/SP/29	Lesotho
A/CONF.104/SP/30	Malawi
A/CONF.104/SP/31	Guinée-Bissau

### Cote

### Titre

#### B. Documents à distribution limitée

A/CONF.104/L.1	Tableau synoptique des propositions présentées au sujet du projet de nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 - établi par le Président du Comité préparatoire
A/CONF.104/L.2	Le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés - projet de résolution présenté par le Pérou au nom des Etats membres du Groupe des 77
A/CONF.104/L.3 et Add.1, Add.2, Add.3 et Corr.1, Add.4	Projet de rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue au siège de l'Unesco, à Paris du 1er au 14 septembre 1981

- A/CONF.104/L.4            Le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés : infrastructure matérielle et institutionnelle - texte présenté par le Président du Groupe de rédaction I de la Commission I
- A/CONF.104/L.15        Ibid. : Investissements de transformation - texte présenté par le Président du Groupe de rédaction I de la Commission I
- A/CONF.104/L.6        Ibid. : Assistance aux pays les moins avancés en cas de catastrophe - texte présenté par le Président du Groupe de rédaction I de la Commission I
- A/CONF.104/L.7        Ibid. : Pays les moins avancés sans littoral ou insulaires; environnement - texte présenté par le Président du Groupe de rédaction I de la Commission I
- A/CONF.104/L.8        Ibid. : Industries manufacturières - texte établi par le Président du Groupe de rédaction I de la Commission I
- A/CONF.104/L.9        Ibid. : Ressources naturelles et énergie - texte établi par le Président du Groupe de rédaction I de la Commission I
- A/CONF.104/L.10       Ibid. : Préambule - texte établi par le Président du Groupe de rédaction I de la Commission I
- A/CONF.104/L.11       Ibid. : Ressources humaines et développement social - texte établi par le Président du Groupe de rédaction I de la Commission I
- A/CONF.104/L.12       Ibid. : Alimentation et agriculture - projet de proposition présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.13       Examen des rapports sur les réunions de consultation par pays - projet de résolution présenté par le Président de la Commission II
- A/CONF.104/L.14       Mise au point et adoption du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés : chapitre III : Dispositions à prendre en vue de l'exécution, du suivi et de la surveillance du programme - projet de propositions présenté par le Président de la Commission II
- A/CONF.104/L.15       Ibid. : Projet de propositions présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.16       Examen des rapports sur les réunions de consultation par pays - projet de résolution présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.17       Le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés - proposition présentée par le Président de la Conférence

- A/CONF.104/L.18 Ibid. : Assistance aux pays les moins avancés en cas de catastrophe - projet de proposition présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.19 Ibid. : Chapeau - projet de proposition présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.20 et Corr.1 Ibid. : Préambule - projet de résolution présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.21 Ibid. : Commerce extérieur - projet de proposition présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.22 Ibid. : Nouveaux mécanismes destinés à assurer des transferts accrus de ressources financières aux pays les moins avancés - projet de proposition présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.23 Ibid. : Schémas plurinationaux - projet de proposition présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.24 Ibid. : Chapitre II : Mesures d'appui sur le plan international : Transports et communications - projet de proposition présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.25 Ibid. : Transfert et développement de la technologie - projet de proposition présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.26 Ibid. : Modalités de l'aide; assistance technique - projet de proposition présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.27 Ibid. : Mesures de politique commerciale - projet de proposition présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.28 Ibid. : Ressources naturelles et énergie - projet de proposition présenté par le Président de la Conférences
- A/CONF.104/L.29 Ibid. : Besoins et politiques générales en matière d'aide financière - projet de proposition présenté par le Président de la Conférence
- A/CONF.104/L.30/Rev.1 Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple de la République française - projet de résolution présenté par le Pérou au nom de tous les Etats participant à la Conférence

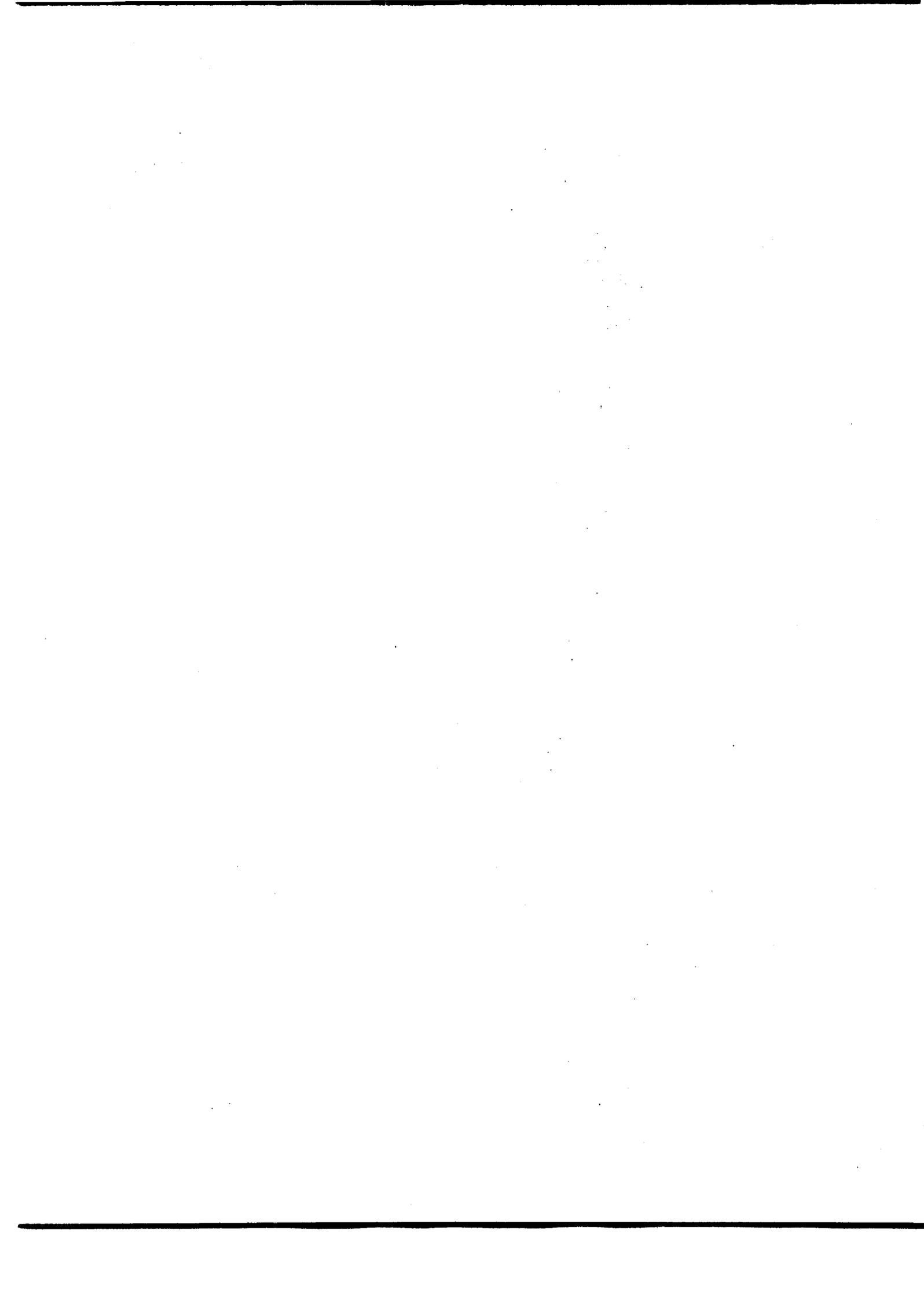
#### C. Documents d'information

- A/CONF.104/INF.1 Etablissement d'une liste d'orateurs - note du secrétariat de la CNUCED
- A/CONF.104/INF.2 Renseignements à l'usage des participants
- A/CONF.104/INF.3 Liste des participants

D. Divers

- A/35/45                      Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 45)
- A/CONF.104/PC/19  
et Add.1 à 8                Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sur sa troisième session, tenue au Palais des Nations, à Genève, du 29 juin au 10 juillet 1981 [à paraître après la Conférence en tant que Supplément No 45 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session (A/36/45)]
- A/CONF.104/PC/12            Résumés des réponses des organismes des Nations Unies et de certaines institutions multilatérales donatrices - note du secrétariat de la Conférence
- A/CONF.104/PC/13  
et Add.1 à 3                Réponses complémentaires de pays donateurs et d'institutions multilatérales - note du secrétariat de la Conférence
- A/CONF.104/PC/15  
et Corr.1 et 2  
et Add.1                    Tableaux résumés pour les pays les moins avancés - note du secrétariat de la Conférence

-----







**RETURN TO  
UNITED NATIONS  
LIBRARY  
GENEVA**

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---